



RAPPORT CCCCP 2024

ÉCONOMIE DU RUGBY FRANÇAIS COMPTES
DES CLUBS PROFESSIONNELS

SAISON 2022/2023



SOMMAIRE

INTRODUCTION

4

PARTIE 1 - PRINCIPAUX CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS

6

1.1	Principaux chiffres pour 2022/2023	8
1.2	Les comptes de résultat	9
1.2.1	Données cumulées	9
1.2.2	TOP 14	10
1.2.3	PRO D2	12
1.3	Budgets et chiffres d'affaires	14
1.4	Recettes matches	16
1.5	Contribution des collectivités locales	18
1.6	Versements de la LNR	20
1.7	Partenariat	21
1.8	Charges d'exploitation	22
1.9	Résultats d'exploitation et résultats nets des clubs de TOP 14	24
1.10	Résultats d'exploitation et résultats nets des clubs de PRO D2	26
1.11	Bilans	28
1.11.1	Bilan cumulé	28
1.11.2	Bilan cumulé des clubs de TOP 14	30
1.11.3	Situation nette retraitée et quasi-fonds propres des clubs de TOP 14	31
1.11.4	Bilan cumulé des clubs de PRO D2	32
1.11.5	Situation nette retraitée et quasi-fonds propres des clubs de PRO D2	33
1.12	L'activité de l'A2R en 2022/2023	34
1.13	Méthodologie	36

PARTIES 2 ET 3 - CHIFFRES ET GRAPHIQUES PAR DIVISION

39

2.1	Compte de résultat	42
2.2	Budgets	43
2.2.1	Classement	43
2.2.2	Evolution	43
2.3	Bilan cumulé	44
2.4	Détail de l'actif immobilisé	45
2.5	Les produits d'exploitation	46
2.6	Les charges d'exploitation	54
2.7	Les résultats	62
2.8	Les capitaux propres et quasi-fonds propres retraités	65
2.9	Répartition du capital	68
2.10	Corrélation entre classement sportif et classement masse budgétaire	69
2.11	Budgets prévisionnels 2023/2024	70



3.1	Compte de résultat	74
3.2	Budgets	75
3.2.1	Classement	75
3.2.2	Evolution	75
3.3	Bilan cumulé	76
3.4	Les produits d'exploitation	78
3.5	Les charges d'exploitation	86
3.6	Les résultats	94
3.7	Les capitaux propres et quasi-fonds propres retraités	97
3.8	Répartition du capital	100
3.9	Corrélation entre classement sportif et classement masse budgétaire	101
3.10	Budgets prévisionnels 2023/2024	102



PARTIE 4 - ANNEXES

105

4.1	Annexe LNR	106
4.1.1	Budget de la LNR	106
4.1.2	Versements aux clubs de TOP 14 et PRO D2	106
4.1.3	Evolution du CA DROITS MARKETING	107
4.1.4	Synthèse de l'évolution des droits audiovisuels	108
4.2	Associations supports du TOP 14 et de la PRO D2	110
4.3	A2R : Composition, missions	117
4.4	Glossaire	122



INTRODUCTION

La dynamique de développement du TOP 14 et de la PRO D2 s'est prolongée sur la saison 2022/2023 avec des recettes d'exploitation en augmentation (+6 %), une croissance à deux chiffres sur quatre des sept postes de produits.

Le chiffre d'affaires du rugby professionnel atteint ainsi un niveau historique avec 544 M€.

Confortés par leurs fonds propres positifs eux aussi à leur plus haut niveau (+120 M€) et poussés par la pression d'une compétition très concurrentielle avec la nécessité de voir son effectif performer, la plupart des clubs ont engagé des budgets prévisionnels déficitaires et parfois fortement négatifs. Le résultat d'exploitation consolidé des 30 clubs ressort négatif à hauteur de -73 M€ et la perte nette à -44 M€. Si la masse salariale consacrée aux joueurs ne progresse que très faiblement - et même diminue en poids relatif sur l'ensemble des charges d'exploitation - elle reste à des niveaux élevés et ne bénéficie plus des aides (exonérations) liées au contexte de crise sanitaire. Les résultats d'exploitation sont par ailleurs impactés par l'inflation pesant sur plusieurs postes de charges.

Contrairement aux trois saisons précédentes, cette saison 2022/2023 n'a été que peu impactée par la crise sanitaire et ses suites : le reliquat d'aides liées à la crise sanitaire n'a concerné que quelques clubs notamment du TOP 14 avec le dé plafonnement total des exonérations et le fonds billetterie pour le second semestre 2021. De nombreux clubs ont par ailleurs constaté en produits l'abandon de créances dues à leurs partenaires liées à cette période exceptionnelle.

Ainsi, cette crise a mis en exergue la fragilité économique des clubs professionnels et démontré la nécessité de renforcer leurs fonds propres sur le long terme et de disposer de réserves.

L'appui de plusieurs dispositifs règlementaires, notamment le Salary Cap, permet toutefois de freiner la croissance des pertes d'exploitation, de maintenir l'intérêt sportif de la compétition et participe à la présentation de fonds propres positifs. Les demandes de couvertures des déficits prévisionnels par la CCCP aux clubs notamment avant le départ de la saison et la constitution d'un fonds de réserve obligatoire de 15 % de la masse salariale, restent également des mécanismes de régulation nécessaires et jouent un rôle d'amortisseur pour lutter contre les aléas économiques.

Les disponibilités et la trésorerie des clubs sont restées aux niveaux nécessaires, voire parfois à des montants supérieurs aux besoins, notamment à l'aide du recours aux PGE. Le remboursement par échéance des PGE est toutefois engagé.

Quelques clubs aux investissements conséquents dans des immobilisations structurantes présentent des plans de trésorerie en tension sur les prochains exercices, du fait des remboursements de la dette via les emprunts souscrits à cet effet. L'apport de fonds propres par les associés et/ou la réalisation d'exercice bénéficiaire seront nécessaires.

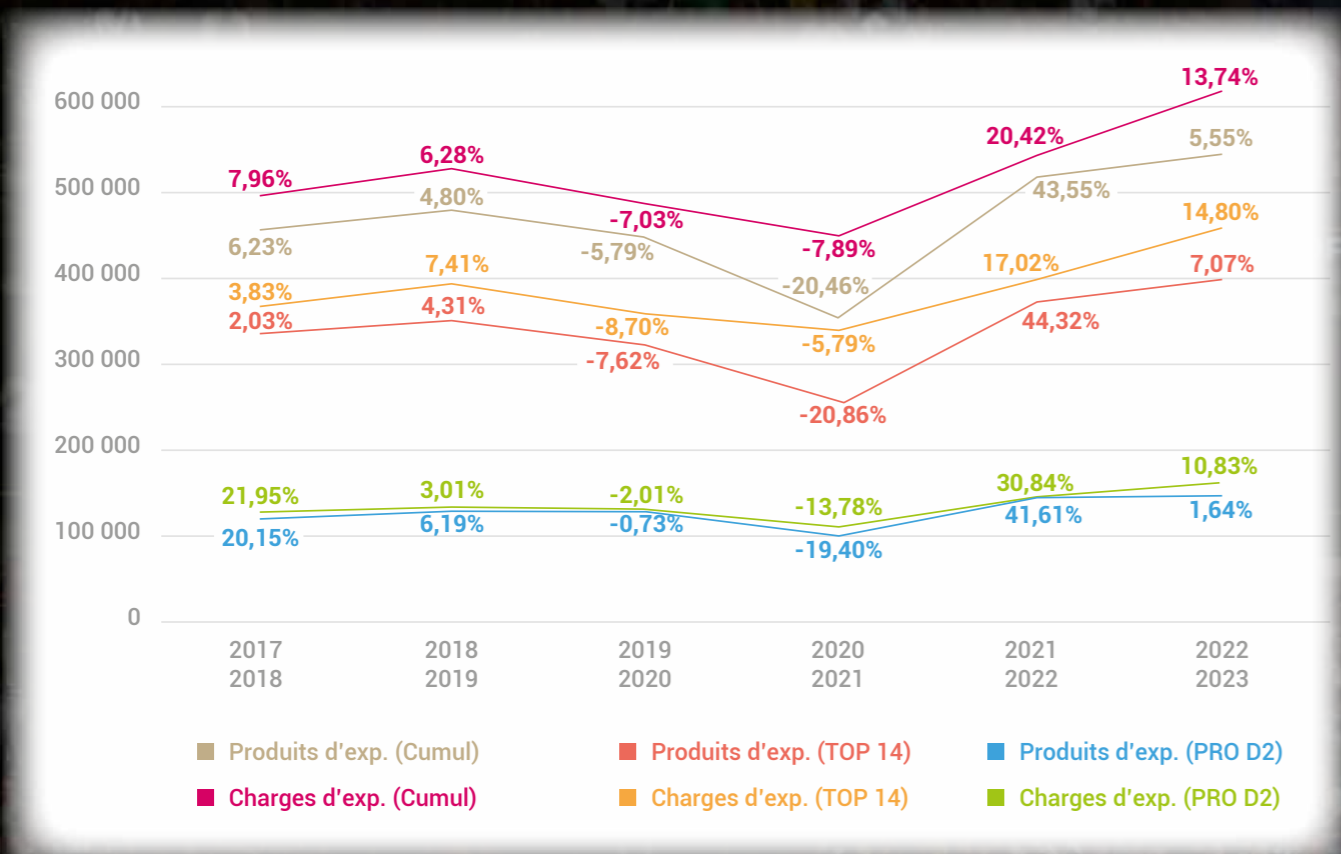


PARTIE 1

PRINCIPAUX CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS

1.1 PRINCIPAUX CHIFFRES POUR 2022/2023

ÉVOLUTION DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION TOP 14 ET PRO D2 - 2017-2023 en milliers d'€



Les constats dressés en introduction sont réaffirmés dans ces tableaux.
La progression des charges est plus rapide que celle des produits avec un facteur supérieur à 2.

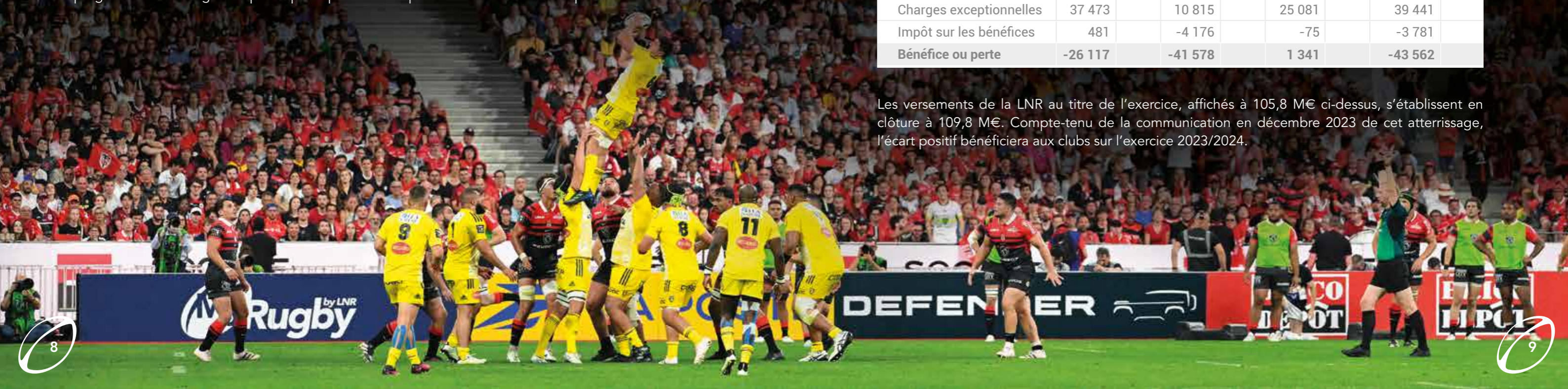
1.2 LES COMPTES DE RÉSULTAT

1.2.1 DONNÉES CUMULÉES

COMPTE DE RÉSULTAT CUMULÉ - Synthèse en milliers d'€

Total cumulé	19/20	%	20/21	%	21/22	%	22/23	%
Subventions	13 105	3%	58 286	16%	37 518	7%	21 600	4%
Partenariats	211 308	47%	137 292	38%	233 286	45%	255 945	47%
Versements LNR	108 233	24%	102 389	29%	105 142	20%	105 834	19%
Recettes matches	44 396	10%	5 457	2%	55 553	11%	66 284	12%
Ventes de marchandises	14 533	3%	8 597	2%	24 371	5%	28 497	5%
Autres Produits	18 846	4%	17 905	5%	32 623	6%	38 494	7%
Transferts de charges	40 699	9%	28 913	8%	26 628	5%	27 055	5%
Produits d'exploitation	451 119	100%	358 840	100%	515 121	100%	543 709	100%
Achats	44 618	9%	25 810	6%	69 764	13%	75 001	12%
Services extérieurs	40 013	8%	37 758	8%	42 816	8%	49 008	8%
Autres services extérieurs	59 804	12%	50 750	11%	65 211	12%	76 637	12%
Impôts et taxes	10 357	2%	8 834	2%	10 436	2%	10 162	2%
Masse salariale	224 345	46%	222 637	49%	241 265	44%	252 619	41%
Charges sociales	70 386	14%	60 300	13%	67 015	12%	103 867	17%
Amortissements et provisions	24 777	5%	25 436	6%	23 027	4%	22 186	4%
Autres charges	14 728	3%	18 902	4%	22 874	4%	27 436	4%
Charges d'exploitation	489 027	100%	450 428	100%	542 408	100%	616 916	100%
Résultat d'exploitation	-37 909		-91 588		-27 787		-73 207	
Produits financiers	284		601		954		1 802	
Charges financières	2 194		1 693		2 143		2 486	
Produits exceptionnels	51 655		57 741		54 824		65 990	
Charges exceptionnelles	37 473		10 815		25 081		39 441	
Impôt sur les bénéfices	481		-4 176		-75		-3 781	
Bénéfice ou perte	-26 117		-41 578		1 341		-43 562	

Les versements de la LNR au titre de l'exercice, affichés à 105,8 M€ ci-dessus, s'établissent en clôture à 109,8 M€. Compte-tenu de la communication en décembre 2023 de cet atterrissage, l'écart positif bénéficiera aux clubs sur l'exercice 2023/2024.



1.2.2 TOP 14

COMPTE DE RÉSULTAT CUMULE TOP 14 – Synthèse en milliers d'€

Total cumulé	19/20	%	20/21	%	21/22	%	22/23	%
Subventions	8 419	3%	45 249	18%	23 057	6%	14 406	4%
Partenariats	154 987	48%	101 165	39%	167 907	45%	185 074	47%
Versements LNR	74 413	23%	69 402	27%	71 714	19%	72 502	18%
Recettes matches	35 799	11%	3 088	1%	46 032	12%	56 710	14%
Ventes de marchandises	12 016	4%	7 251	3%	20 656	6%	23 364	6%
Autres produits	14 013	4%	13 569	5%	24 831	7%	27 386	7%
Transferts de charges	25 245	8%	17 379	7%	16 851	5%	17 830	4%
Produits d'exploitation	324 892	100%	257 104	100%	371 047	100%	397 271	100%
Achats	32 150	9%	18 481	5%	54 356	14%	57 368	13%
Services extérieurs	29 270	8%	26 996	8%	29 442	7%	35 821	8%
Autres services extérieurs	42 614	12%	34 349	10%	45 994	12%	56 046	12%
Impôts et taxes	7 723	2%	6 512	2%	7 916	2%	7 843	2%
Masse salariale	168 201	47%	167 038	49%	179 055	45%	188 068	41%
Charges sociales	51 193	14%	53 800	16%	45 006	11%	75 587	17%
Amortissements et provisions	18 091	5%	17 081	5%	16 817	4%	15 892	3%
Autres charges	11 151	3%	15 262	4%	18 709	5%	19 465	4%
Charges d'exploitation	360 393	100%	339 518	100%	397 297	100%	456 089	100%
Résultat d'exploitation	-35 501		-82 414		-26 250		-58 818	
Produits financiers	227		459		916		1 630	
Charges financières	2 021		1 332		1 785		2 213	
Produits exceptionnels	46 445		50 984		51 144		58 195	
Charges exceptionnelles	32 511		8 706		22 250		35 374	
Impôt sur les bénéfices	-10		-4 161		140		-3 536	
Bénéfice ou perte	-23 351		-36 849		1 635		-33 044	

La saison 2022/2023 marque le retour de la croissance économique du TOP 14. Les produits d'exploitation progressent de +7 %, et quatre des postes de ressources sont sur des croissances à deux chiffres :

- partenariats +10 % (+17.2 M€)
- recettes de matches +23 % (+10.7 M€)
- ventes de marchandises +13 %
- autres produits +10 %

Le jeu « promu/relégué » pèse toutefois plus de 9 M€ dans la progression globale de +35 M€.

En tenant compte de l'atterrissage des versements de la LNR bénéficiant au TOP 14 (75,7 M€) intervenu postérieurement à la clôture des comptes des clubs, ce poste ressort également en progression de +5 % par rapport à l'exercice 2021/2022.

Le niveau des subventions bénéficie d'un reliquat d'aides publiques liées à la crise sanitaire pour près de 6,5 M€.

Les « Partenariats » retrouvent une place incontournable dans la constitution des ressources propres des clubs de la division, pesant 47 % des produits d'exploitation.

Le chiffre d'affaires moyen par club n'a jamais été aussi élevé avec 28,4 M€ sur la saison 2022/2023.

Les charges d'exploitation progressent encore plus significativement à hauteur de +15 %, représentant +59 M€ en volume.

Les principaux postes sont :

- Les services extérieurs et autres services extérieurs +22 %
- Les charges sociales +68 % (soit +31 M€ dus à la fin des exonérations ou aides liées à la crise sanitaire de la Covid-19)
- La masse salariale brute +5 % (soit +9 M€)

Le déficit d'exploitation ressort par conséquent à un niveau historiquement haut pour s'établir à près de -59 M€, les charges d'exploitation ayant progressé plus rapidement que les produits d'exploitation.

Le résultat exceptionnel de la division baisse de près de 6 M€ mais reste toutefois élevé à +23 M€ ramenant à la constatation d'une perte nette cumulée de -33 M€ (soit 7 % du chiffre d'affaires consolidé 2022/2023 de la division), avec des situations hétérogènes. En effet, les quatre clubs affichant les déficits les plus élevés cumulent 28 M€ de pertes nettes et concentrent donc 85 % de la perte nette cumulée de la division.

Neuf clubs affichent un déficit net, pour un montant cumulé de 36,5 M€, tandis que les cinq autres, bénéficiaires, cumulent eux +3,4 M€.

Un niveau record de pertes (hors saison 2020/2021 la plus impactée par la Covid-19) est donc constaté marquant le parti pris de neuf clubs qui continuent de privilégier la performance sportive à l'équilibre d'exploitation dans une compétition sportive toujours plus resserrée et relevée.

1.2.3 PRO D2

COMPTE DE RÉSULTAT CUMULÉ PRO D2 – Synthèse en milliers d'€

Total cumulé	19/20	%	20/21	%	21/22	%	22/23	%
Subventions	4 686	4%	13 037	13%	14 460	10%	7 195	5%
Partenariats	56 321	45%	36 127	36%	65 379	45%	70 872	48%
Versements LNR	33 820	27%	32 987	32%	33 429	23%	33 332	23%
Recettes matches	8 597	7%	2 368	2%	9 521	7%	9 574	7%
Ventes de marchandises	2 517	2%	1 346	1%	3 716	3%	5 133	4%
Autres Produits	4 832	4%	4 337	4%	7 792	5%	11 108	8%
Transferts de charges	15 454	12%	11 535	11%	9 777	7%	9 225	6%
Produits d'exploitation	126 227	100%	101 736	100%	144 073	100%	146 438	100%
Achats	12 468	10%	7 329	7%	15 407	11%	17 634	11%
Services extérieurs	10 743	8%	10 762	10%	13 374	9%	13 186	8%
Autres services extérieurs	17 189	13%	16 401	15%	19 216	13%	20 591	13%
Impôts et taxes	2 634	2%	2 323	2%	2 520	2%	2 319	1%
Masse salariale	56 144	44%	55 599	50%	62 210	43%	64 551	40%
Charges sociales	19 194	15%	6 500	6%	22 008	15%	28 279	18%
Amortissements et provisions	6 686	5%	8 355	8%	6 210	4%	6 294	4%
Autres charges	3 577	3%	3 640	3%	4 165	3%	7 971	5%
Charges d'exploitation	128 635	100%	110 911	100%	145 110	100%	160 827	100%
Résultat d'exploitation	-2 408		-9 174		-1 037		-14 389	
Produits financiers	57		142		38		171	
Charges financières	173		361		358		273	
Produits exceptionnels	5 210		6 757		3 680		7 795	
Charges exceptionnelles	4 962		2 109		2 831		4 067	
Impôt sur les bénéfices	491		-16		-215		-245	
Bénéfice ou perte	-2 766		-4 729		-294		-10 518	

S'agissant de la PRO D2, les produits d'exploitation sont sensiblement de même niveau (146 M€ contre 144 M€ soit +1.6 %) avec les disparités suivantes :

- Le poste « partenariats » affiche une hausse de +8 % (+5.5 M€).
- Les subventions baissent de -50 % (-7.3 M€) conservant toutefois un reliquat d'aides de l'Etat liées à la perte de recettes billetteries sur l'exercice 2021/2022.
- Les « ventes de marchandises » progressent de +38 % (+1.4 M€).
- Les « autres produits » marquent une augmentation très forte avec +43 % (+3.3 M€) du fait du départ anticipé de joueurs sous contrat.

A contrario, les charges d'exploitation font un bond de +11 % (+15.7 M€) avec les principales variations suivantes :

- Achats +14 % (+2 M€)
- Autres services extérieurs +7 % (+1.4 M€)
- Masse salariale +4 %
- Charges sociales +28 % (+8.5 M€) => fin des aides de l'Etat liées à la Covid-19

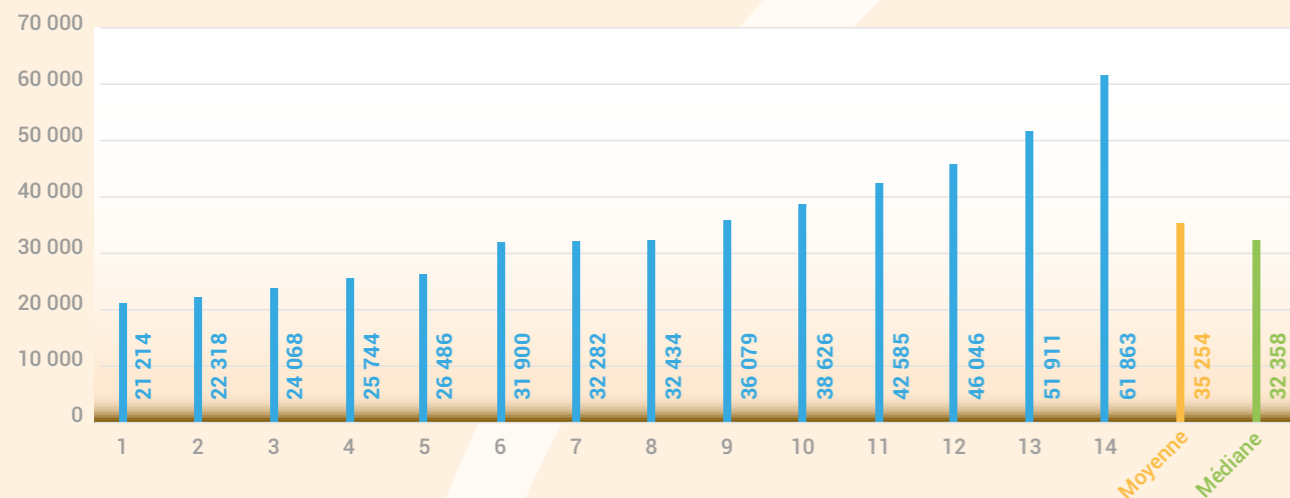
Le résultat d'exploitation cumulé est fortement négatif à hauteur de -14 M€ proche de son record historique. La situation des clubs est différente avec trois clubs au résultat d'exploitation positif ou proche de zéro. S'agissant des pertes d'exploitation, en voici une répartition synthétique :

- Six clubs inférieurs à -0.5 M€
- Trois clubs proches de -1 M€
- Trois clubs autour de -2 M€
- Un extrême à -4.1 M€.

Le résultat exceptionnel cumulé apparaît positif pour +3.7 M€ permettant de ramener le résultat net à une perte cumulée de 10.5 M€.

1.3 BUDGETS ET CHIFFRES D'AFFAIRES

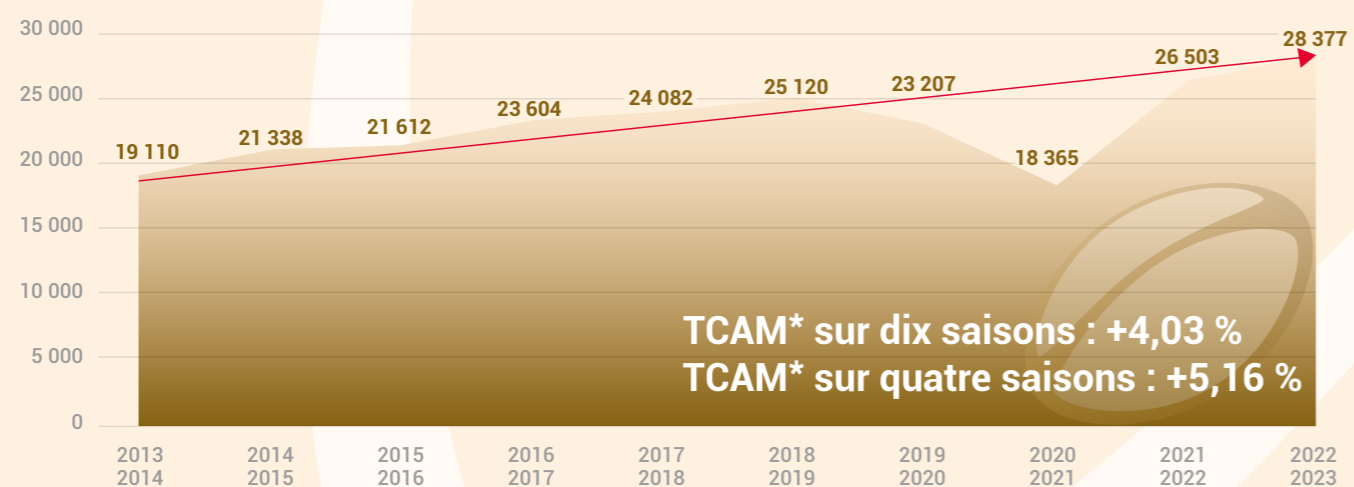
"BUDGETS - TOP 14" - Saison 2022/2023 en milliers d'€



Pour rappel, comme depuis la saison 2018/2019, la valeur maximale est générée par un club au modèle atypique.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN PAR CLUB

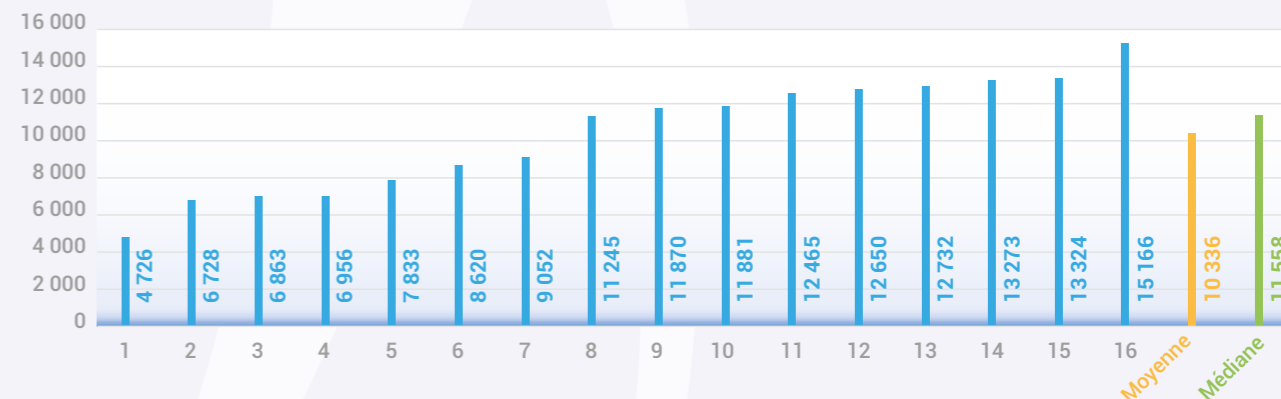
Produits d'exploitation en milliers d'€ - TOP 14



*TCAM = Taux de croissance annuel moyen

Le chiffre d'affaires moyen par club n'a jamais été aussi élevé avec 28,4 M€ sur la saison 2022/2023.

"BUDGETS - PRO D2" - Saison 2022/2023 en milliers d'€

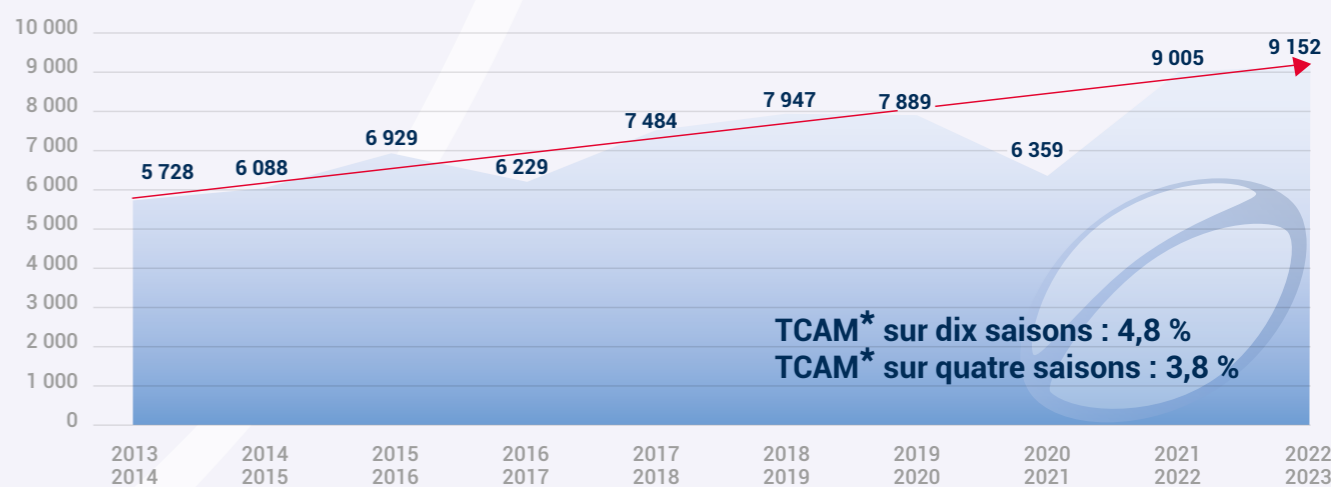


Le budget moyen poursuit sa tendance haussière, passant de 9.5 M€ en 2021/2022 à 10.3 M€ en 2022/2023 (soit +8 %) avec un budget médian au plus haut depuis la création de la PRO D2 (11.5 M€). Neuf clubs ont un budget supérieur à 11 M€ alors qu'en 2021/2022 seulement quatre clubs dépassaient ce seuil.

A l'exception des deux extrêmes qui sont en baisse, toutes les positions affichent une augmentation.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN PAR CLUB

Produits d'exploitation en milliers d'€ - PRO D2

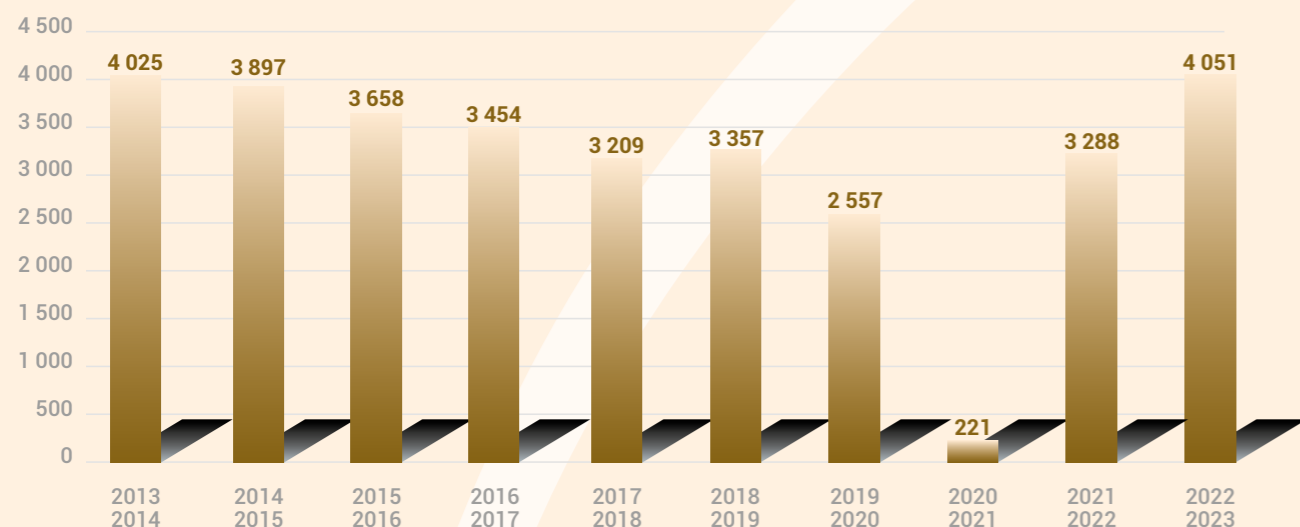


La moyenne du chiffre d'affaires moyen ressort au montant de 9 152 K€.

1.4 RECETTES MATCHES

ÉVOLUTION DES RECETTES MATCHES DU TOP 14

Billetterie + abonnements hors VIP, moyenne par club en milliers d'€



Traduction logique du record d'affluence réalisé par le TOP 14 en 2022/2023 (14 842 spectateurs de moyenne), le poste affiche son record avec un total de 56,7 M€. L'étendue est importante puisqu'elle va de 1,7 M€ à 9,9 M€. Si la valeur minimale est identique à la saison 2021/2022, la valeur médiane progresse d'1 M€, passant de 2,5 M€ à 3,5 M€.

Les recettes de matches dépassent leur niveau d'avant Covid et pèsent à présent 14 % des produits d'exploitation.

L'effet « promu-relégué » explique le quart de la progression constatée sur la saison 2022/2023, tandis que la moitié de la progression est captée par seulement trois clubs.



ÉVOLUTION DES RECETTES MATCHES DE LA PRO D2

Billetterie + abonnements hors VIP, moyenne par club en milliers d'€



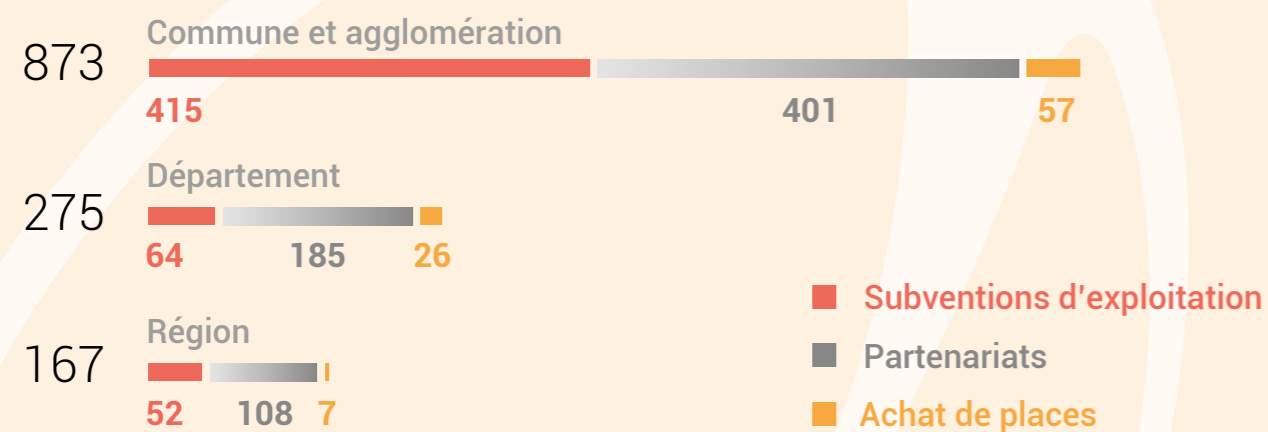
La moyenne des recettes billetterie et abonnements est identique à 2021/2022. Toutefois en omettant les données des clubs concernés par les montées/descentes sur ces saisons, il est constaté une progression de 22 % de la moyenne (620 K€ contre 509 K€ en 2021/2022 pour les treize clubs du périmètre constant).



1.5 CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

DÉTAIL DE LA CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN 2022-2023

Moyenne par club en milliers d'€ - TOP 14

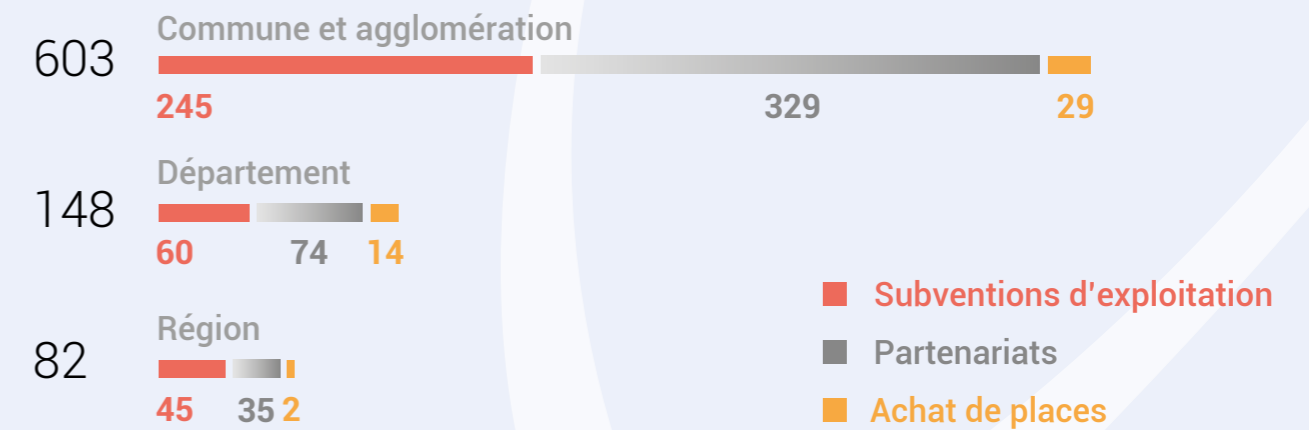


Le soutien moyen des collectivités locales recule légèrement de 3 %.

Le poste « autres subventions », absent du graphique ci-dessus, comprend une part du reliquat des aides exceptionnelles liées à la crise sanitaire à hauteur de 7 M€, concentrés sur 3 clubs

DÉTAIL DE LA CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN 2022-2023

Moyenne par club en milliers d'€ - PRO D2



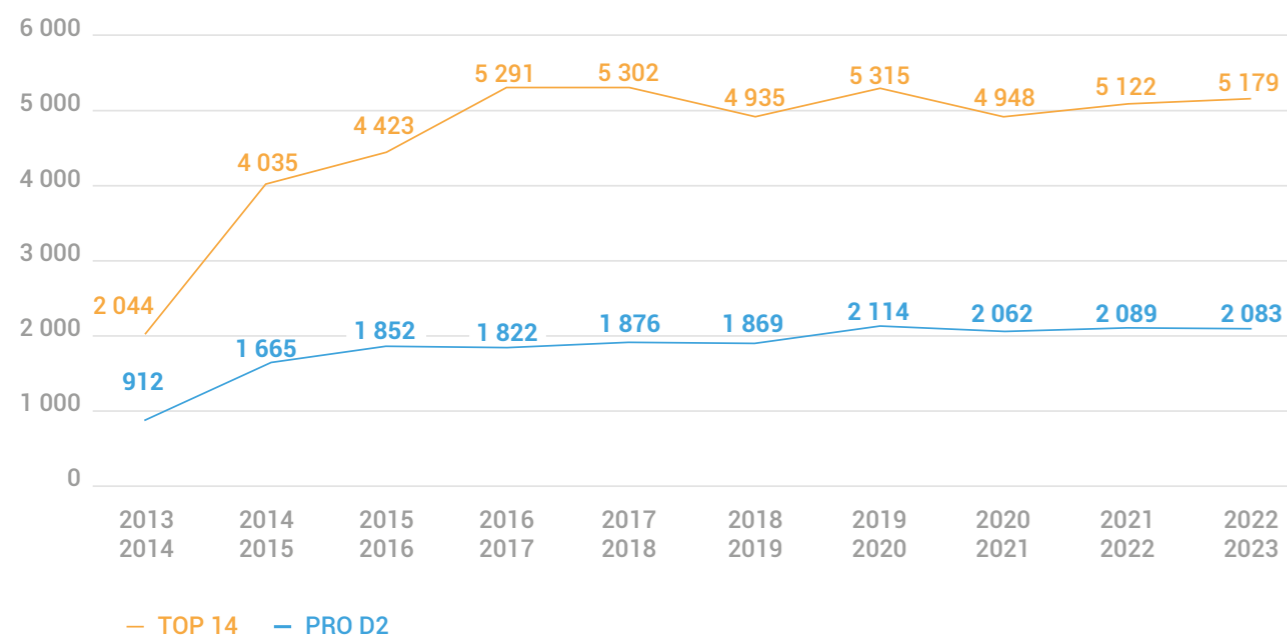
Le poste « autres subventions », absent du graphique ci-dessus, représente un total de 1.6 M€ en 2022/2023 contre 8.7 M€ en 2021/2022, expliquant la baisse générale du poste « subventions » constitué du solde des aides de l'Etat pour faire face à la crise sanitaire.



1.6 VERSEMENTS DE LA LNR

ÉVOLUTION DES VERSEMENTS DE LA LNR

Moyenne par club en milliers d'€



Les « Versements LNR » progressent de 788 K€ sur la saison 2022/2023. En considérant l'atterrissage définitif, intervenu post clôture des comptes des clubs et donc non prise en compte dans ce rapport, la progression s'élève à 4 M€.

L'étendue des « Versements LNR » s'accroît de nouveau puisqu'elle passe de 3,1 M€ à 4 M€ alors qu'elle était de 2,7 M€ sur la saison 2020/2021.

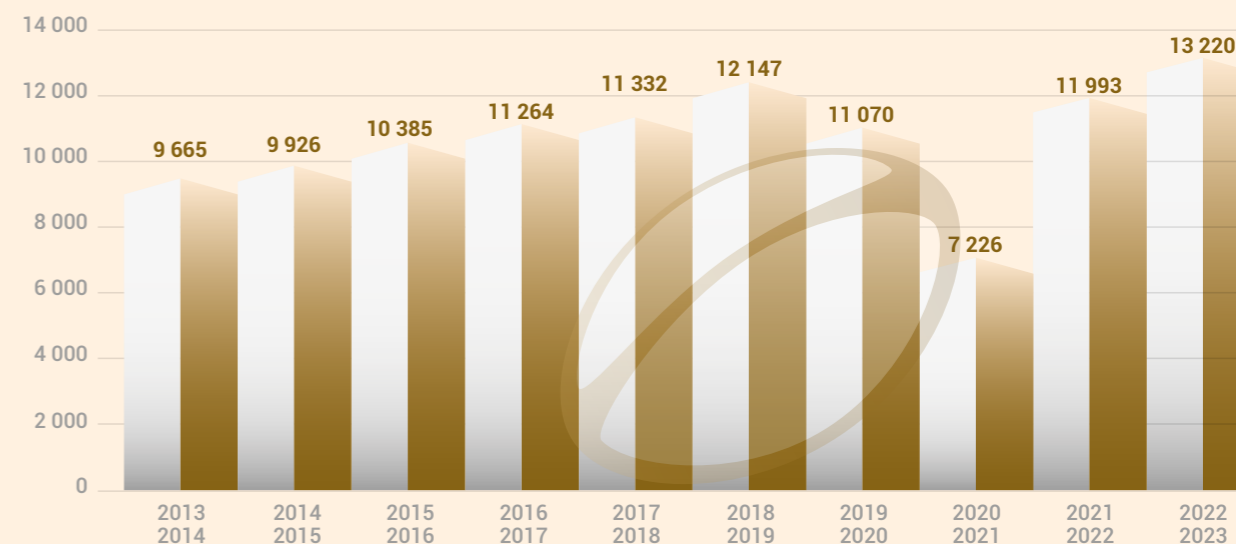
Deux clubs comptabilisent moins de 4 M€ contre un la saison précédente.



1.7 PARTENARIAT

ÉVOLUTION DU PARTENARIAT TOP 14

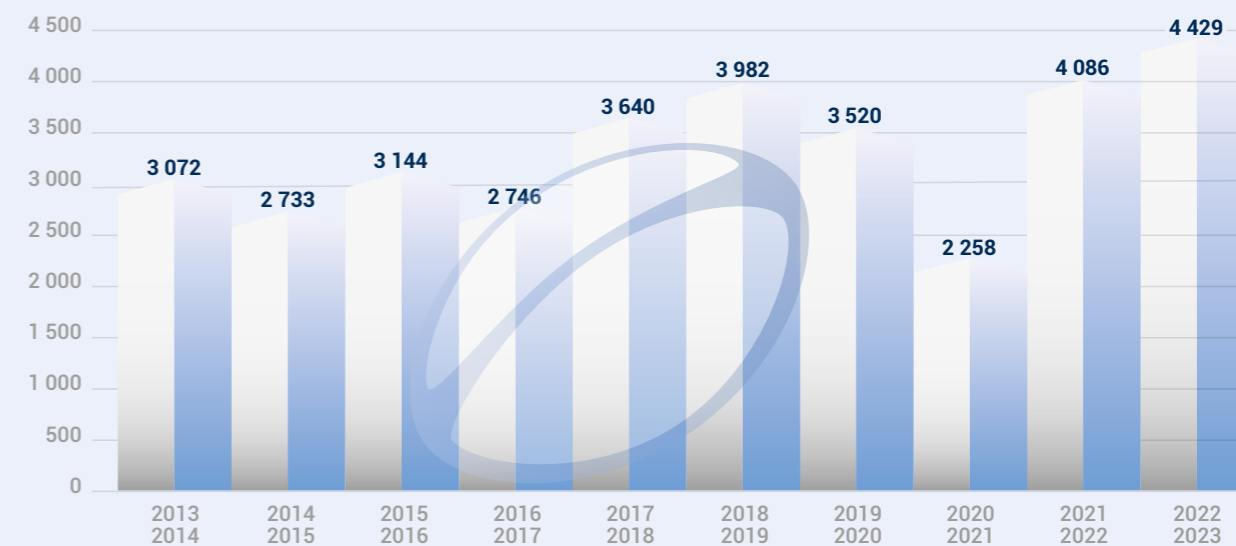
Moyenne par club en milliers d'€



La progression sur les recettes de « Partenariats » se vérifie chez treize des quatorze clubs composant la division. Ce poste atteint son plus haut niveau historique. Individuellement, celle-ci est très hétérogène, avec des progressions qui varient entre +1 % et +14 %. L'effet « promu/relégué » joue pour +6 M€ sur le cumul de la division par rapport à l'exercice 2021/2022.

ÉVOLUTION DU PARTENARIAT PRO D2

Moyenne par club en milliers d'€

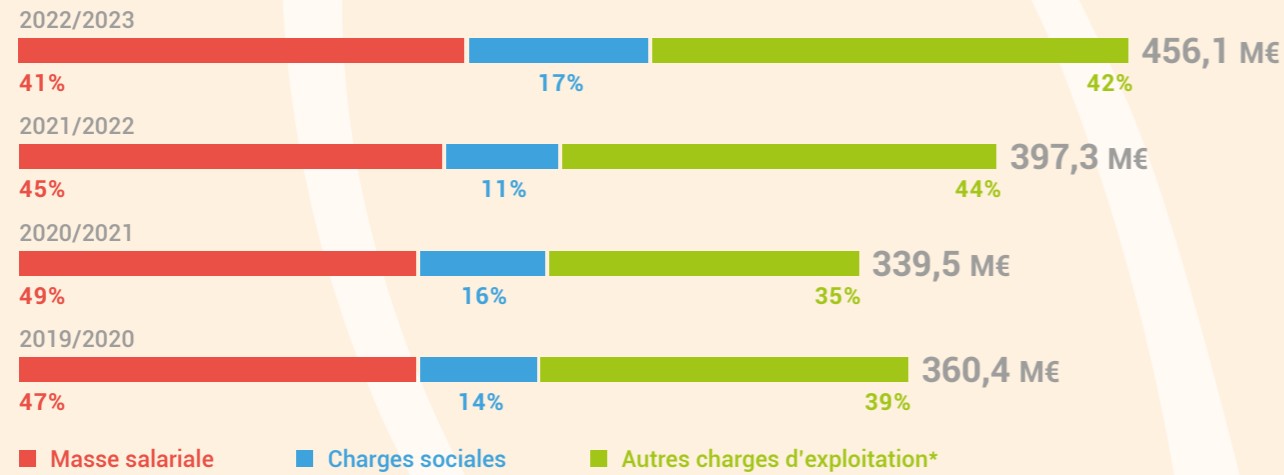


Le poste « Partenariats » enregistre une nouvelle performance avec une nette croissance : l'augmentation moyenne de +343 K€ (+8 %) est d'autant plus importante pour les treize clubs non concernés par les montées/descentes entre 2021/2022 et 2022/2023 (+589 K€ en moyenne pour ces derniers soit +14 %).

1.8 CHARGES D'EXPLOITATION

ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Cumul en millions d'€ et en % - TOP 14



Les charges d'exploitation en TOP 14 sont en hausse avec la fin des exonérations liées à la Covid-19, les effets de l'inflation et de l'augmentation des charges variables adossée à la progression de revenus de partenariat (hospitalités).

Le niveau moyen de « rétribution joueurs » ressort en légère progression de +168 K€ (redevances d'image incluses), soit +1,7 %.

La masse salariale des collaborateurs administratifs et commerciaux augmente de 12 % à périmètre constant, participant à préparer la croissance sur le moyen terme.

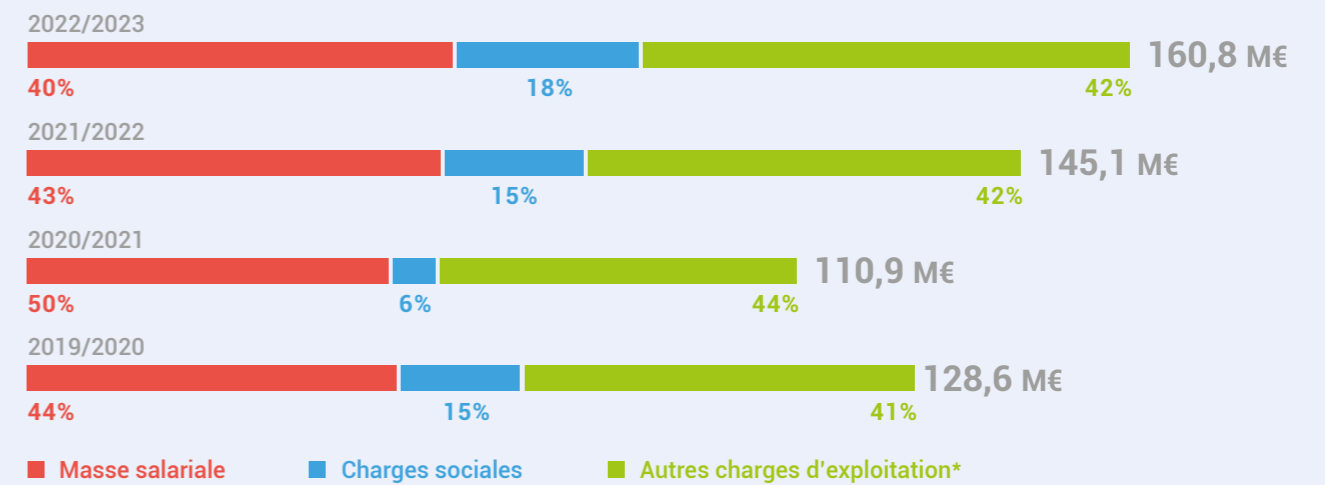
Le ratio masse salariale chargée / charges d'exploitation pointe à un niveau moyen de 58 % et s'étend de 44 % à 64 %.

Avec une moyenne de 710 K€, les honoraires d'agents affichent un nouveau record.



ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Cumul en millions d'€ et en % - PRO D2



Les charges d'exploitation sont en hausse avec la fin des exonérations liées à la Covid-19 et les effets de l'inflation.

La « rétribution joueurs » est relativement stable (+2 %).

A périmètre constant, sur les treize clubs non concernés par les montées/descentes entre 2021/2022 et 2022/2023, l'augmentation moyenne est plus significative (+178 K€ soit +6 % par club).

Sur ces treize clubs à périmètre constant, six clubs affichent une hausse à deux chiffres comprise entre 10 % et 17 % alors que trois entités constatent une diminution comprise entre -1 % à -7 %.

Le ratio masse salariale chargée / charges d'exploitation pointe à un niveau moyen de 58 % et s'étend de 44 % à 64 %.

Une progression de la masse salariale dédiée aux collaborateurs administratifs et commerciaux est relevée avec +15 % sur le périmètre constant.

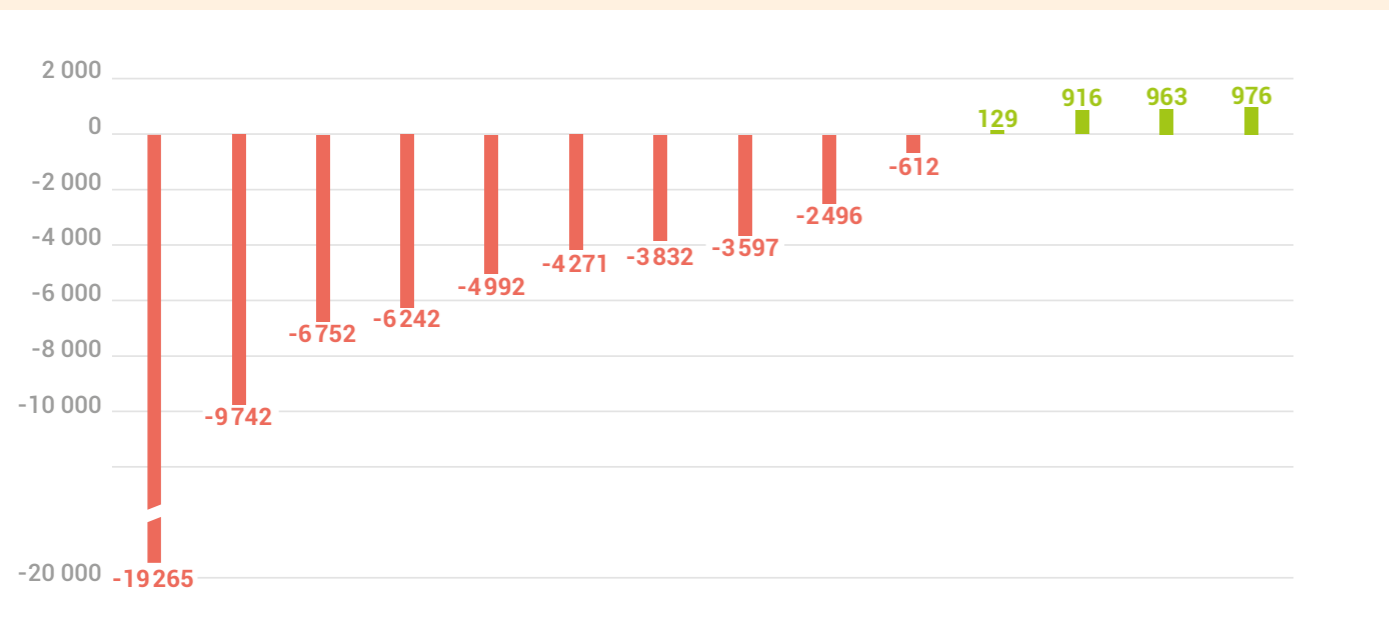
Les honoraires moyens des agents sportifs poursuivent leur hausse avec +7 % et atteignent leur plus haut niveau historique.



1.9 RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS NETS DES CLUBS DE TOP 14

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DES CLUBS TOP 14

Saison 2022/2023 en milliers d'€



Le plus gros déficit d'exploitation est réalisé par le même club que la saison précédente avec un financement complémentaire de son actionnaire principal au niveau du résultat exceptionnel.

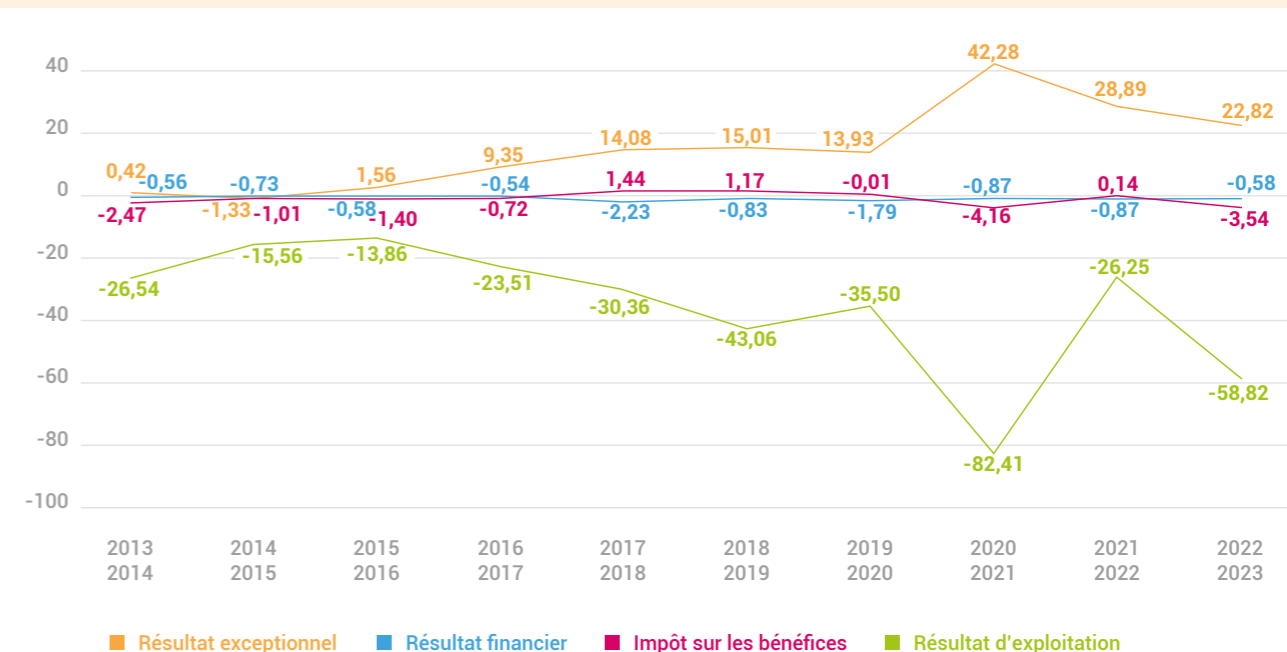
Sur le périmètre constant, douze clubs concèdent une aggravation de leur résultat d'exploitation et deux clubs l'améliore (+1,9 M€ au global). Quatre clubs seulement affichent un résultat d'exploitation positif contre six sur la saison 2021/2022.

Le niveau de déficit d'exploitation atteint un niveau historique (en dehors de la saison 2020/2021 la plus touchée par les effets de la crise sanitaire).

En excluant de l'analyse le club au plus fort déficit, la perte d'exploitation moyenne ressort à -3 M€ contre -0,6 M€ sur la saison 2021/2022.

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT NET CUMULÉ

En millions d'€ - TOP 14



Le résultat exceptionnel constaté sur la saison 2022/2023 est généré à 87 % par un seul club. Il est significativement positif pour quatre autres clubs (+12 M€ au cumul) et significativement négatif pour trois autres (-8,7 M€ au cumul).

RÉSULTAT NET PAR CLUB TOP 14 - Saison 2022/2023 en millier d'€



Le résultat net cumulé de la division ressort négatif à -33 M€ soit à un niveau record en dehors de la période Covid. Les valeurs individuelles sont toutefois disparates avec une étendue de près de 12,5 M€.

Deux clubs affichant des déficits d'exploitation ont pu bénéficier de produits exceptionnels suffisants pour afficher un résultat net positif dont celui au plus gros déficit. Un seul club voit quant à lui son résultat d'exploitation positif insuffisant pour couvrir ses charges exceptionnelles supérieures.

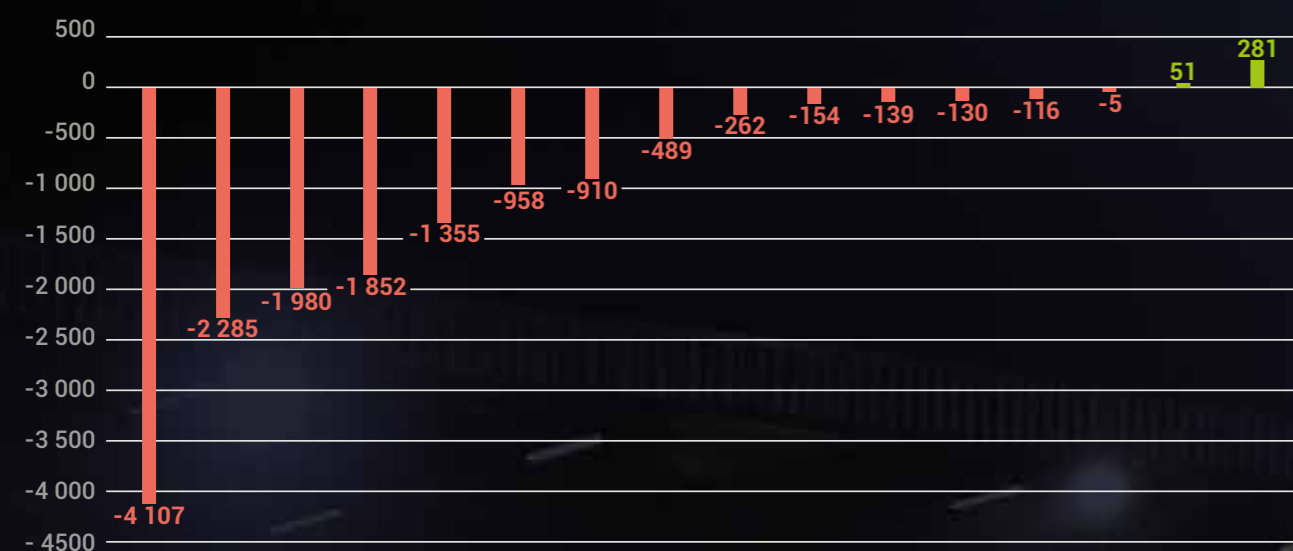
Le deuxième club au plus gros déficit d'exploitation affiche le plus gros déficit net à plus de 11 M€.



1.10 RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS NETS DES CLUBS DE PRO D2

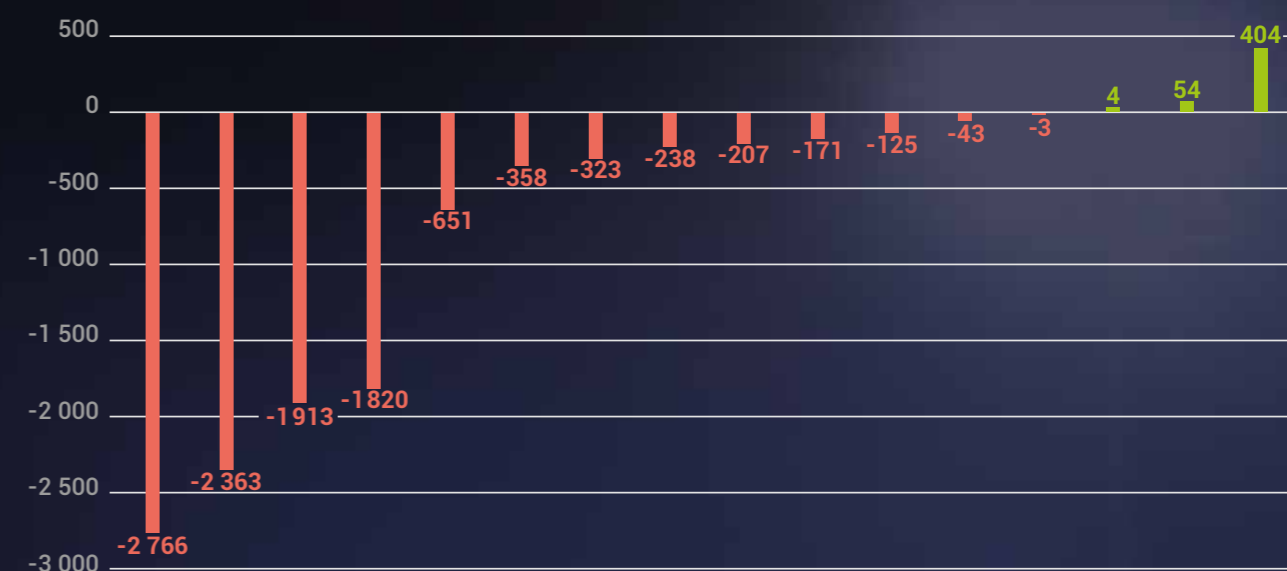
RÉSULTATS D'EXPLOITATION DES CLUBS PRO D2

Saison 2022/2023 en milliers d'€



Trois clubs de la division sont à l'équilibre d'exploitation, cinq autres en sont peu éloignés et l'autre moitié de la division affiche des pertes d'exploitation significatives. Pour la plupart, ces pertes sont programmées dans le budget prévisionnel d'avant saison et anticipées par les associés.

RÉSULTAT NET PAR CLUB PRO D2 - Saison 2022/2023 en millier d'€



Quatre clubs affichent un déficit net supérieur à -1.8 M€ alors que le résultat net de dix autres clubs pointe entre -400 K€ et +100 K€.

Les efforts additionnels de partenaires et d'associés sont venus améliorer les résultats nets de plusieurs sociétés sportives.



1.11 BILANS

1.11.1 BILAN CUMULÉ - Synthèse en milliers d'€

	19/20	20/21	21/22	22/23
Capitaux propres retraités et résultat	84 752	86 480	120 085	120 364
Provisions pour risques	21 825	15 373	14 966	15 261
Emprunts auprès des établissements de crédits	72 510	111 278	107 634	82 955
Comptes courants d'associés et dettes financières	39 411	34 780	32 453	39 823
Fournisseurs et comptes rattachés	37 358	36 371	59 286	61 381
Dettes fiscales et sociales	58 813	72 961	71 983	69 680
Autres dettes	34 631	65 875	39 800	40 193
Produits constatés d'avance	7 812	4 317	14 571	9 727
Dettes à long terme	53 995	110 418	105 796	107 591
Dettes à court terme	196 544	215 163	219 930	196 175
Total actif / passif (*)	357 116	427 434	460 777	439 391
Actif immobilisé	150 081	161 597	174 115	196 929
Actif Circulant	207 030	265 833	286 661	242 464
Dont stocks	2 513	2 424	5 432	3 817
Dont créances clients, avances et acomptes	55 928	52 972	80 925	84 337
Dont autres créances	63 691	91 457	57 941	65 998
Dont disponibilités et VMP	79 517	113 689	136 389	78 246
Dont charges constatées d'avance	5 382	5 293	5 976	10 006
Besoin en fonds de roulement	-71 543	-65 441	-75 088	-35 834
Capacité d'autofinancement	-9 927	-33 123	8 660	-41 039

*Total Actif = Actif immobilisé + Actif circulant

Total Passif = Capitaux propres retraités et résultats + Provisions pour risques + Dettes à long terme + Dettes à court terme



1.11.2 BILAN CUMULÉ DES CLUBS DE TOP 14

Synthèse en milliers d'€

	19/20	20/21	21/22	22/23
Capitaux propres retraités et résultat	64 700	68 741	94 754	100 035
Provisions pour risques	13 802	8 721	12 082	12 125
Emprunts auprès des établissements de crédits	57 622	86 829	76 235	63 686
Comptes courants d'associés et dettes financières	31 653	25 798	26 600	32 907
Fournisseurs et comptes rattachés	27 787	28 421	48 256	51 767
Dettes fiscales et sociales	39 262	59 583	55 526	51 947
Autres dettes	25 118	45 972	22 257	29 652
Produits constatés d'avance	5 678	2 405	12 085	5 735
Dettes à long terme	44 527	91 032	72 113	79 559
Dettes à court terme	142 597	157 977	168 844	156 140
Total actif / passif (*)	265 626	326 471	347 793	347 859
Actif immobilisé	118 956	132 389	125 971	160 232
Actif circulant	146 666	194 081	221 821	187 630
Dont stocks	1 855	1 689	4 616	2 678
Dont créances clients, avances et acomptes	37 218	41 539	64 928	66 279
Dont autres créances	50 890	76 204	44 568	53 449
Dont disponibilités et VMP	52 740	70 213	103 317	56 671
Dont charges constatées d'avance	3 959	4 438	4 393	8 559
Besoin en fonds de roulement	-50 530	-35 796	-54 955	-27 853
Capacité d'auto-financement	-10 521	-34 188	5 608	-31 862

Malgré le niveau de pertes élevé, il est constaté une progression des capitaux propres retraités des clubs de TOP 14, de l'ordre de +6 %, sans que le total actif/passif ne progresse entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023. Le niveau de dettes des clubs de la division reste élevé.

La trésorerie des clubs a fortement diminué en un an puisque celle-ci est passée de 103 M€ à 57 M€ ; Si le remboursement d'échéances d'emprunts, notamment des PGE, explique en partie cette baisse, la réalisation d'une capacité d'autofinancement négative pour près de 32 M€ pèse également dans l'analyse.

La progression de l'actif immobilisé démontre les investissements importants réalisés par quelques clubs de la division, expliquant aussi un niveau d'endettement à long terme croissant.



1.11.3 SITUATION NETTE RETRAITÉE AU 30 JUIN 2023 ET QUASI-FONDS PROPRES POST-CLÔTURE DES CLUBS DE TOP 14

Par club en milliers d'€



Tous les clubs justifient d'une situation nette retraitée positive au 30 juin 2023. Seuls quatre clubs affichent une dégradation de leur niveau de situation nette retraitée pour un montant cumulé de 7,8 M€. Les neuf autres clubs du périmètre constant justifient une progression moyenne de +1,2 M€, démontrant ainsi au regard du fort déficit net une puissance financière des investisseurs aux commandes des clubs de TOP 14 avec la nécessité pour ces derniers de répondre aux règles et usages de l'autorité de régulation.

Si un club de la division au financement atypique continue de disposer d'une situation nette retraitée supérieure à 45 M€, la situation nette retraitée moyenne des treize autres clubs de la division s'élève à 4 M€ contre 3,4 M€ au 30 juin 2022.

Trois clubs affichent des quasi-fonds propres pour une valeur moyenne proche de 1,5 M€ constitués de comptes courants d'associés bloqués concourant à la couverture du fonds de réserve et des pertes programmées.



1.11.4 BILAN CUMULÉ DES CLUBS DE PRO D2

Synthèse en milliers d'€

	19/20	20/21	21/22	22/23
Capitaux propres retraités et résultat	20 052	17 739	25 331	20 329
Provisions pour risques	8 023	6 652	2 884	3 136
Emprunts auprès des établissements de crédits	14 888	24 449	31 399	19 269
Comptes courants d'associés et dettes financières	7 758	8 982	5 853	6 916
Fournisseurs et comptes rattachés	9 571	7 950	11 030	9 614
Dettes fiscales et sociales	19 551	13 378	16 457	17 733
Autres dettes	9 513	19 903	17 543	10 541
Produits constatés d'avance	2 134	1 912	2 486	3 992
Dettes à long terme	9 468	19 386	33 683	28 032
Dettes à court terme	53 947	57 186	51 086	40 035
Total actif / passif (*)	91 490	100 963	112 984	91 532
Actif immobilisé	31 125	29 208	48 144	36 697
Actif Circulant	60 364	71 752	64 840	54 834
Dont stocks	658	735	816	1 139
Dont créances clients, avances et acomptes	18 710	11 433	15 997	18 058
Dont autres créances	12 801	15 253	13 373	12 549
Dont disponibilités et VMP	26 777	43 476	33 072	21 575
Dont charges constatées d'avance	1 423	855	1 583	1 447
Besoin en fonds de roulement	-21 013	-29 645	-20 133	-7 981
Capacité d'autofinancement	594	1 065	3 052	-9 179

Les capitaux propres retraités de la PRO D2 restent largement positifs. La perte nette enregistrée par treize clubs de la division pour un cumul de plus de 9 M€ explique la diminution de 5 M€ des capitaux propres retraités, passant de 25,3 M€ en 2021/2022 à 20,3 M€ que l'heureux et nécessaire soutien des actionnaires a permis d'atténuer pour quelques uns. La stratégie de plusieurs sociétés sportives a été de dégrader leurs fonds propres positifs afin de privilégier leur performance sportive.

Les résultats négatifs ont également des conséquences sur la capacité d'autofinancement globale des clubs, qui se dégrade nettement (de +3 M€ à -9 M€).

La performance sportive reste le moteur de ces stratégies économiques.

1.11.5 SITUATION NETTE RETRAITÉE AU 30 JUIN 2023 ET QUASI-FONDS PROPRES POST-CLÔTURE DES CLUBS DE PRO D2

Par club en milliers d'€



Trois clubs, aux situations nettes retraitées fragiles, ont eu recours à des apports post-clôture de la part de leur actionnaire (augmentations de capital ou comptes courants bloqués) afin de participer à la constitution de leur fonds de réserve règlementaire 2023/2024 et/ou de couvrir les incertitudes budgétaires identifiées. Les apports réalisés postérieurement au début de la compétition ne sont pas retenus dans cette présentation. Le club à l'extrême gauche a fait l'objet de plusieurs sanctions de la formation « Régulation » du Conseil de discipline du rugby français et affiche l'une des plus importantes masses salariales de la division.

RÉPARTITION DES CLUBS EN FONCTION DE LEUR SITUATION NETTE RETRAITEE - PRO D2

Quasi fonds propres post 30/06/2023**

23 001

Quasi fonds propres au 30/06/2023*

20 329

Situation nette retraitée au 30/06/2023

20 329

Trois clubs ont utilisé d'apports post-clôture pour un total de 2.7 M€ afin de tendre vers une régularisation de leur situation financière passée ou prévisionnelle.

Il est à anticiper un exercice 2023/2024 très déficitaire, les déficits programmés avant le départ du championnat étant très élevés avec -35 M€ en TOP 14 et -11 M€ en PRO D2.



1.12 L'ACTIVITÉ DE L'A2R EN 2022/2023



Au cours de la saison 2022/2023, la Commission de contrôle des championnats professionnels et/ou la formation « Régulation » du Conseil de discipline du rugby français ont tenu 9 réunions de travail et/ou relatives à des auditions de clubs, ainsi que de nombreuses réunions en distanciel additionnelles.

Vingt huit visites de contrôle des clubs sur site, permettant de rencontrer les dirigeants et les intervenants concernés par le dossier financier du club, ont été effectuées au cours de la saison.

La CCCP a œuvré pour simplifier les procédures et accélérer la formalisation de ses demandes aux clubs. La notification des décisions sur le niveau autorisé de « rétribution joueurs » de la saison 2022/2023 a été décalée de juin à juillet. Au 15 juillet 2022, 14 clubs devaient encore justifier d'éléments financiers sur leur dossier 2022/2023 (production des garanties, ajustements budgétaires et justificatifs permettant de lever les incertitudes budgétaires identifiées), ramenés à seulement 2 clubs (de PRO D2 uniquement) début août 2022. L'encadrement de la masse salariale à un montant fixé par la Commission, inférieur à celui initialement présenté par ces clubs, a ensuite été confirmé pour l'un d'eux sans influence sur les homologations de contrats. Finalement, aucun club n'a fait l'objet d'une notification de refus d'homologation par la CCCP à la date de reprise du championnat.

La Commission d'appel de la FFR - formation « Régulation » – a réformé partiellement le 21 juillet 2022 une décision prise à l'encontre d'un club de PRO D2 lors de la saison 2021/2022 en diminuant sensiblement la sanction de retrait de points. La formation « Régulation » du Conseil de discipline du rugby français a notifié en fin d'année civile 2022, un avertissement pour un club de TOP 14 et deux sanctions « de retrait de points » ainsi que deux amendes financières envers deux clubs de PRO D2. L'un des deux clubs a fait appel de la décision. La Formation Régulation de la Commission d'appel de la FFR a rejeté cet appel sur la forme, ainsi que le CNOSF pour le même motif. Le Tribunal administratif a rejeté en suivant deux référés présentés par ce Club.

Sur la fin du deuxième semestre de la saison, la formation « Régulation » du Conseil de discipline du rugby français a sanctionné d'une amende financière un club de TOP 14 et d'un retrait de points deux clubs de PRO D2 au titre de la saison 2022/2023 avec une rétrogradation en division inférieure pour l'un d'eux. Les deux clubs de PRO D2 ont fait appel de cette sanction auprès de la Commission d'appel de la FFR qui a statué en début de saison 2023/2024 en réformant partiellement les deux décisions et notamment la rétrogradation en division inférieure au vu des nouveaux éléments lui ayant été communiqués.

Le CNOSF a confirmé toutes les mesures qui lui ont été présentées. Le Tribunal administratif a rejeté tous les référés déposés par les clubs concernés et quatre procédures au fond ont été initiées par deux clubs de PRO D2 et sont actuellement en instance de traitement.

La Commission de Contrôle des Championnats Professionnels a poursuivi sur la saison 2022/2023 :

- les visites de contrôle sur place par les rapporteurs des dossiers, avec rencontre des représentants du club et intervenants professionnels (expert-comptable et commissaire aux comptes), avec un total de vingt-huit clubs visités et deux contrôles exercés en visioconférence ;
- les limitations du niveau autorisé de « rétribution joueurs » au regard de l'analyse, au cas par cas, des situations financières présentées et la fermeté nécessaire pour les clubs n'ayant pas constitué leur fonds de réserve et/ou présentant des résultats d'exploitation fortement négatifs, sans garanties suffisantes, ainsi que des budgets ambitieux sans justificatifs probants pour garantir les recettes ;
- la mise en place de garanties bancaires autonome à première demande concernant les budgets optimistes pour lesquels les clubs n'ont pu fournir de justificatifs probants et/ou de garanties versées en compte courant d'associés avant le départ du championnat ;
- le suivi des appels de fonds liés aux garanties déposées par les investisseurs ;
- les réflexions et aménagements réglementaires nécessaires aux problématiques rencontrées ;
- le suivi administratif s'agissant du contrôle des redevances d'image en application de l'article L 222-2-10-1 du Code du sport ;
 - l'application des mesures votées par le Comité Directeur de la LNR ;
 - l'amélioration de l'organisation d'un espace numérique dédié à ses membres conduisant à une procédure zéro papier et la réduction des échanges par mail avec son secrétariat.

1.13 MÉTHODOLOGIE

Les statistiques de ce rapport ont été établies à partir des informations communiquées par les clubs à la Commission de contrôle des championnats professionnels.

Seules les sociétés sportives sont présentées dans le corps du rapport. Les associations supports font l'objet d'une annexe.

Les retraitements de la CCCP sont opérés directement sur les comptes de bilans sans passer par le compte de résultat.

Différents reclassements ont été opérés par la Commission de contrôle des championnats professionnels afin d'obtenir des comptes plus homogènes :

- Conformément aux règles adoptées par la Commission de contrôle depuis l'origine, **les capitaux propres de plusieurs clubs ont, par souci de prudence et d'équité, fait l'objet de retraitements.** A ainsi été opérée une dépréciation totale des éléments incorporels liés à l'activité sportive ou situés dans les enceintes sportives, qui sont considérés comme des non-valeurs à due concurrence. De même, les réserves des commissaires aux comptes des clubs ont été valorisées et déduites. Des retraitements additionnels peuvent être pratiqués, notamment pour des risques insuffisamment, voire non provisionnés.
- **Les recettes matches** comprennent la billetterie et les abonnements (hors hospitalités) relatifs à la saison régulière de TOP 14 et PRO D2 et de Coupes d'Europe (et pour celles-ci également les recettes éventuelles liées aux matches de quarts de finale des deux compétitions, et des demi-finales de Challenge Cup).
- **Le poste « Versements LNR - TV - Marketing et CE »** intègre la répartition des revenus centraux de la LNR :
 - Les versements issus des droits audiovisuels et de partenariat, sous la forme de parts de solidarité, de mesures incitatives (au titre de la formation à travers le fonds d'aide aux centres de formation et le fonds JIFF, ainsi qu'au titre de l'amélioration des enceintes à travers le fonds stade), et de méritocratie liée aux résultats sportifs
 - Les versements issus des revenus « jours de matches » des phases finales de TOP 14 et PRO D2
 - Les versements issus des Coupes d'Europe
- **Le poste « Partenariats »** intègre notamment les prestations d'hospitalités des entreprises (dont loges ou sièges VIP et réceptif sponsors).
- **Le poste « Subventions »** ne tient pas compte des prestations de services au profit des collectivités, qui sont classées dans le « Partenariat », ainsi que de l'achat de places, intégrées au poste « recettes matches ». Le reliquat d'aides comptabilisées au titre du fonds de soutien au sport professionnel lié aux matches à huis clos ou à jauges réduites ont été reclassées sur ce poste.

- **Les ventes de marchandises** recouvrent notamment les produits dérivés et les prestations de boisson/ restauration grand public. Toutes les redevances sont présentées dans les « Autres produits ».
- Les « **Autres produits** » englobent les autres prestations telles que les locations de salles et séminaires - hors jour de match et les reprises de provisions d'exploitation.

Ce poste et son pendant « **Autres charges** » portent les flux financiers résultant des conventions entre l'association support et la société sportive.

- Le poste « **Transfert de charges** » accueille le dispositif d'activité partielle dont l'accès a été autorisé par l'Etat sous condition au regard de la crise sanitaire.
- **Les produits exceptionnels** recouvrent principalement les abandons de comptes courants d'associés et les abandons par les partenaires des prestations qui n'ont pu leur être servies du fait de la crise sanitaire.
- Le poste « **Charges sociales** » intègre les dispositifs d'exonérations de charges sociales mis en place par l'Etat.
- **Les charges exceptionnelles** comprennent notamment les indemnités pour rupture de contrat, les provisions pour risques et les abandons de créances.

Les commentaires sur les principaux chiffres présentés le sont dans le cadre d'une analyse globale, et ne sauraient donc être considérés comme systématiquement applicables à chaque club.





PARTIES 2 ET 3 CHIFFRES ET GRAPHIQUES PAR DIVISION



CEPTIONNEL STADEFRANCE

L'ÉQUIPE

Le Parisien

K10 K9

K3 TOP 14 K2

K1

J3 J2



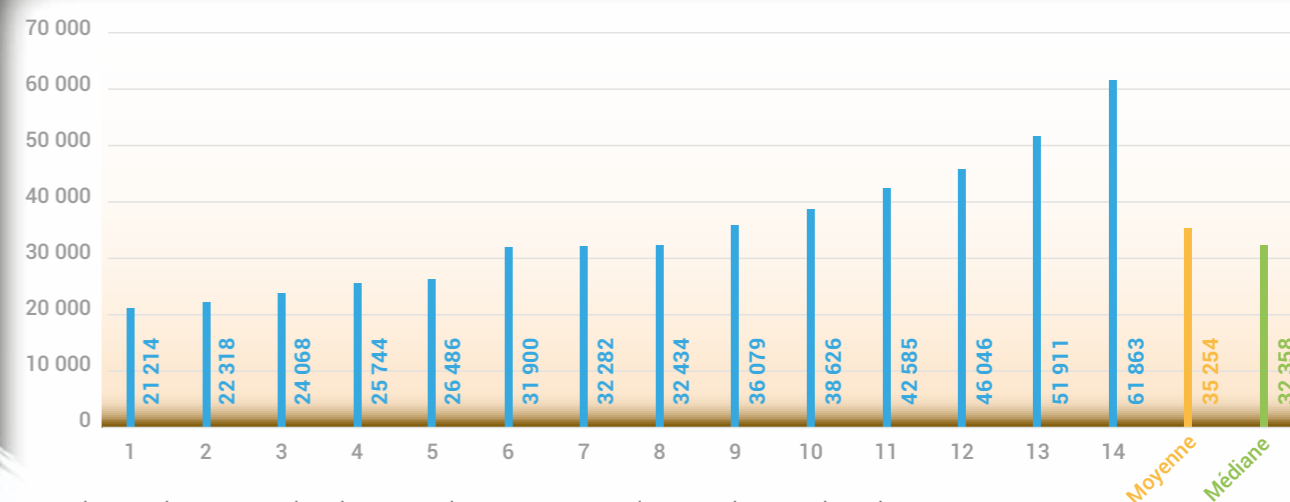
2.1 - Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT CUMULE TOP 14 - Synthèse en milliers d'€

Total cumulé	19/20	%	20/21	%	21/22	%	22/23	%
Subventions	8 419	3%	45 249	18%	23 057	6%	14 406	4%
Partenariats	154 987	48%	101 165	39%	167 907	45%	185 074	47%
Versements LNR	74 413	23%	69 402	27%	71 714	19%	72 502	18%
Recettes matches	35 799	11%	3 088	1%	46 032	12%	56 710	14%
Ventes de marchandises	12 016	4%	7 251	3%	20 656	6%	23 364	6%
Autres produits	14 013	4%	13 569	5%	24 831	7%	27 386	7%
Transferts de charges	25 245	8%	17 379	7%	16 851	5%	17 830	4%
Produits d'exploitation	324 892	100%	257 104	100%	371 047	100%	397 271	100%
Achats	32 150	9%	18 481	5%	54 356	14%	57 368	13%
Services extérieurs	29 270	8%	26 996	8%	29 442	7%	35 821	8%
Autres services extérieurs	42 614	12%	34 349	10%	45 994	12%	56 046	12%
Impôts et taxes	7 723	2%	6 512	2%	7 916	2%	7 843	2%
Masse salariale	168 201	47%	167 038	49%	179 055	45%	188 068	41%
Charges sociales	51 193	14%	53 800	16%	45 006	11%	75 587	17%
Amortissements et provisions	18 091	5%	17 081	5%	16 817	4%	15 892	3%
Autres charges	11 151	3%	15 262	4%	18 709	5%	19 465	4%
Charges d'exploitation	360 393	100%	339 518	100%	397 297	100%	456 089	100%
Résultat d'exploitation	-35 501		-82 414		-26 250		-58 818	
Produits financiers	227		459		916		1 630	
Charges financières	2 021		1 332		1 785		2 213	
Produits exceptionnels	46 445		50 984		51 144		58 195	
Charges exceptionnelles	32 511		8 706		22 250		35 374	
Impôt sur les bénéfices	-10		-4 161		140		-3 536	
Bénéfice ou perte	-23 351		-36 849		1 635		-33 044	

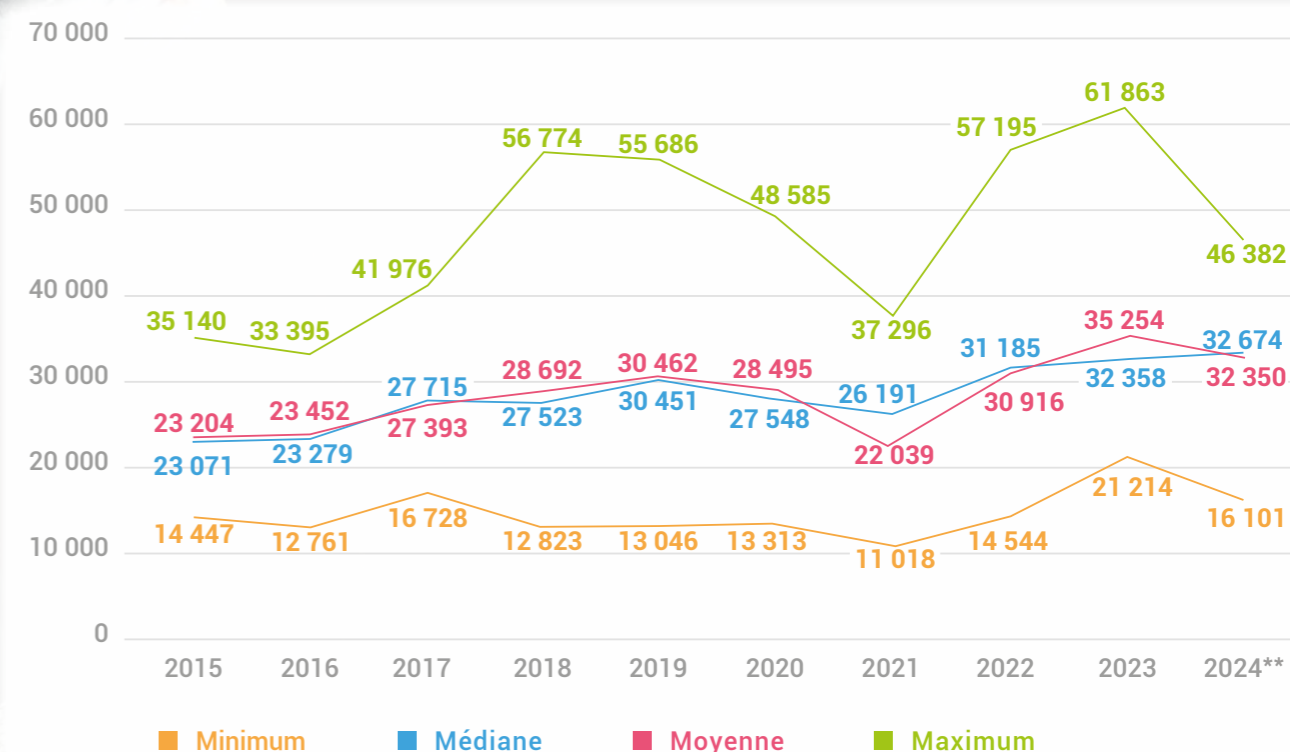
2.2 - Budgets

2.2.1 CLASSEMENT - BUDGETS* - Saison 2022/2023 en milliers d'€



*Budgets classés par la plus grande masse entre les produits et les charges

2.2.2 ÉVOLUTION ÉVOLUTION DES BUDGETS* SUR DIX SAISONS En milliers d'€



*Budgets classés par la plus grande masse entre les produits et les charges au 30/06 de chaque saison

**Budgets prévisionnels saison 2023/2024 hors phases finales

2.3 - Bilan cumulé

BILAN CUMULÉ TOP 14 - Synthèse en milliers d'€

	19/20	20/21	21/22	22/23
Capitaux propres retraités et résultat	64 700	68 741	94 754	100 035
Provisions pour risques	13 802	8 721	12 082	12 125
Emprunts auprès des établissements de crédits	57 622	86 829	76 235	63 686
Comptes courants d'associés et dettes financières	31 653	25 798	26 600	32 907
Fournisseurs et comptes rattachés	27 787	28 421	48 256	51 767
Dettes fiscales et sociales	39 262	59 583	55 526	51 947
Autres dettes	25 118	45 972	22 257	29 652
Produits constatés d'avance	5 678	2 405	12 085	5 735
Dettes à long terme	44 527	91 032	72 113	79 559
Dettes à court terme	142 597	157 977	168 844	156 140
Total actif / passif (*)	265 626	326 471	347 793	347 859
Actif immobilisé	118 956	132 389	125 971	160 232
Actif circulant	146 666	194 081	221 821	187 630
Dont stocks	1 855	1 689	4 616	2 678
Dont créances clients, avances et acomptes	37 218	41 539	64 928	66 279
Dont autres créances	50 890	76 204	44 568	53 449
Dont disponibilités et VMP	52 740	70 213	103 317	56 671
Dont charges constatées d'avance	3 959	4 438	4 393	8 559
Besoin en fonds de roulement	-50 530	-35 796	-54 955	-27 853
Capacité d'auto-financement	-10 521	-34 188	5 608	-31 862

2.4 - Détail de l'actif immobilisé

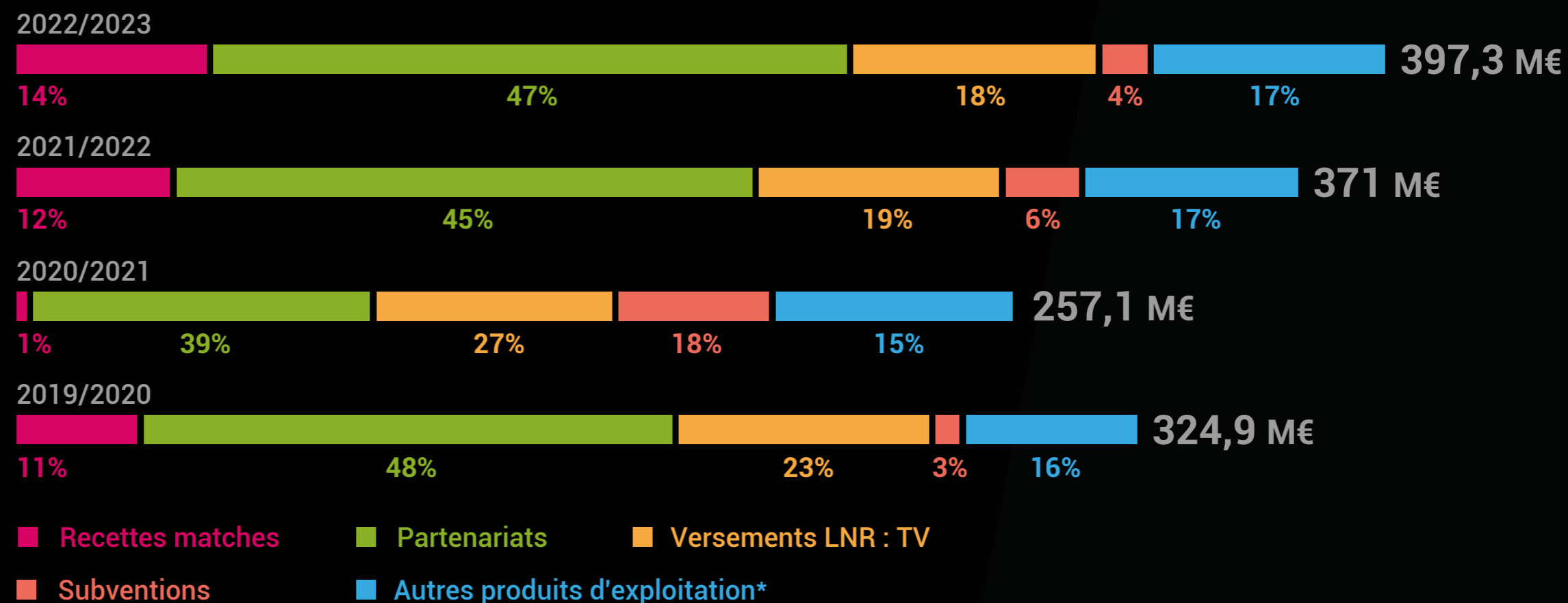
DÉTAIL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ TOP 14 - En milliers d'€

Actif Immobilisé	19/20	20/21	21/22	22/23
Immobilisations Incorporelles	7 392	6 239	8 494	8 359
<i>dont activation indemnités de mutation</i>	3 995	2 908	4 847	4 703
Immobilisations corporelles	105 838	121 917	110 524	147 215
Immobilisations financières	6 742	6 714	9 747	10 215
TOTAL actif immobilisé	119 972	134 870	128 765	165 789
Retraitements CCCP :				-5 557
Actif immobilisé retraité				160 232

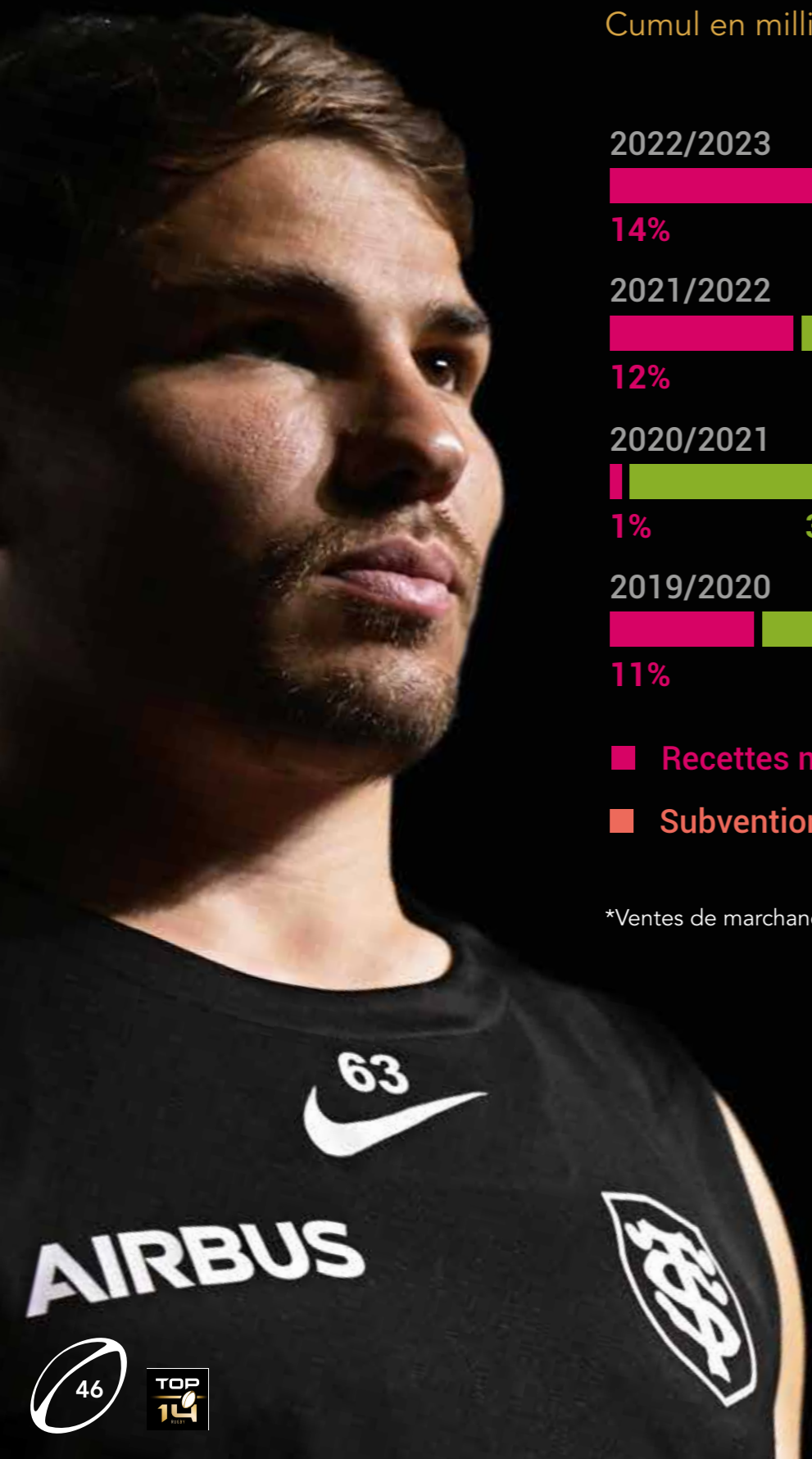
2.5 - Les produits d'exploitation

ÉVOLUTION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Cumul en millions d'€ et en %

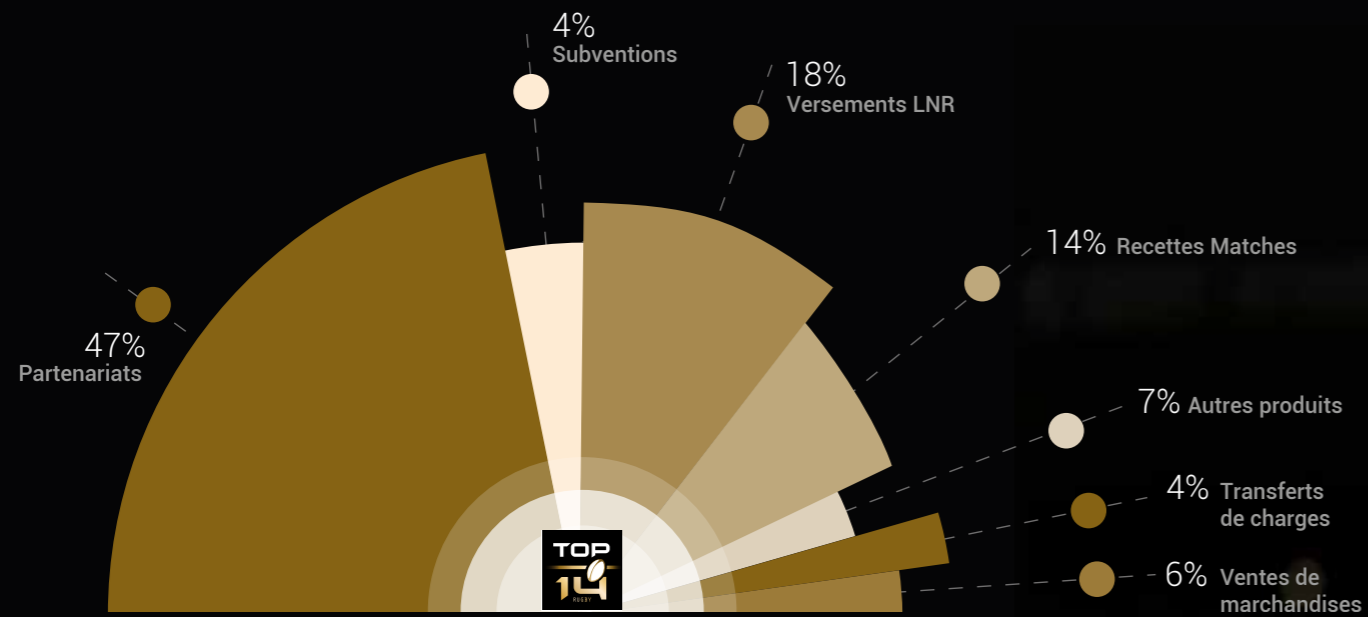


*Ventes de marchandises + Autres produits + Transferts de charges



DÉTAIL DE LA RÉPARTITION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Saison 2022/2023



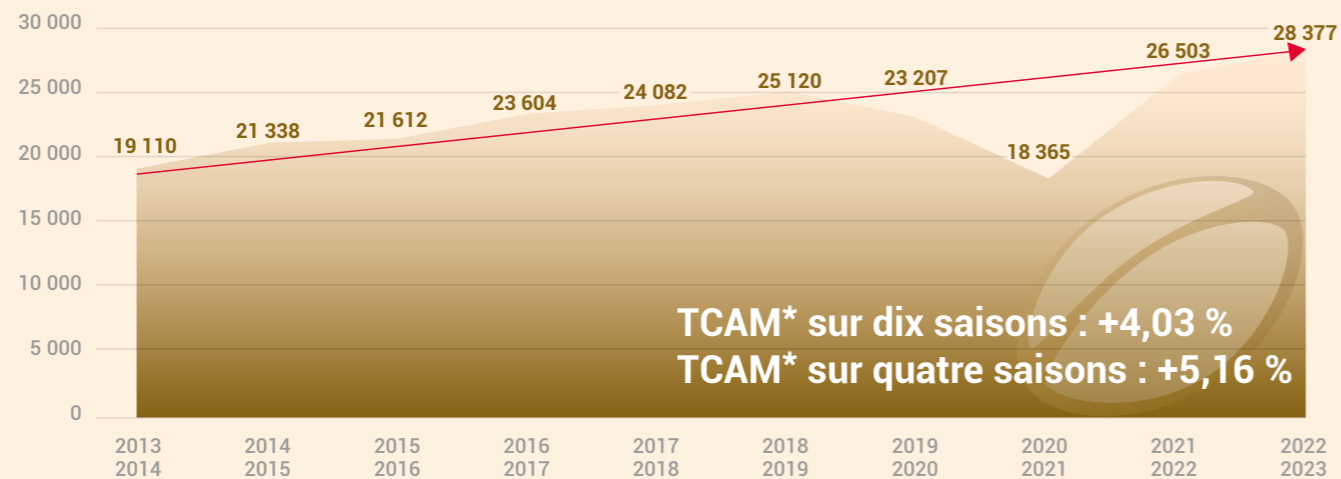
DÉCOMPOSITION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Par club en milliers d'€



ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN PAR CLUB

Produits d'exploitation en milliers d'€

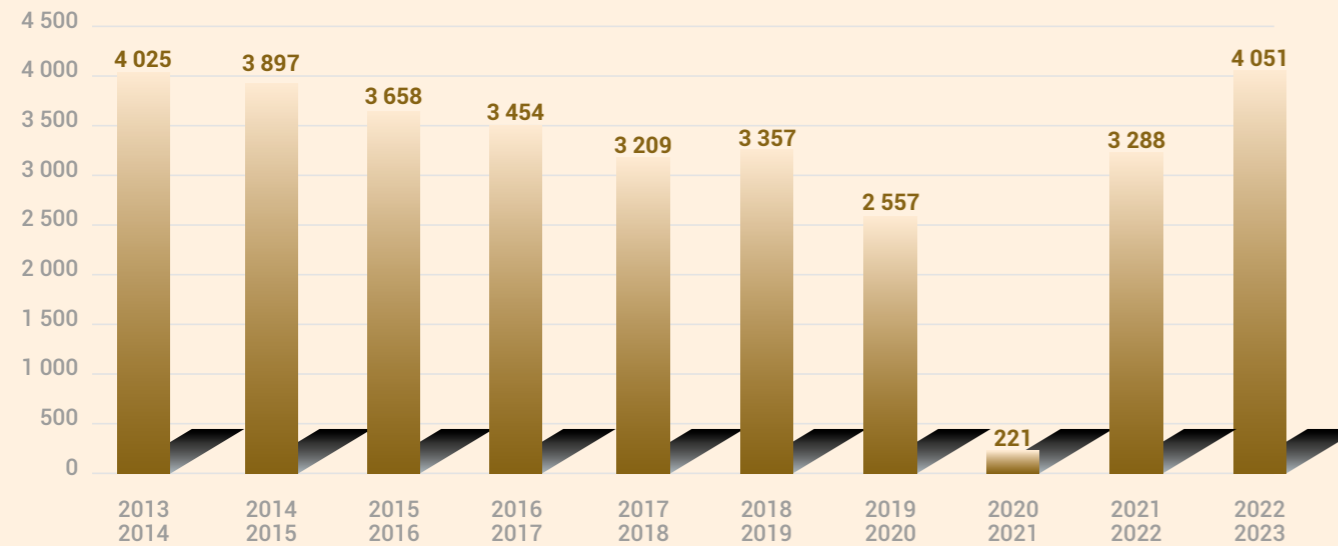


*TCAM = Taux de croissance annuel moyen



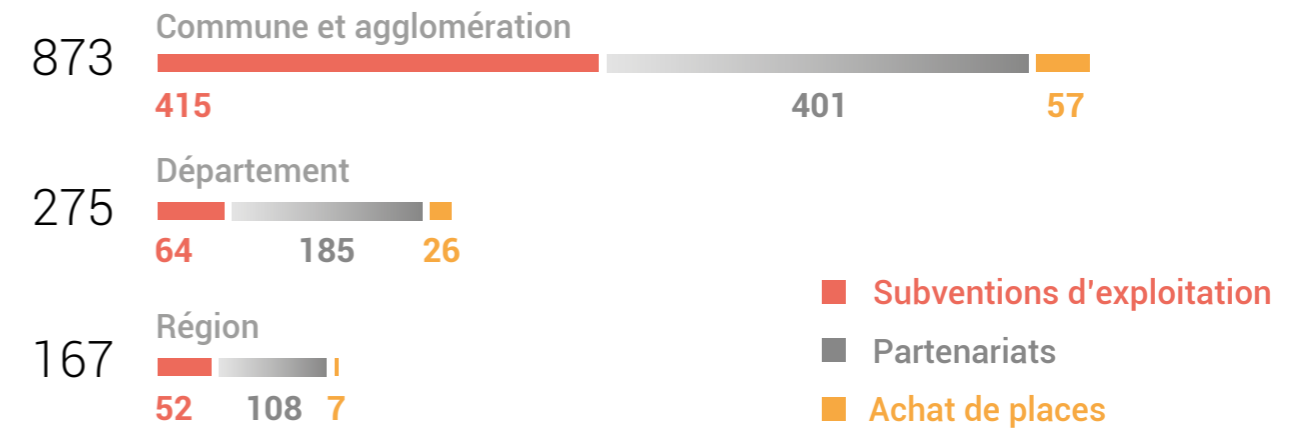
ÉVOLUTION DES RECETTES MATCHES

Billetterie + abonnements hors VIP, moyenne par club en milliers d'€



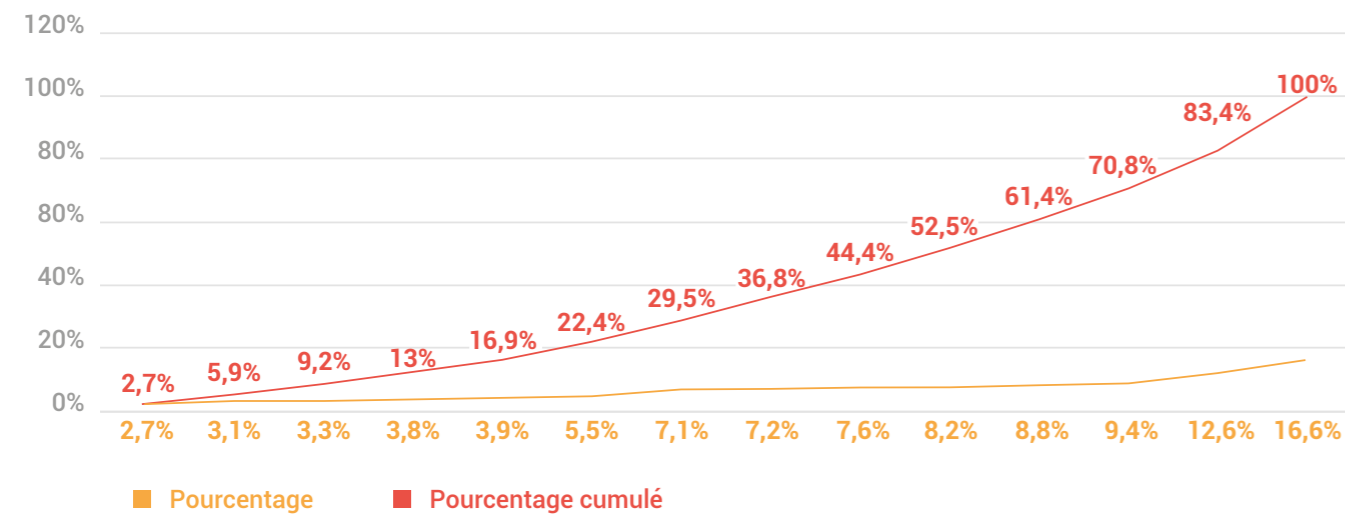
DÉTAIL DE LA CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

En 2022/2023 – Moyenne par club en milliers d'€



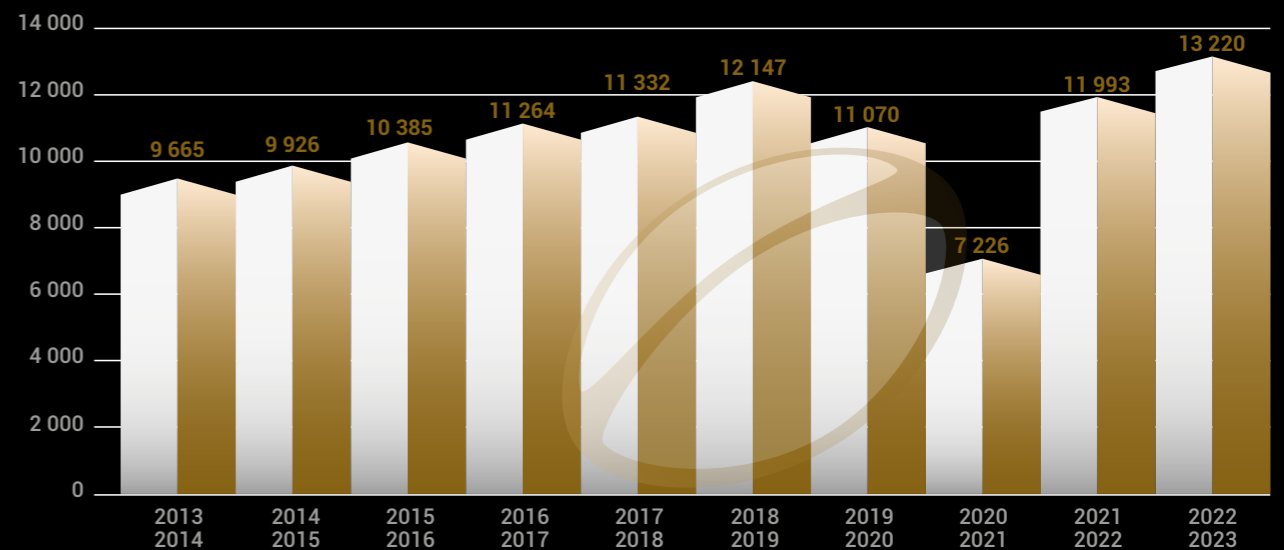
RÉPARTITION DES RECETTES BILLETTERIE DU TOP 14

En pourcentage du total 2022/2023



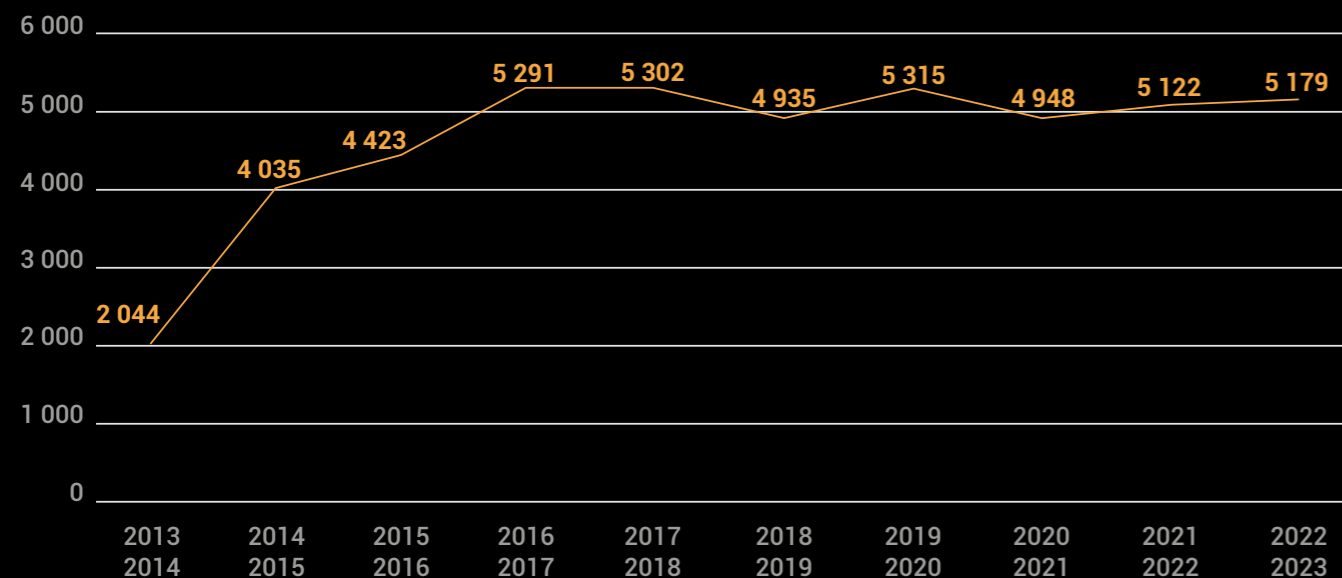
ÉVOLUTION DU PARTENARIAT

Moyenne par club en milliers d'€

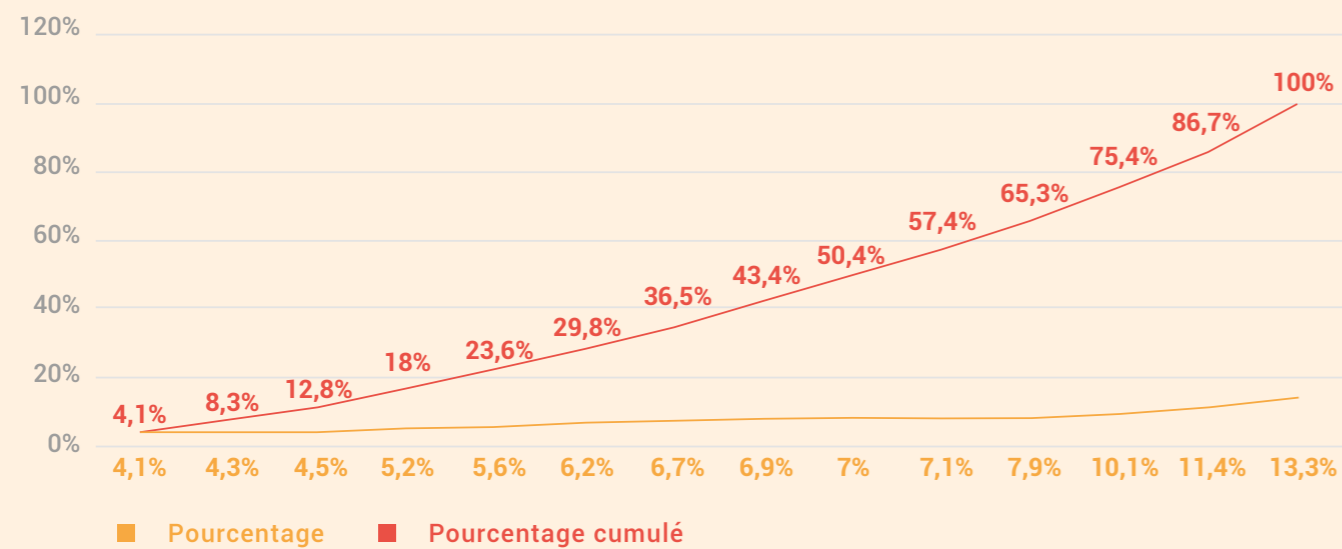


EVOLUTION DES VERSEMENTS DE LA LNR

Moyenne par club en milliers d'€



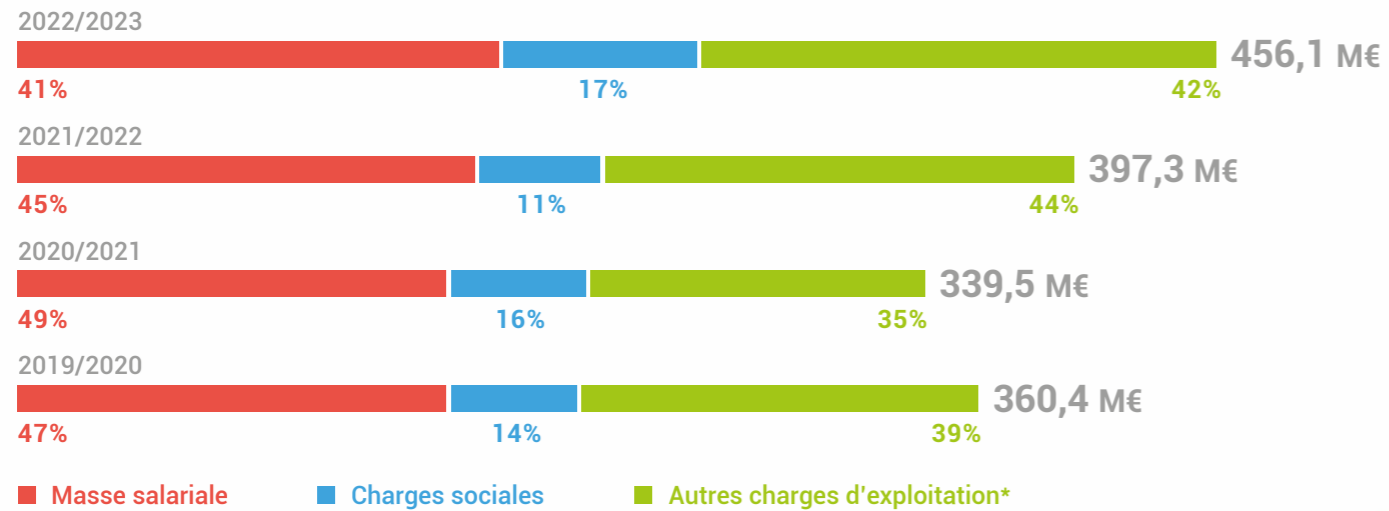
RÉPARTITION DES PRODUITS EN POURCENTAGE DU TOTAL 2022/2023



2.6 Les charges d'exploitation

ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

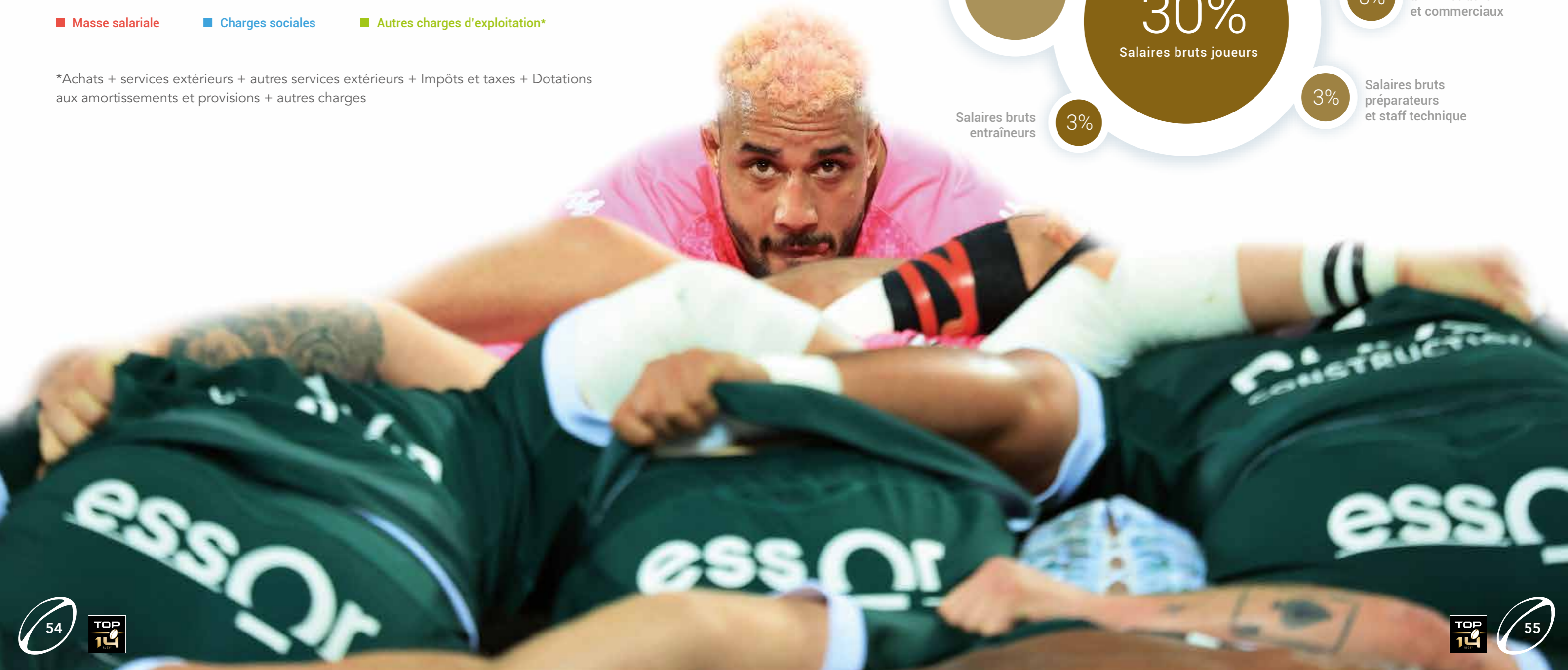
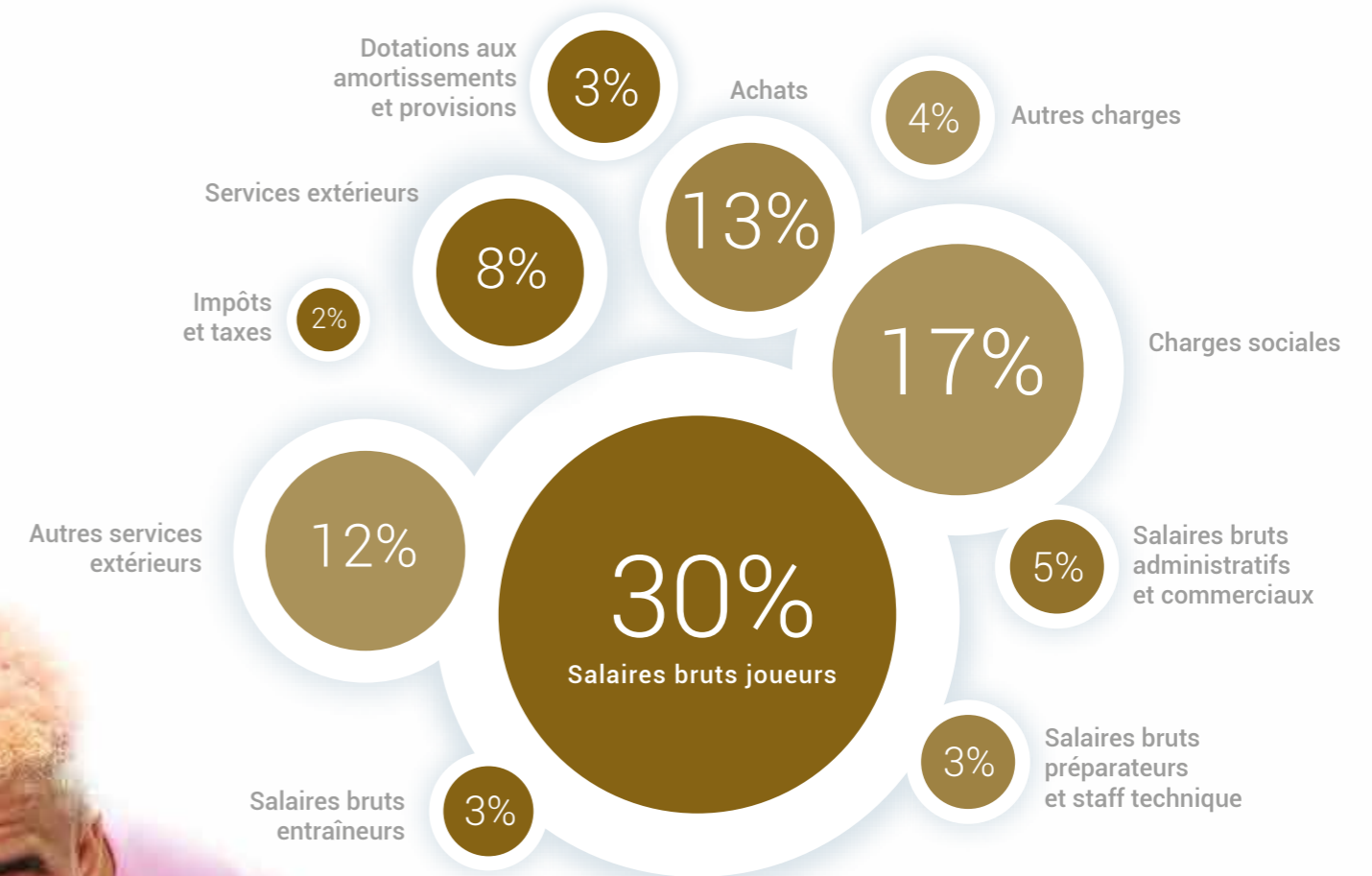
Cumul en millions d'€ et en %



*Achats + services extérieurs + autres services extérieurs + Impôts et taxes + Dotations aux amortissements et provisions + autres charges

DÉTAIL DE LA REPARTITION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Saison 2022/2023



QUELQUES DÉTAILS DE POSTES DE CHARGES

Saison 2022/2023 moyenne en milliers d'€

Achats

Réceptif

1 627



Organisation match

932



Équipement + soins + matériel

317



Services extérieurs et assimilés

Honoraires

1 188



Frais déplacement Équipes

810



Location logements pour joueurs et entraîneurs

643



Redevance Associations + Centre de formation

587



Publicité

553



Loyer terrains + bâtiments

441



Commissions sur ventes

180



Dotations

Amortissements

955



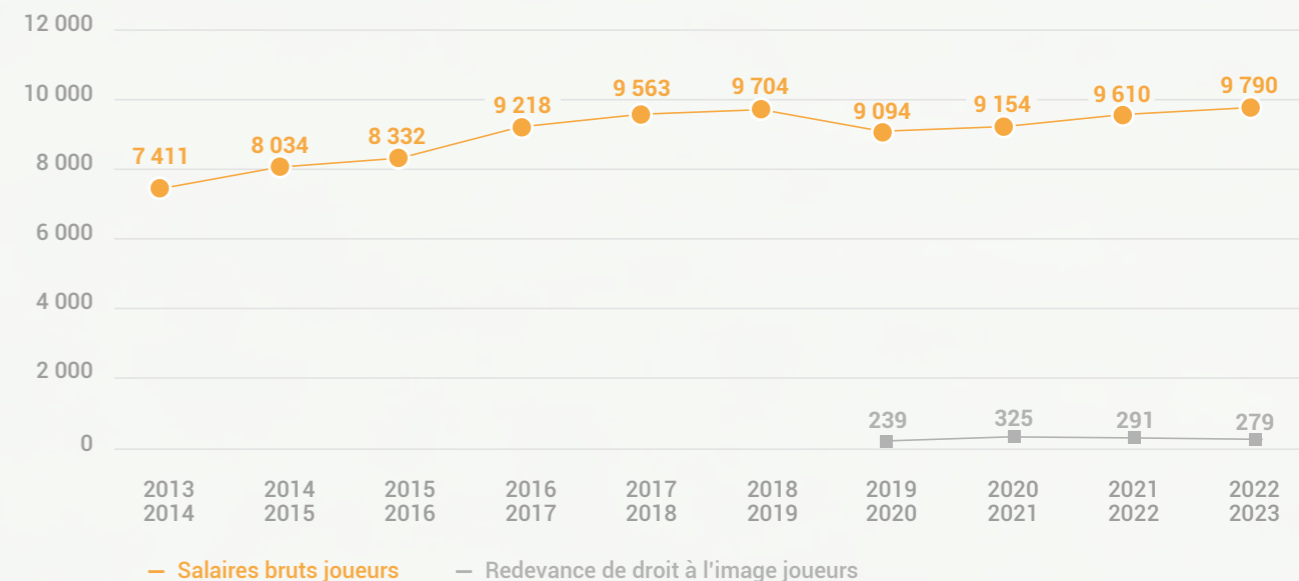
Provisions

286



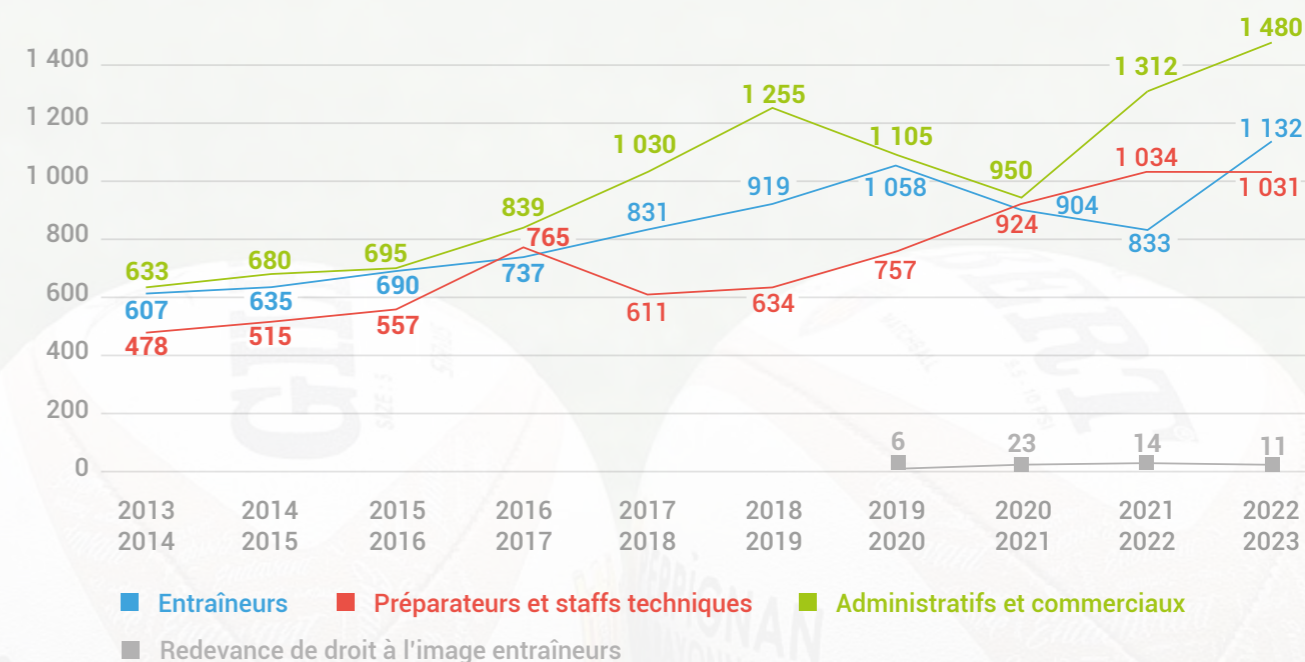
ÉVOLUTION DU NIVEAU DE RETRIBUTION « JOUEURS »

Moyenne par club en milliers d'€

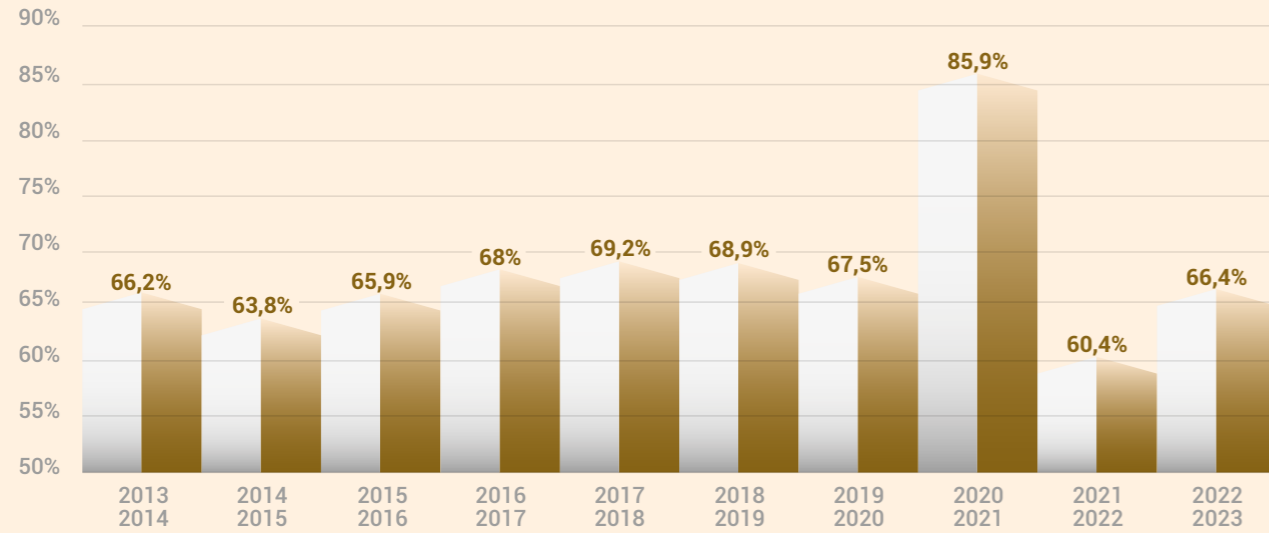


ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE BRUTE « AUTRES PERSONNELS »

Moyenne par club en milliers d'€

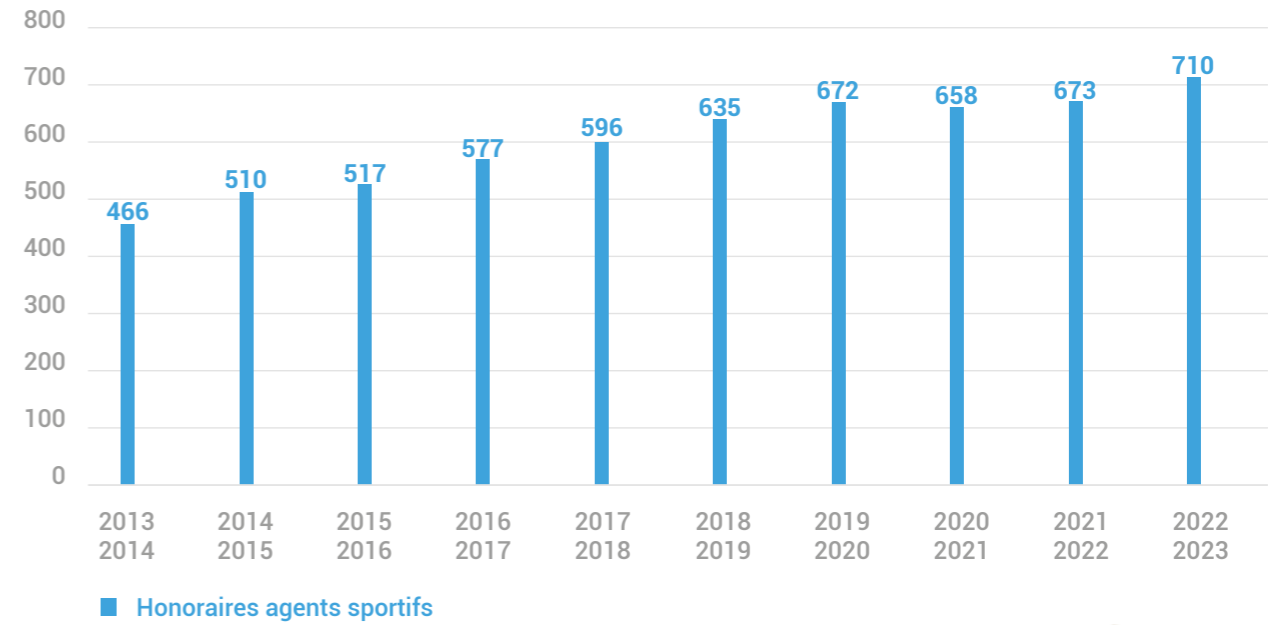


ÉVOLUTION DU RATIO : MASSE SALARIALE CHARGÉE / PRODUITS D'EXPLOITATION - En %



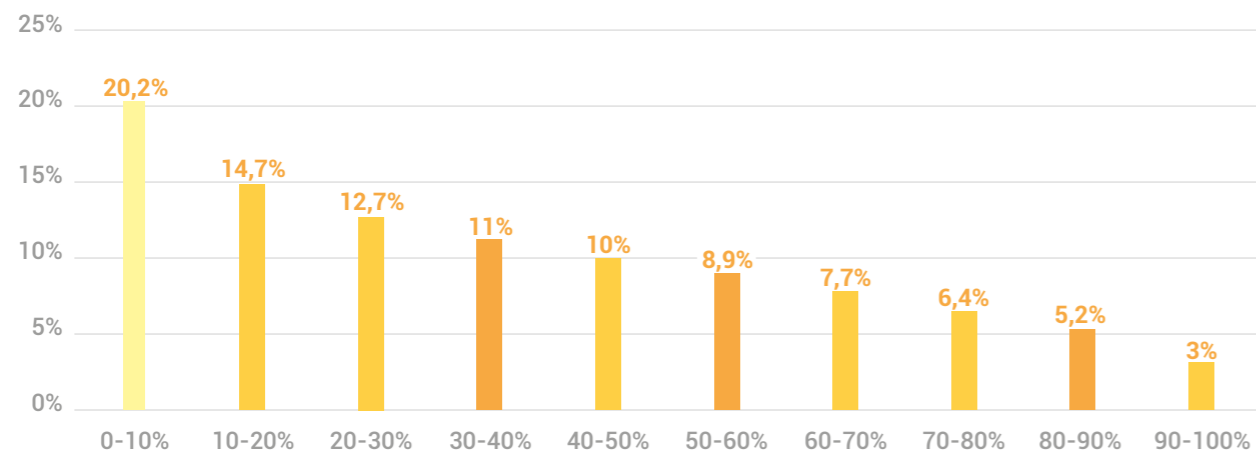
ÉVOLUTION DES HONORAIRES D'AGENTS SPORTIFS

Moyenne par club en milliers d'€



RATIO SALAIRE JOUEURS / MASSE SALARIALE JOUEURS TOP 14

Saison 2022/2023 pourcentage cumulé des salaires** « joueurs » par décile* au 30/09/2022

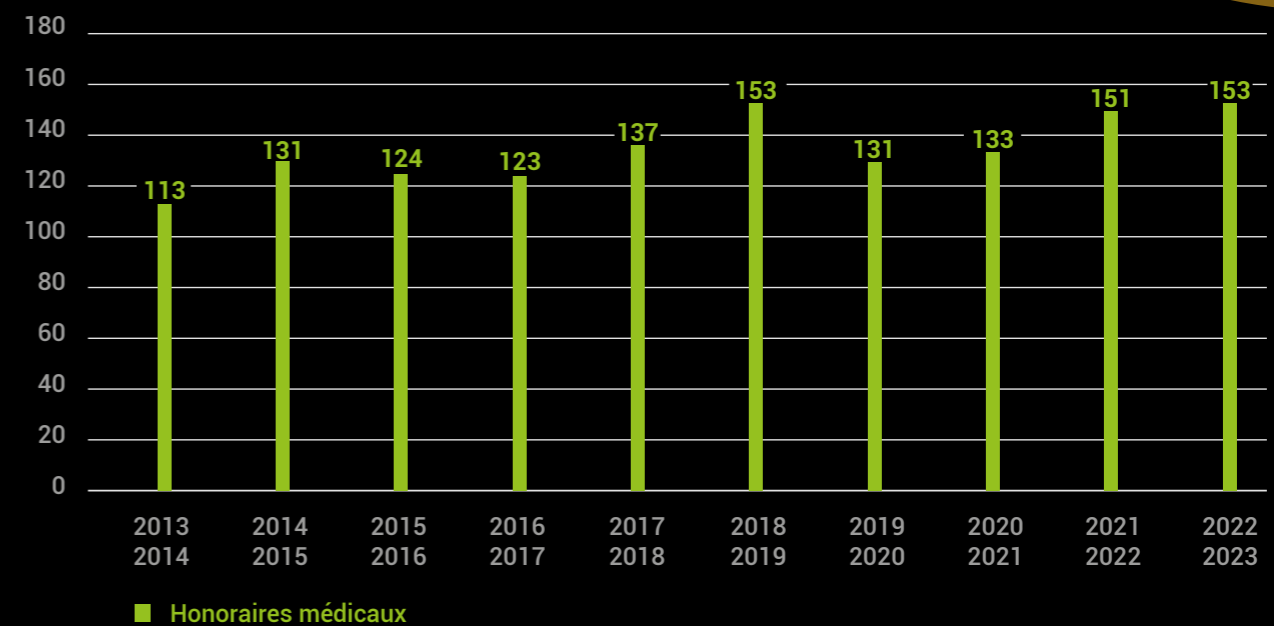


*Classement des salaires des plus élevés aux plus faibles

**Estimation hors « joueurs Espoirs » et phase finale

ÉVOLUTION DES HONORAIRES MEDICAUX

Moyenne par club en milliers d'€



DÉCOMPOSITION DES CHARGES D'EXPLOITATION

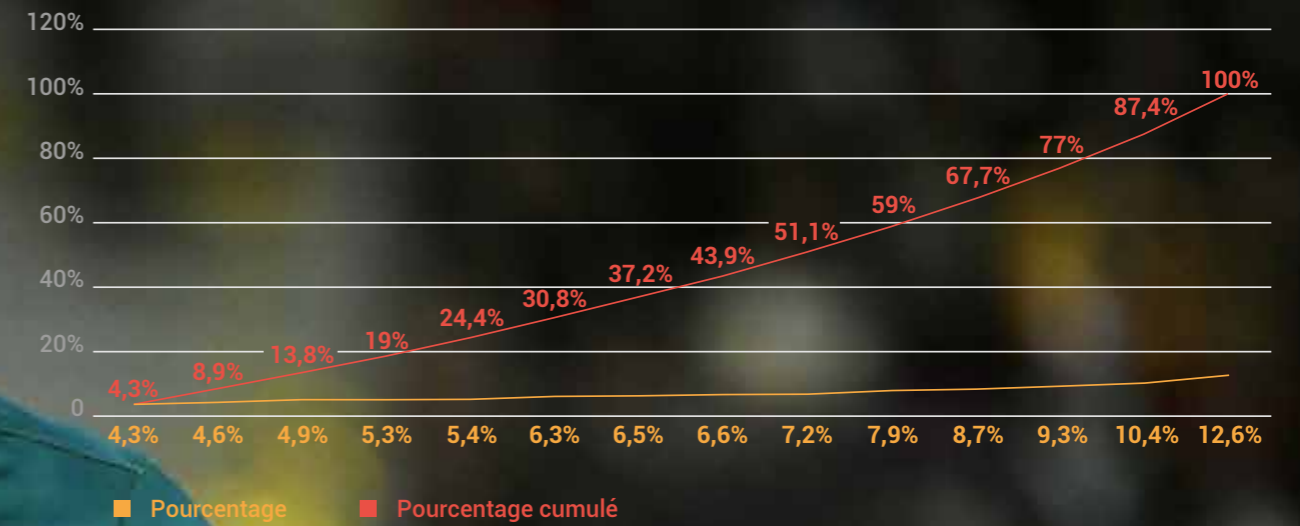
Saison 2022/2023 par club en milliers d'€



- Total masse salariale
- Charges sociales
- Autres charges d'exploitation *

*Achats + services extérieurs + autres services extérieurs
+ Impôts et taxes + Dotations aux amortissements et provisions + autres charges

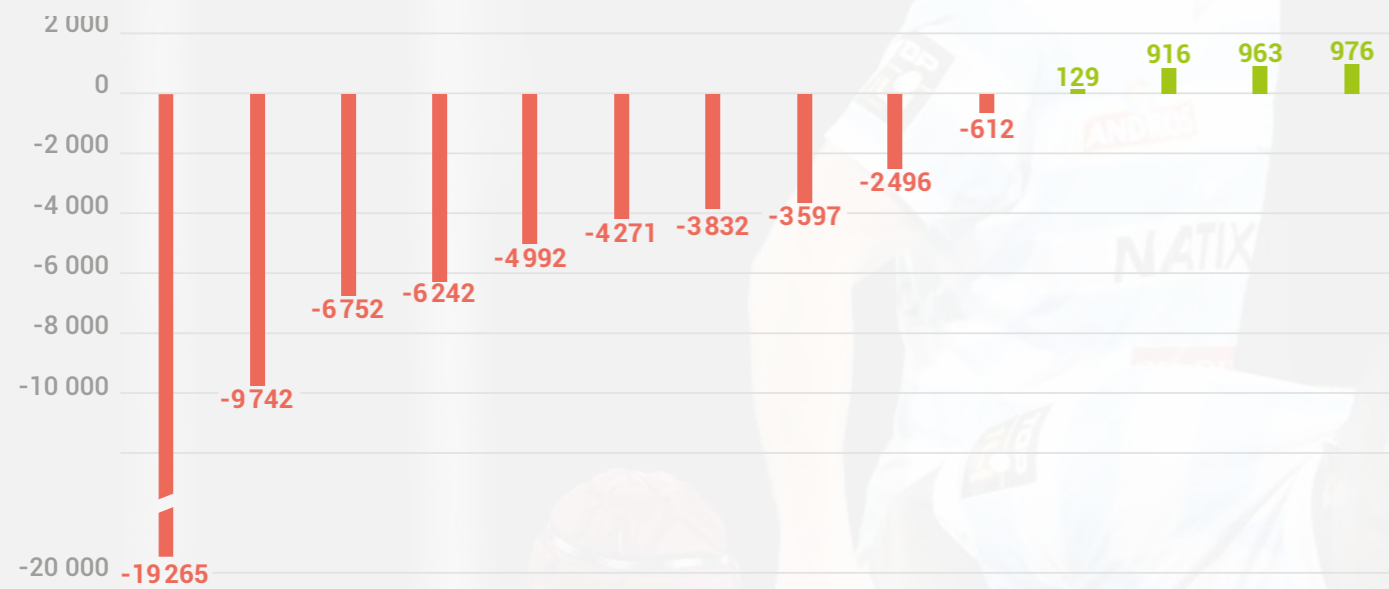
RÉPARTITION DES CHARGES EN POURCENTAGE DU TOTAL 2022/2023



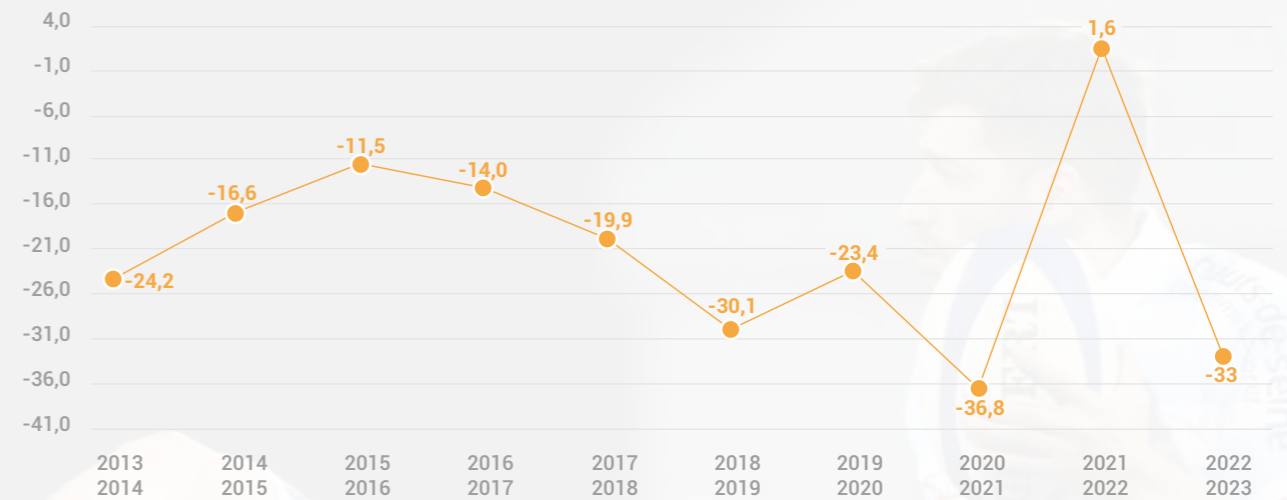
2.7 Les résultats

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DES CLUBS – SAISON 2022/2023

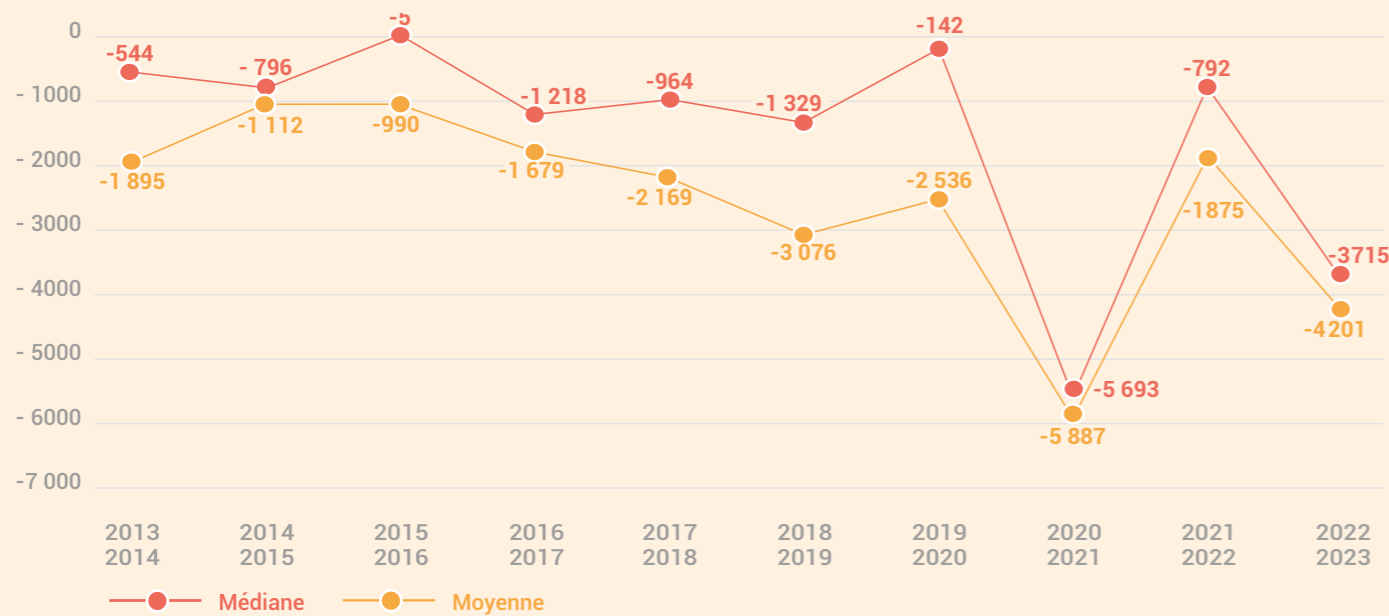
En milliers d'€



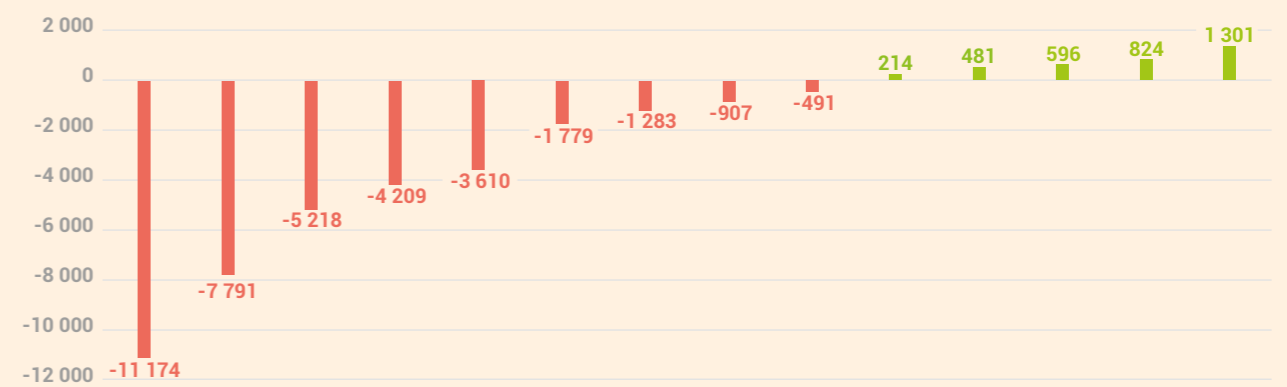
ÉVOLUTION DU RESULTAT NET CUMULÉ - En millions d'€



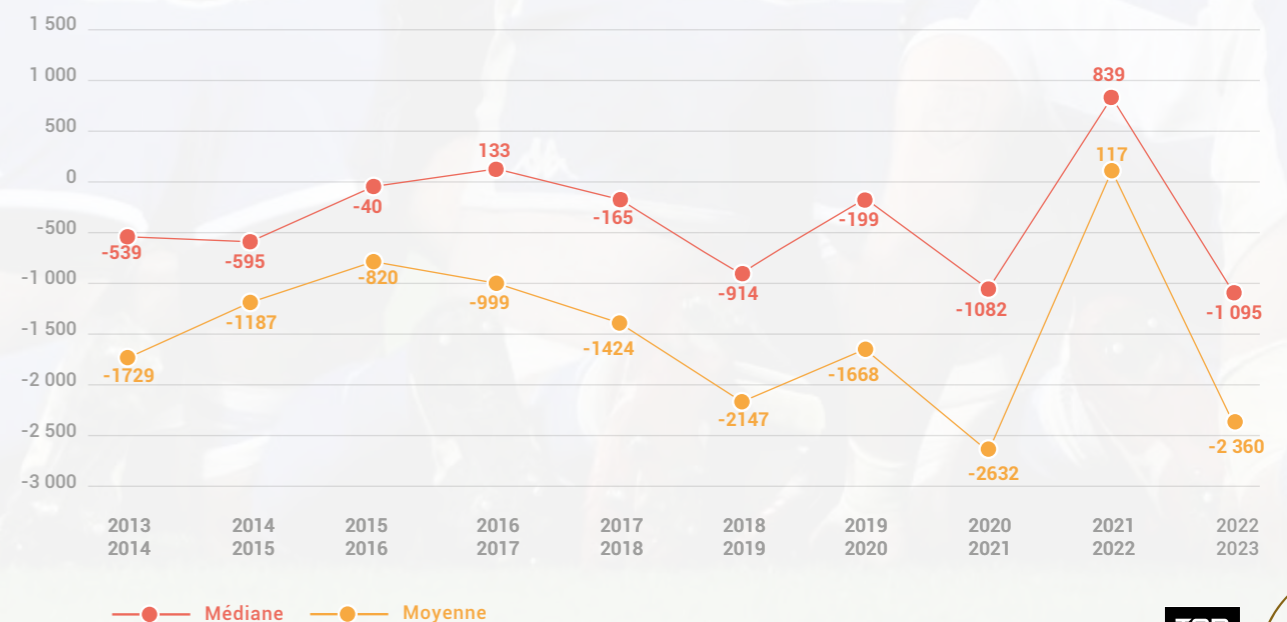
ÉVOLUTION EN MOYENNE ET MEDIANE DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION SUR DIX SAISON - En milliers d'€



RÉSULTAT NET PAR CLUB - Saison 2022/2023 en milliers d'€

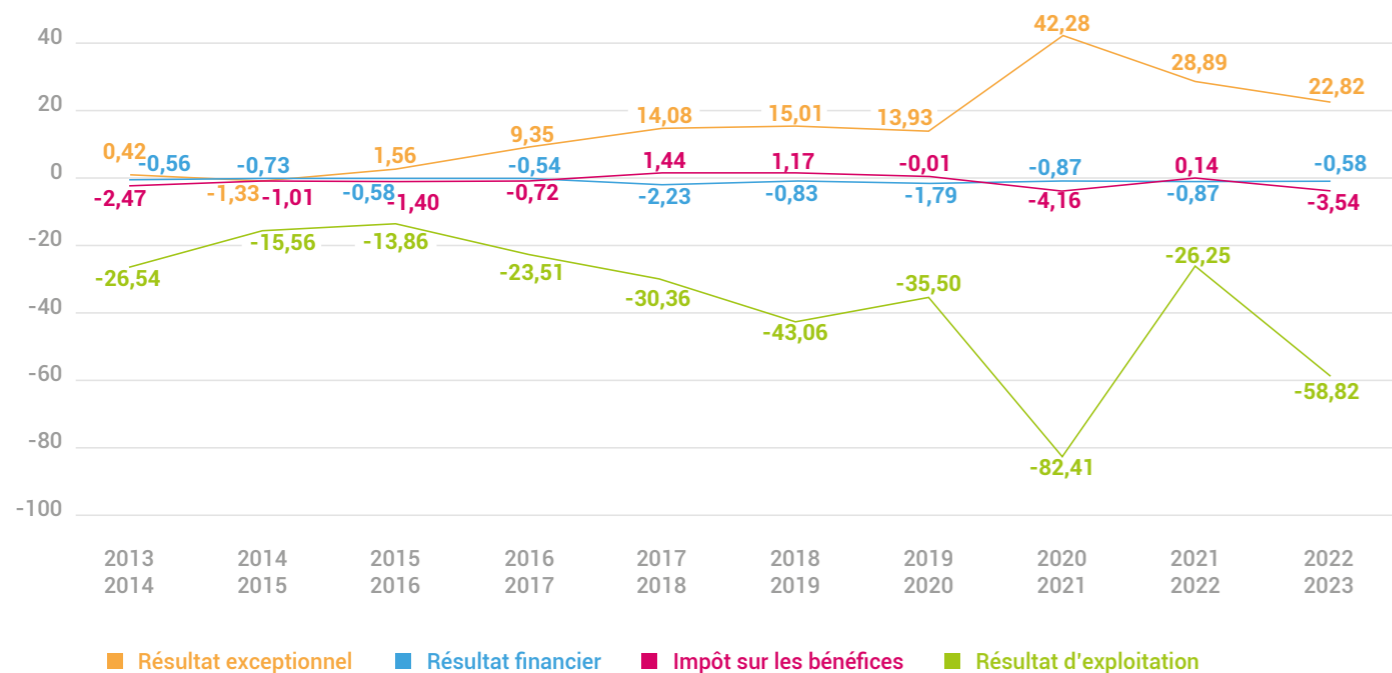


ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET SUR 10 SAISON - En milliers d'€



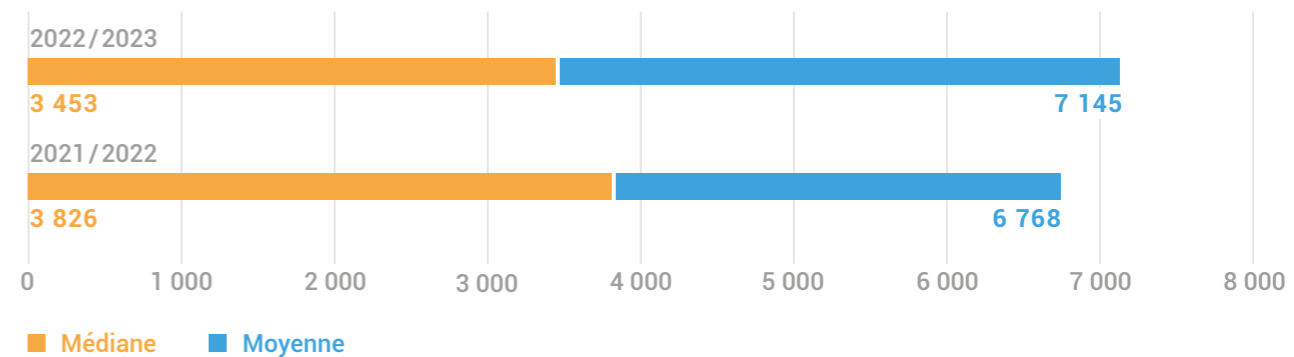
DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT NET CUMULÉ

En millions d'€

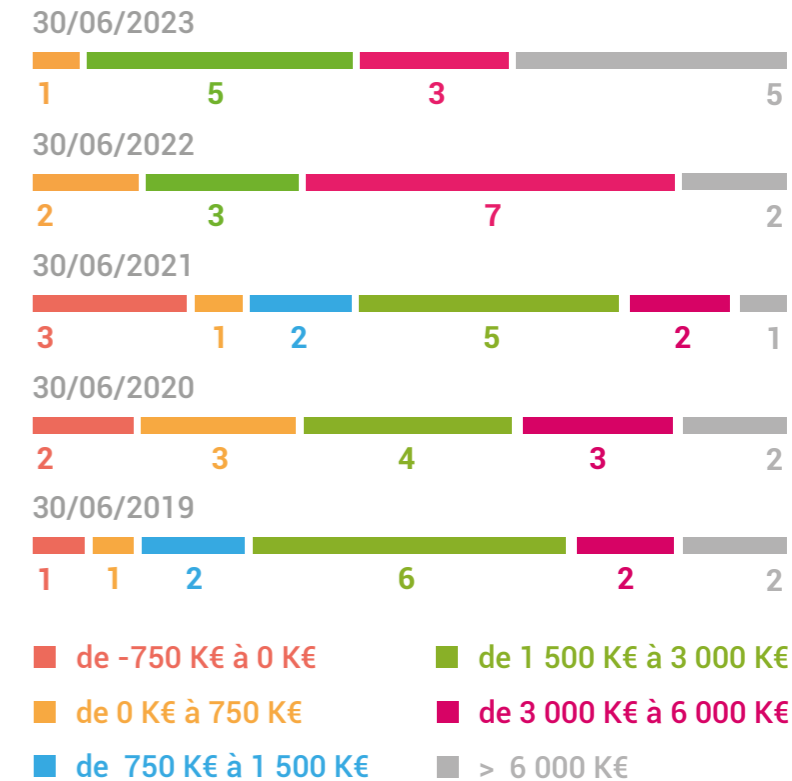


2.8 Les capitaux propres et quasi-fonds propres retraités

SITUATION NETTE RETRAITÉE DES CLUBS - En milliers d'€

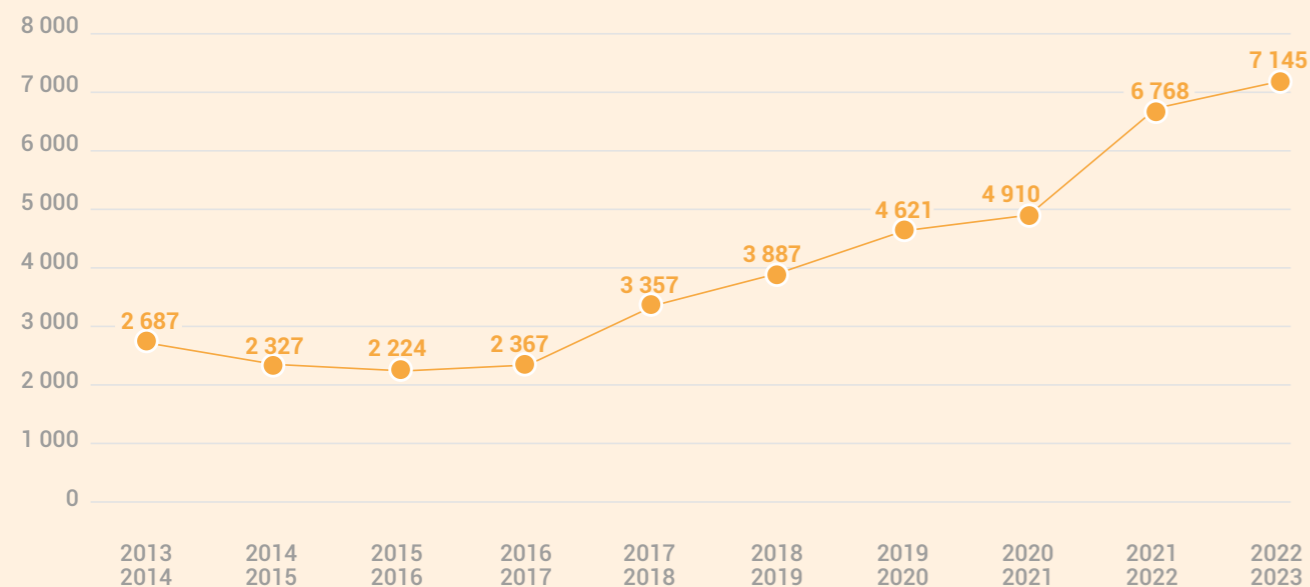


RÉPARTITION DES CLUBS EN FONCTION DE LEUR SITUATION NETTE RETRAITÉE



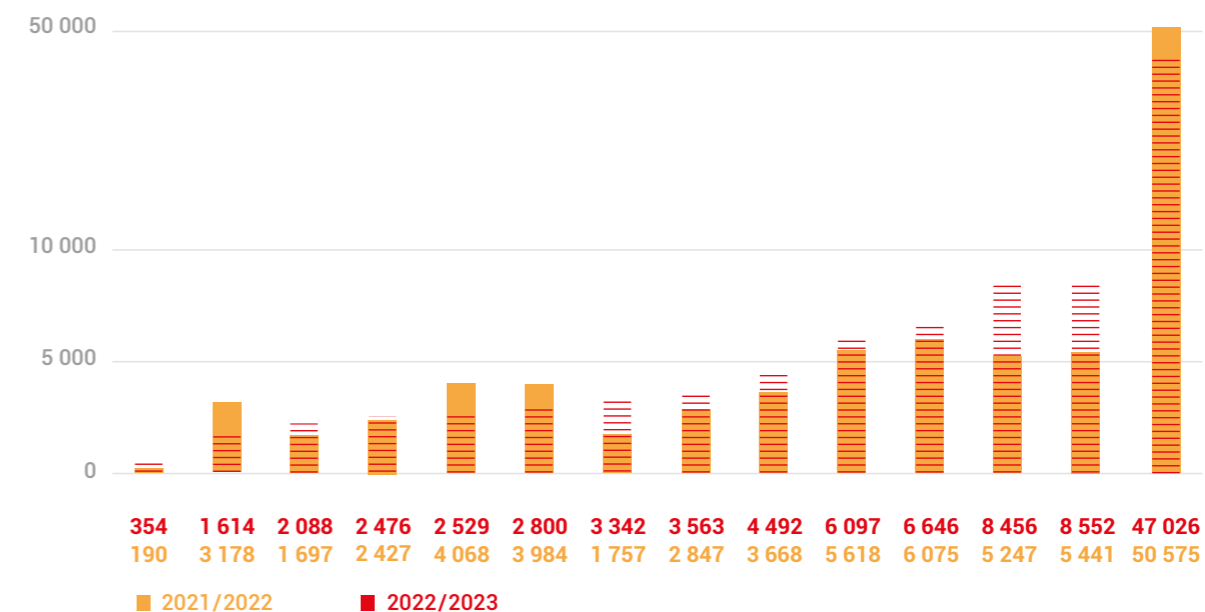
ÉVOLUTION DE LA SITUATION NETTE RETRAITÉE

Moyenne par club en milliers d'€



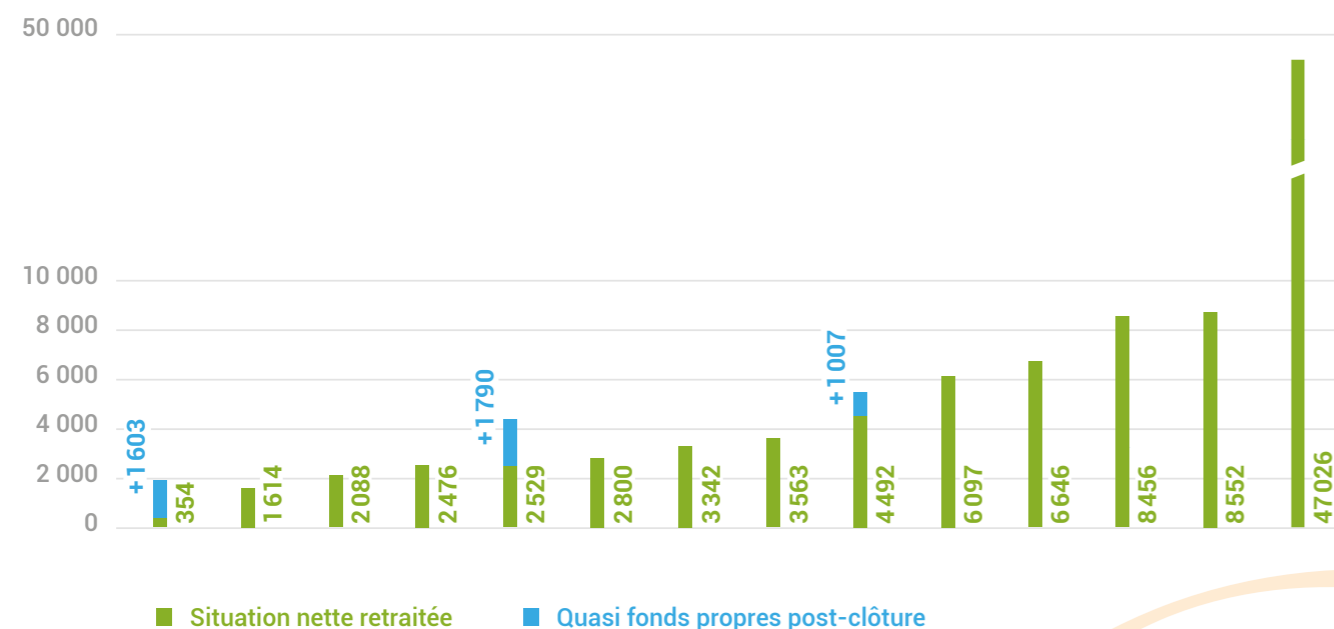
COMPARAISON DE LA SITUATION NETTE RETRAITÉE SUR 2 SAISONS

Par club en milliers d'€



SITUATION NETTE RETRAITÉE AU 30 JUIN 2023 ET QUASI-FONDS PROPRES POST-CLÔTURE

Par club en milliers d'€



SITUATION NETTE RETRAITÉE ET QUASI-FONDS RETRAITÉS AU 30/06/2023

Cumul en milliers d'€

Quasi fonds propres post 30/06/2023**

104 435

Quasi fonds propres au 30/06/2023*

104 435

Situation nette retraitée au 30/06/2023

100 035

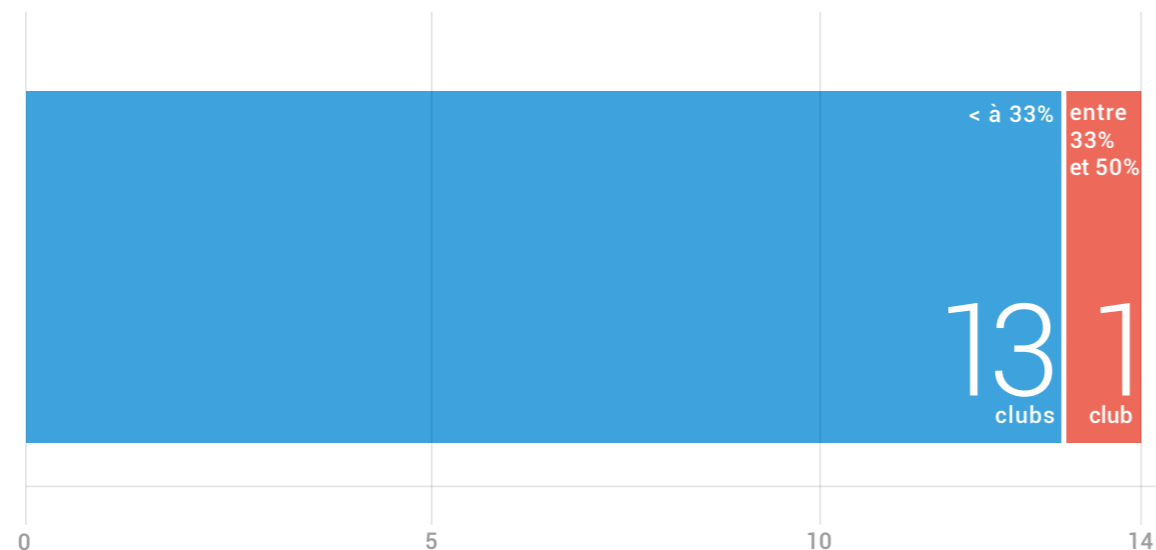
*Situation nette retraitée et comptes courants d'actionnaires bloqués au 30/06/2023

**Situation nette retraitée et comptes courants d'actionnaires bloqués au 30/06/2023 + augmentations de capital et abandons et blocages de comptes courants post-clôture

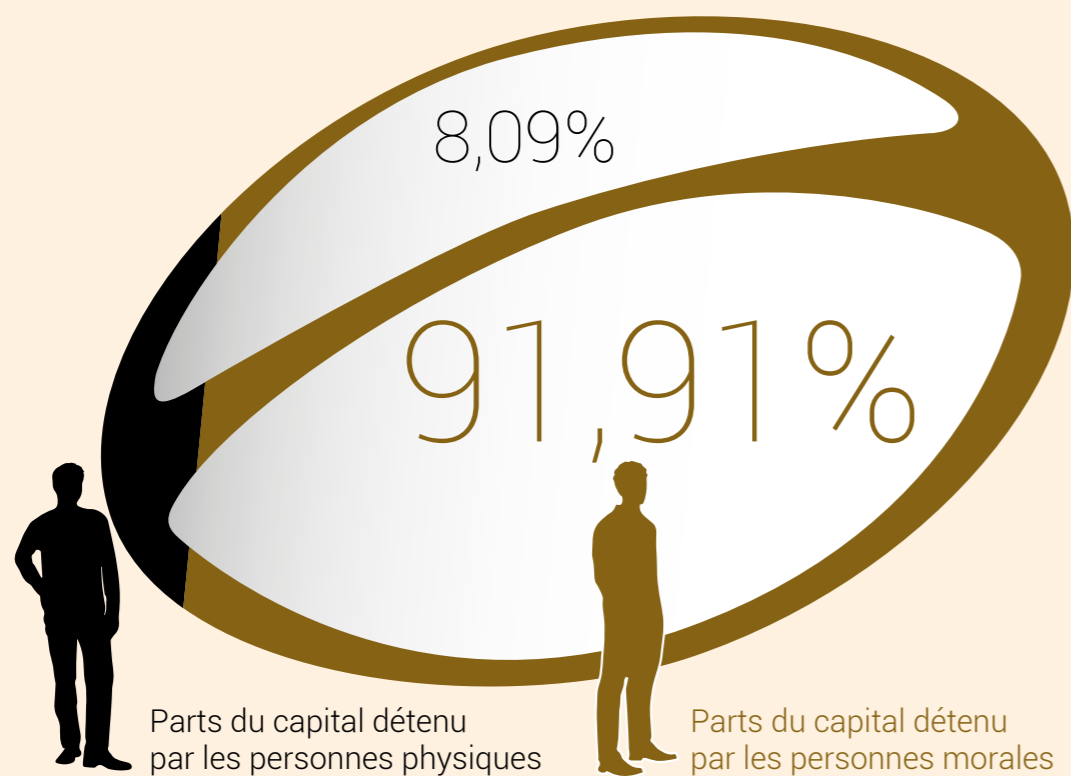


2.9 Répartition du capital

PARTS DU CAPITAL DÉTENUES PAR LES ASSOCIATIONS
SUPPORTS DANS LES SOCIÉTÉS SPORTIVES AU 01/01/2024



RÉPARTITION DU CAPITAL DES SOCIÉTÉS SPORTIVES ENTRE
PERSONNES MORALES ET PERSONNES PHYSIQUES AU 01/01/2024



2.10 Corrélation entre classement sportif et classement masse budgétaire

CORRÉLATION ENTRE CLASSEMENT SPORTIF ET CLASSEMENT MASSE BUDGÉTAIRE

Classement sportif	Clubs	Masse budgétaire *	Classement masse budgétaire	Rétribution « joueurs » *	Classement rétribution « joueurs »
1	STADE TOULOUSAIN (Champion)	51 911	2	12 166	1
2	STADE ROCHELAIS (Finaliste)	36 079	6	11 425	5
3	RACING 92 (Demi-Finaliste)	32 434	7	11 635	4
4	UNION BORDEAUX-BÈGLES (Demi-Finaliste)	32 282	8	10 656	7
5	LOU RUGBY (Barragiste)	61 863	1	10 506	8
6	STADE FRANÇAIS PARIS (Barragiste)	46 046	3	10 313	9
7	RC TOULONNAIS	42 585	4	11 689	3
8	AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO	24 068	12	6 793	13
9	CASTRES OLYMPIQUE	25 744	11	9 293	11
10	ASM CLERMONT AUVERGNE	38 626	5	11 830	2
11	MONTPELLIER HÉRAULT RUGBY	31 900	9	11 378	6
12	SECTION PALOISE BÉARN PYRÉNÉES	26 486	10	9 521	10
13	USA PERPIGNAN (Vainqueur de l'Access Match et maintenu en TOP 14)	21 214	14	6 706	14
14	CA BRIVE CORRÈZE LIMOUSIN (Relégué en PRO D2)	22 318	13	7 054	12

*Classement par la plus grande masse



2.11 Budgets prévisionnels 2023/2024

ÉVOLUTION DES MOYENNES DE PRODUITS ET CHARGES PRÉVISIONNELS 2023/2024 VS COMPTES RÉELS 2022/2023

En milliers d'€



■ Budgets prévisionnels au 31/05/2022 (hors phases finales) Saison 2022/2023

■ Comptes réels au 30/06/2023 Saison 2022/2023

■ Budgets prévisionnels au 31/05/2023 (hors phases finales) Saison 2023/2024





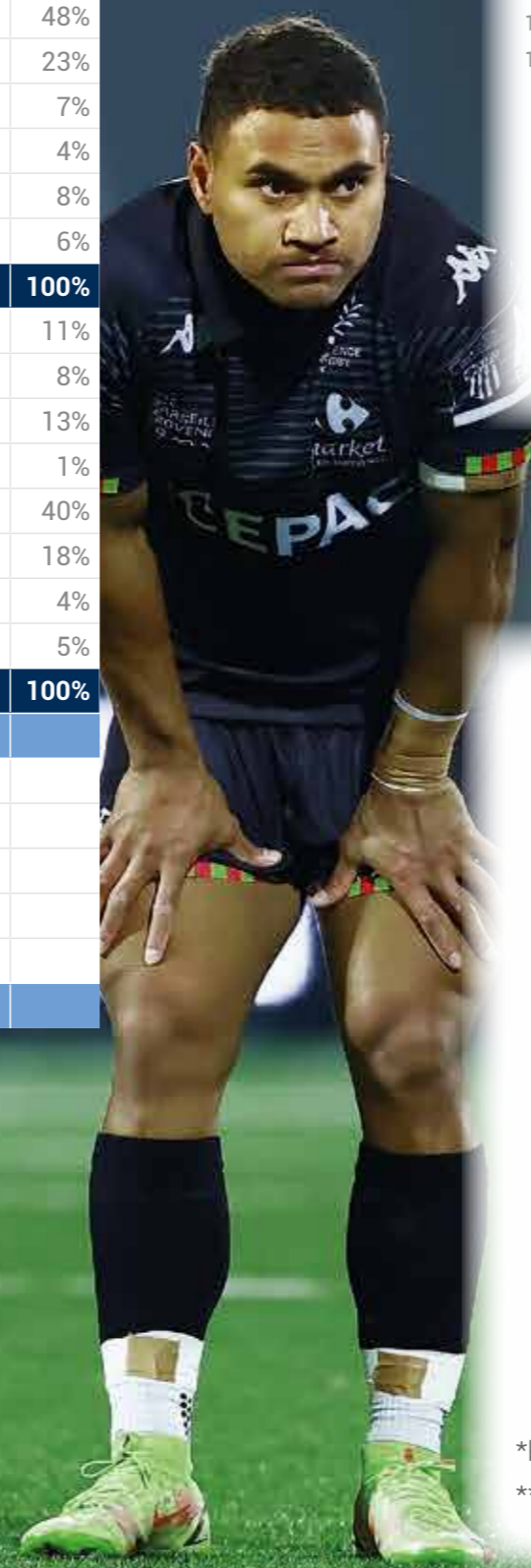
CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RUGBY
DE DEUXIEME DIVISION PROFESSIONNELLE

2001 US NANTAIS	2016 SECTION PALOISE BEAUX PIRENES
2002 STADE NANTAIS RUGBY	2017 LYON OLYMPIQUE UNIVERSITAIRE
2003 MONTPELLIER RUGBY CLUB	2018 US OYONNAX RUGBY
2004 FC AUCH BEAS	2019 U.S.A. PERPIGNAN
2005 RUGBY CLUB TULONNAS	2020 NIMON ERONNAS RUGBY PRO
2006 NANTAIS TRY ET CANINE IV	2021 AAROT A LA SA JUNIOR
2007 FC AUCH BEAS	2022 U.S.A. PERPIGNAN
2008 RUGBY CLUB TULONNAS	2023 AIGNON BAYONNAIS RUGBY PRO
2009 RACING METRO 92	
2010 ST. JEAN LOT ET GARONNE	
2011 LOS RUGBY	
2012 FC GRENOBLE RUGBY	
2013 US OYONNAX RUGBY	
2014 LOS RUGBY	

3.1 - Compte de résultat

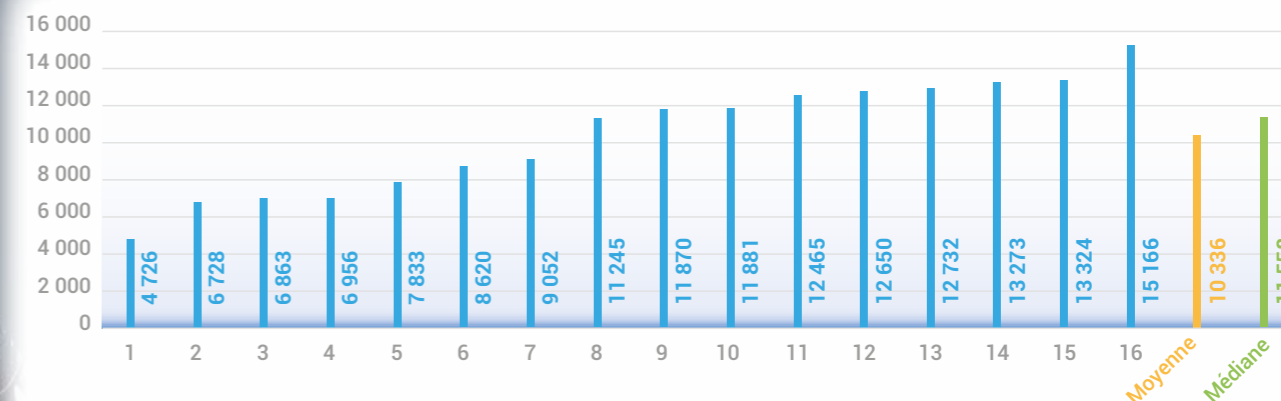
COMPTE DE RÉSULTAT CUMULE PRO D2 - Synthèse en milliers d'€

Total cumulé	19/20	%	20/21	%	21/22	%	22/23	%
Subventions	4 686	4%	13 037	13%	14 460	10%	7 195	5%
Partenariats	56 321	45%	36 127	36%	65 379	45%	70 872	48%
Versements LNR	33 820	27%	32 987	32%	33 429	23%	33 332	23%
Recettes matches	8 597	7%	2 368	2%	9 521	7%	9 574	7%
Ventes de marchandises	2 517	2%	1 346	1%	3 716	3%	5 133	4%
Autres Produits	4 832	4%	4 337	4%	7 792	5%	11 108	8%
Transferts de charges	15 454	12%	11 535	11%	9 777	7%	9 225	6%
Produits d'exploitation	126 227	100%	101 736	100%	144 073	100%	146 438	100%
Achats	12 468	10%	7 329	7%	15 407	11%	17 634	11%
Services extérieurs	10 743	8%	10 762	10%	13 374	9%	13 186	8%
Autres services extérieurs	17 189	13%	16 401	15%	19 216	13%	20 591	13%
Impôts et taxes	2 634	2%	2 323	2%	2 520	2%	2 319	1%
Masse salariale	56 144	44%	55 599	50%	62 210	43%	64 551	40%
Charges sociales	19 194	15%	6 500	6%	22 008	15%	28 279	18%
Amortissements et provisions	6 686	5%	8 355	8%	6 210	4%	6 294	4%
Autres charges	3 577	3%	3 640	3%	4 165	3%	7 971	5%
Charges d'exploitation	128 635	100%	110 911	100%	145 110	100%	160 827	100%
Résultat d'exploitation	-2 408		-9 174		-1 037		-14 389	
Produits financiers	57		142		38		171	
Charges financières	173		361		358		273	
Produits exceptionnels	5 210		6 757		3 680		7 795	
Charges exceptionnelles	4 962		2 109		2 831		4 067	
Impôt sur les bénéfices	491		-16		-215		-245	
Bénéfice ou perte	-2 766		-4 729		-294		-10 518	



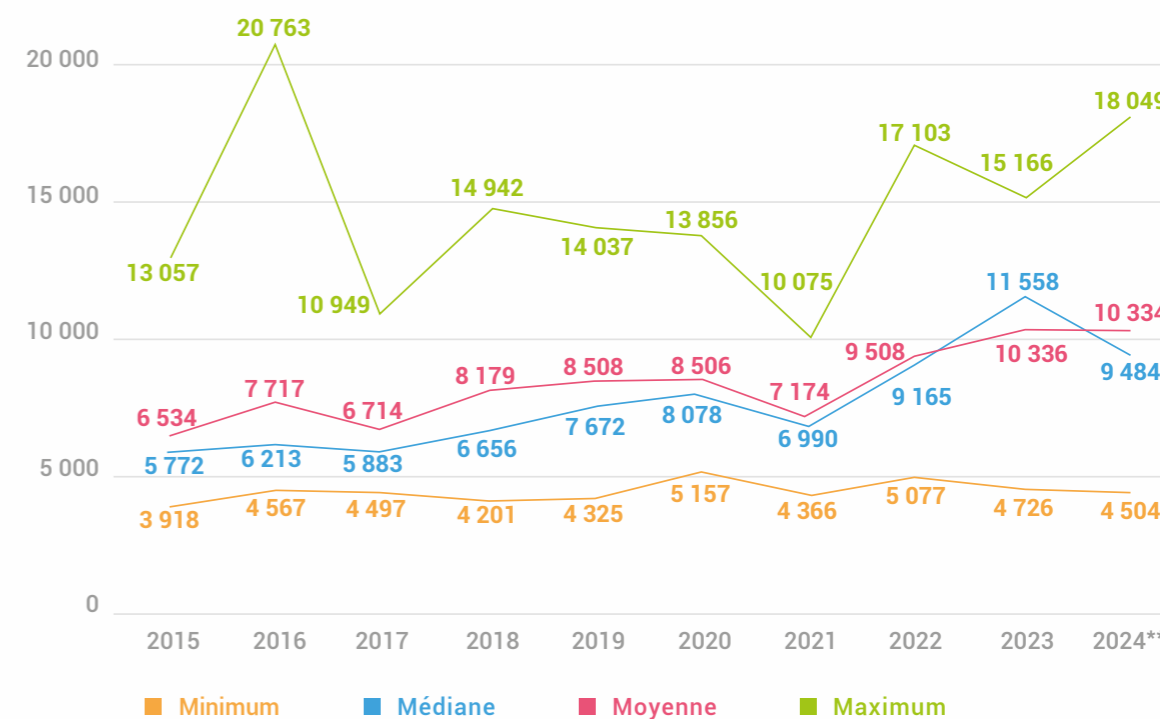
3.2 - Budgets

3.2.1 CLASSEMENT - BUDGETS* - Saison 2022/2023 en milliers d'€



*Budgets classés par la plus grande masse entre les produits et les charges

3.2.2 ÉVOLUTION ÉVOLUTION DES BUDGETS* SUR DIX SAISONS En milliers d'€



*budgets classés par la plus grande masse entre les produits et les charges au 30/06 de chaque année

**Budgets prévisionnels saison 2023/2024 hors phases finales

3.3 - Bilan cumulé

BILAN CUMULÉ PRO D2 - Synthèse en milliers d'€

	19/20	20/21	21/22	22/23
Capitaux propres retraités et résultat	20 052	17 739	25 331	20 329
Provisions pour risques	8 023	6 652	2 884	3 136
Emprunts auprès des établissements de crédits	14 888	24 449	31 399	19 269
Comptes courants d'associés et dettes financières	7 758	8 982	5 853	6 916
Fournisseurs et comptes rattachés	9 571	7 950	11 030	9 614
Dettes fiscales et sociales	19 551	13 378	16 457	17 733
Autres dettes	9 513	19 903	17 543	10 541
Produits constatés d'avance	2 134	1 912	2 486	3 992
Dettes à long terme	9 468	19 386	33 683	28 032
Dettes à court terme	53 947	57 186	51 086	40 035
Total actif / passif (*)	91 490	100 963	112 984	91 532
Actif immobilisé	31 125	29 208	48 144	36 697
Actif Circulant	60 364	71 752	64 840	54 834
Dont stocks	658	735	816	1 139
Dont créances clients, avances et acomptes	18 710	11 433	15 997	18 058
Dont autres créances	12 801	15 253	13 373	12 549
Dont disponibilités et VMP	26 777	43 476	33 072	21 575
Dont charges constatées d'avance	1 423	855	1 583	1 447
Besoin en fonds de roulement	-21 013	-29 645	-20 133	-7 981
Capacité d'autofinancement	594	1 065	3 052	-9 179

*Total Actif = Actif immobilisé + Actif circulant

Total Passif = Capitaux propres retraités et résultats + Provisions pour risques
+ Dettes à long terme + Dettes à court terme



3.4 Les produits d'exploitation

ÉVOLUTION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Cumul en millions d'€ et en %

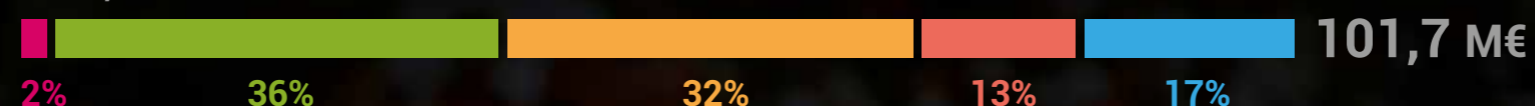
2022/2023



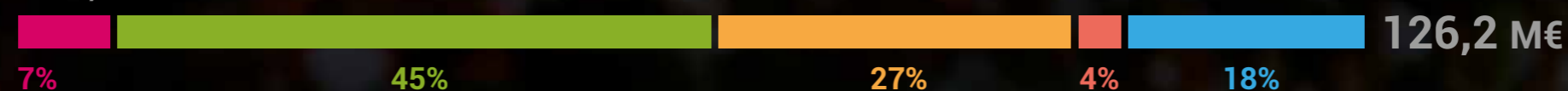
2021/2022



2020/2021



2019/2020



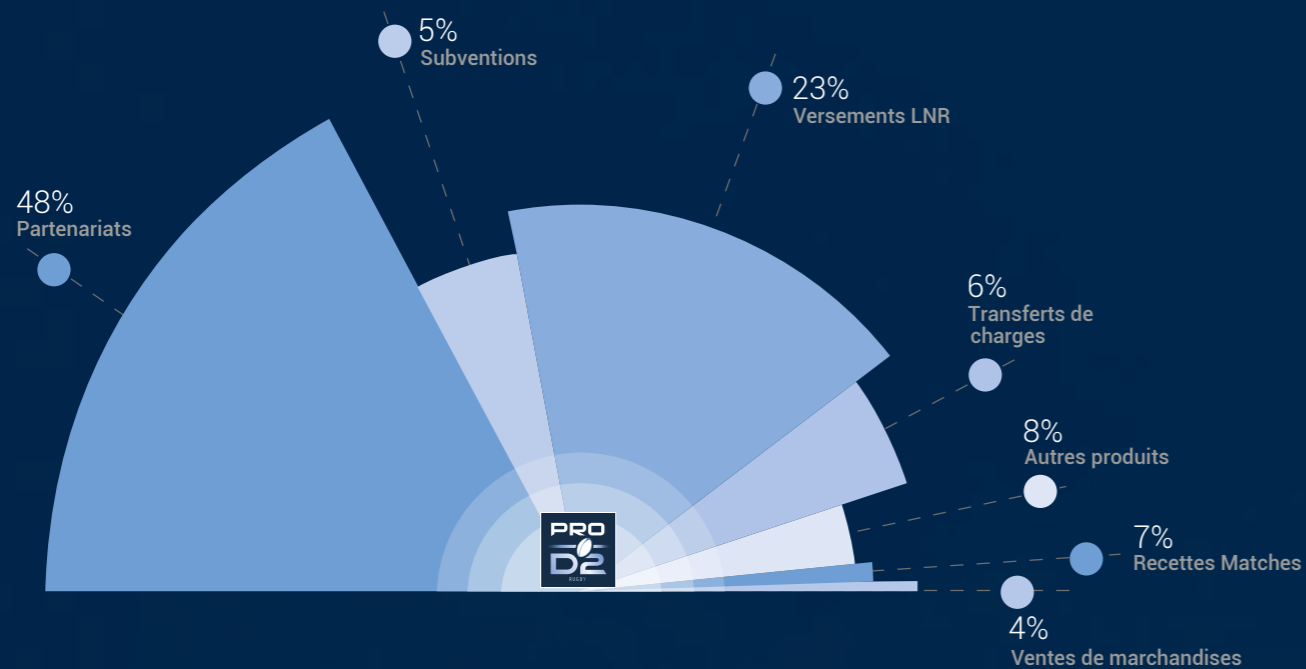
- Recettes matches
- Partenariats
- Versements LNR : TV
- Subventions
- Autres produits d'exploitation *

*Ventes de marchandises + Autres produits + Transferts de charges



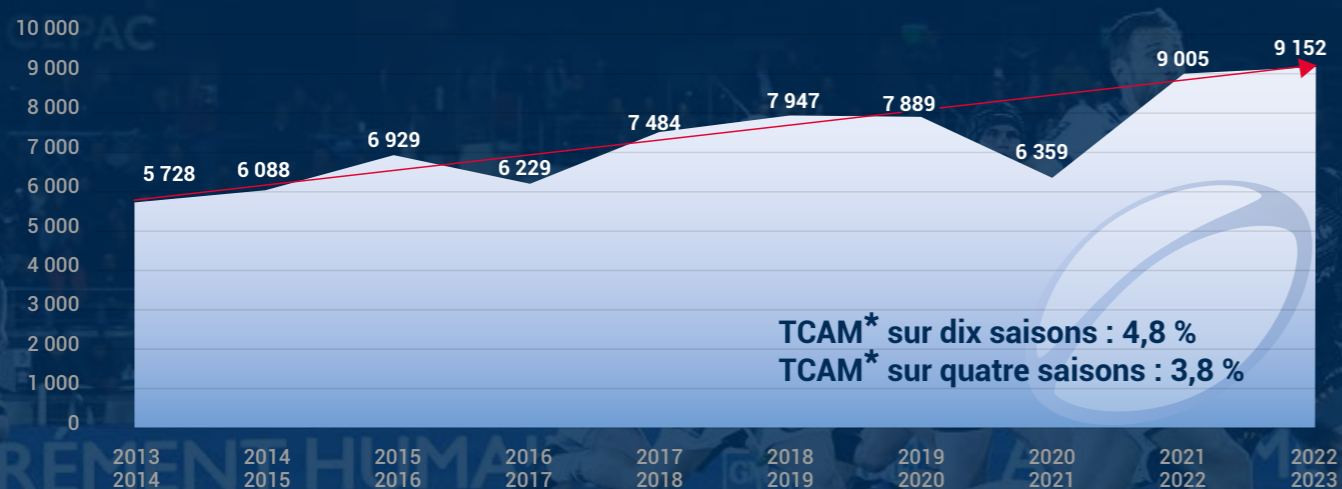
DÉTAIL DE LA RÉPARTITION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Saison 2022/2023



ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN PAR CLUB

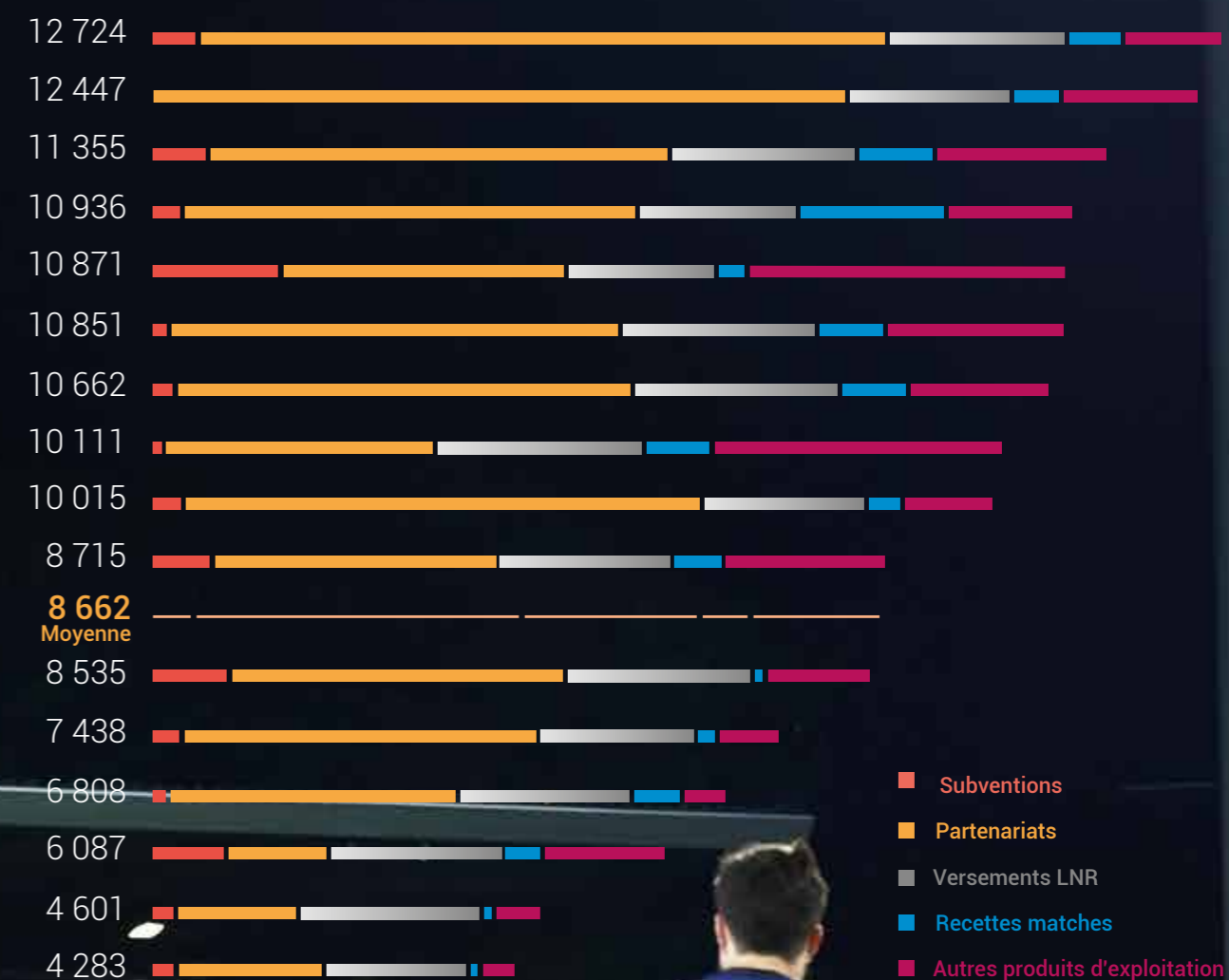
Produits d'exploitation en milliers d'€



*TCAM = Taux de croissance annuel moyen

DÉCOMPOSITION DES PRODUITS D'EXPLOITATION PAR CLUB

En milliers d'€



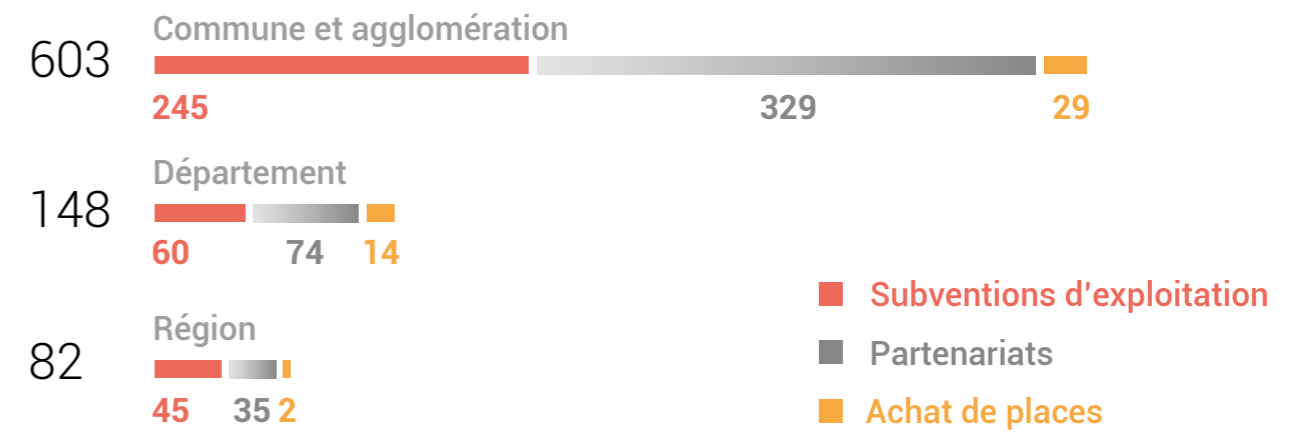
ÉVOLUTION DES RECETTES MATCHES

Billetterie + abonnements hors hospitalités - Moyenne par club en milliers d'€



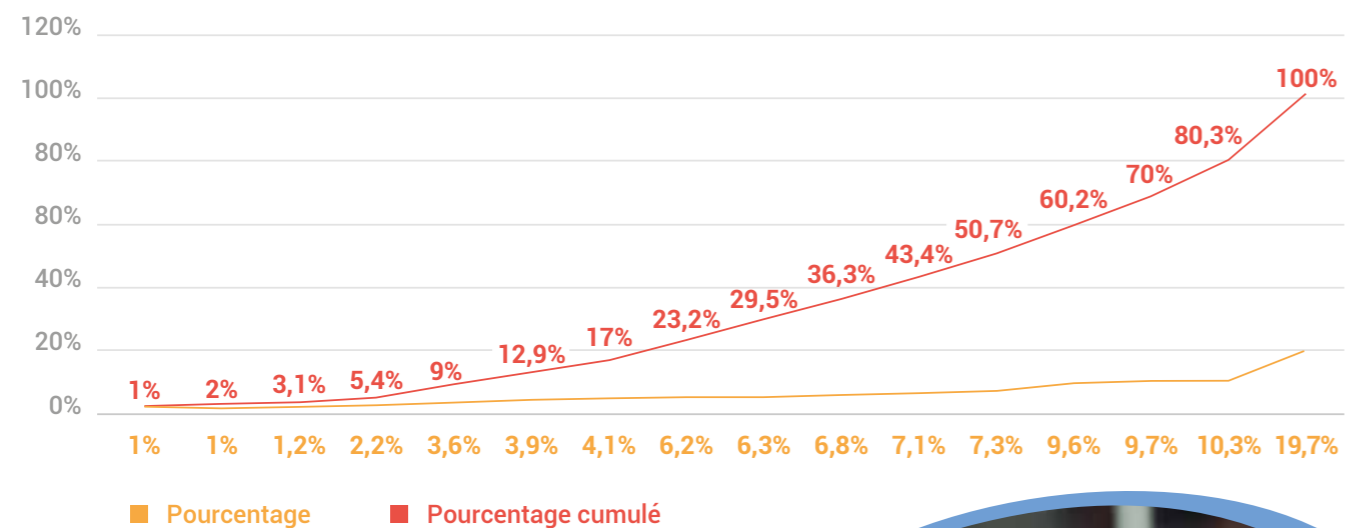
DÉTAIL DE LA CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

EN 2022/2023 - Moyenne par club en milliers d'€



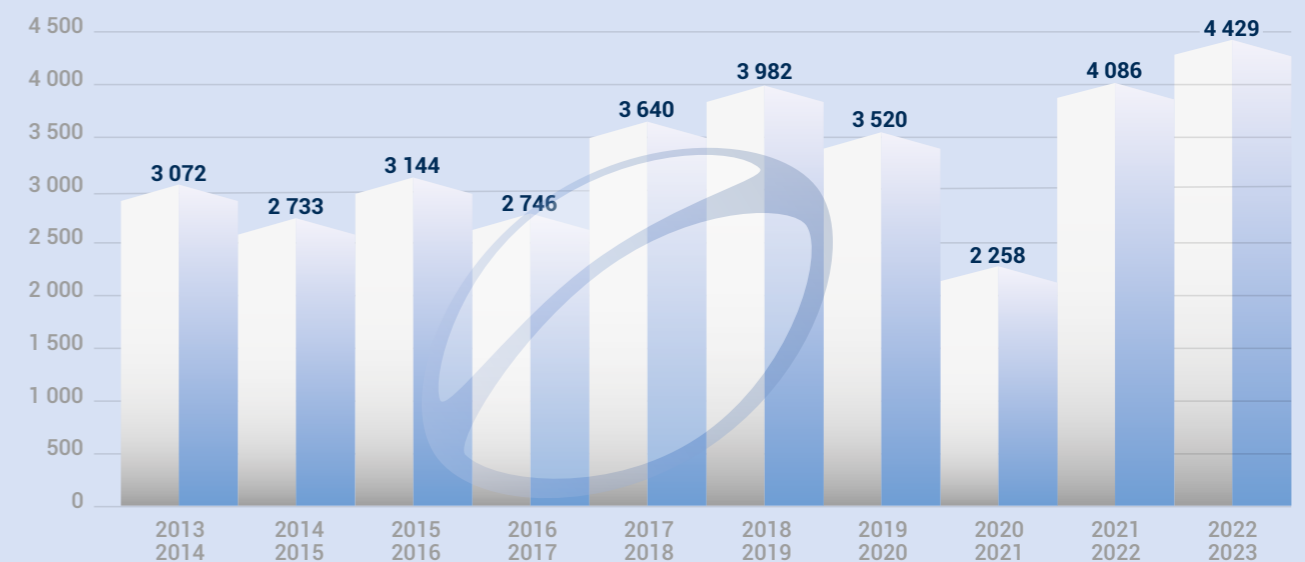
RÉPARTITION DES RECETTES BILLETTERIE DE LA PRO D2

En pourcentage du total 2022/2023



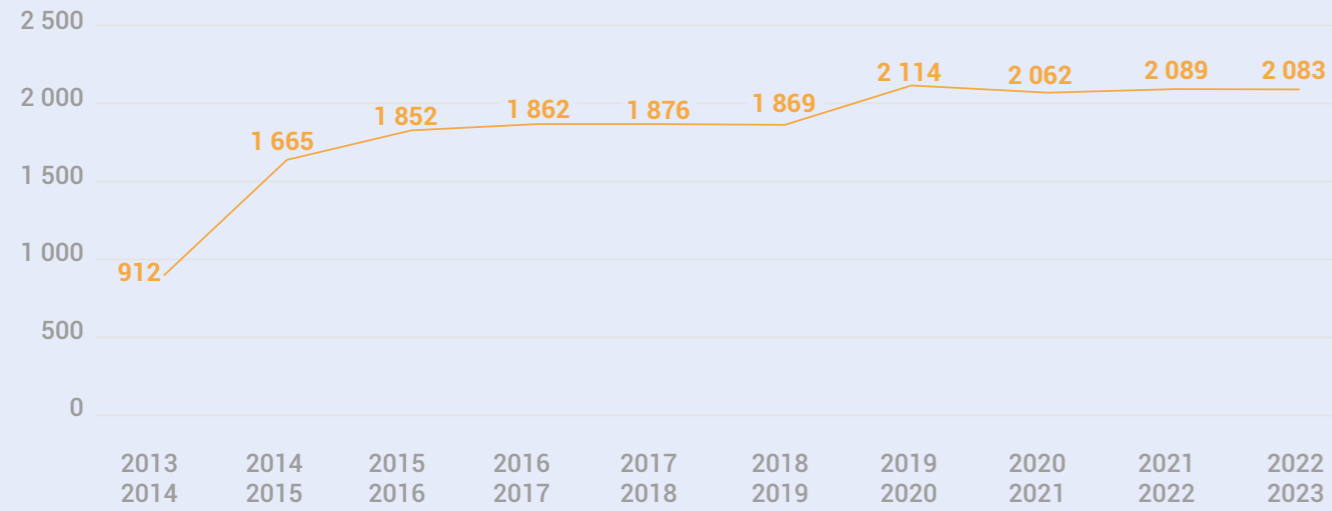
ÉVOLUTION DU PARTENARIAT

Moyenne par club en milliers d'€

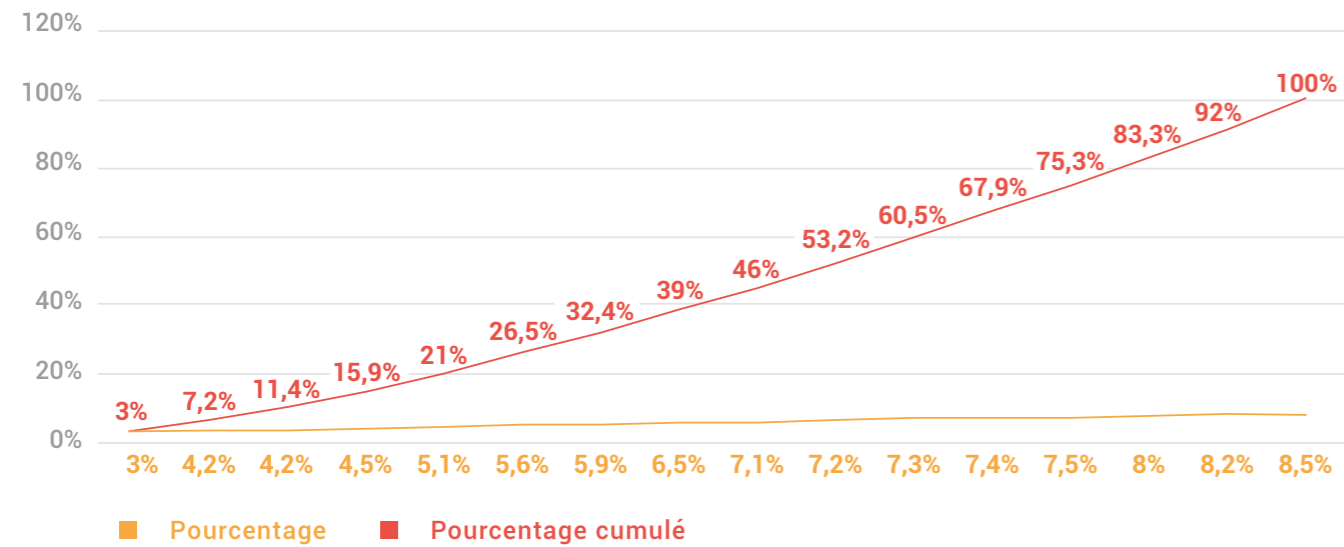


ÉVOLUTION DES VERSEMENTS DE LA LNR

Moyenne par club en milliers d'€



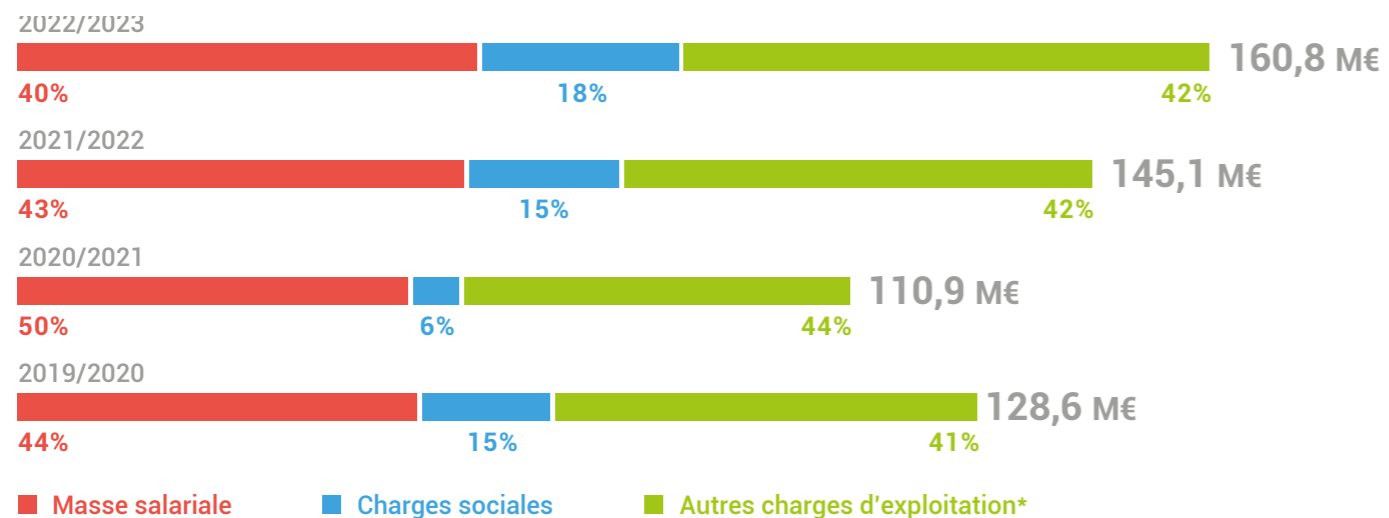
RÉPARTITION DES PRODUITS EN POURCENTAGE DU TOTAL 2022/2023



3.5 Les charges d'exploitation

ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

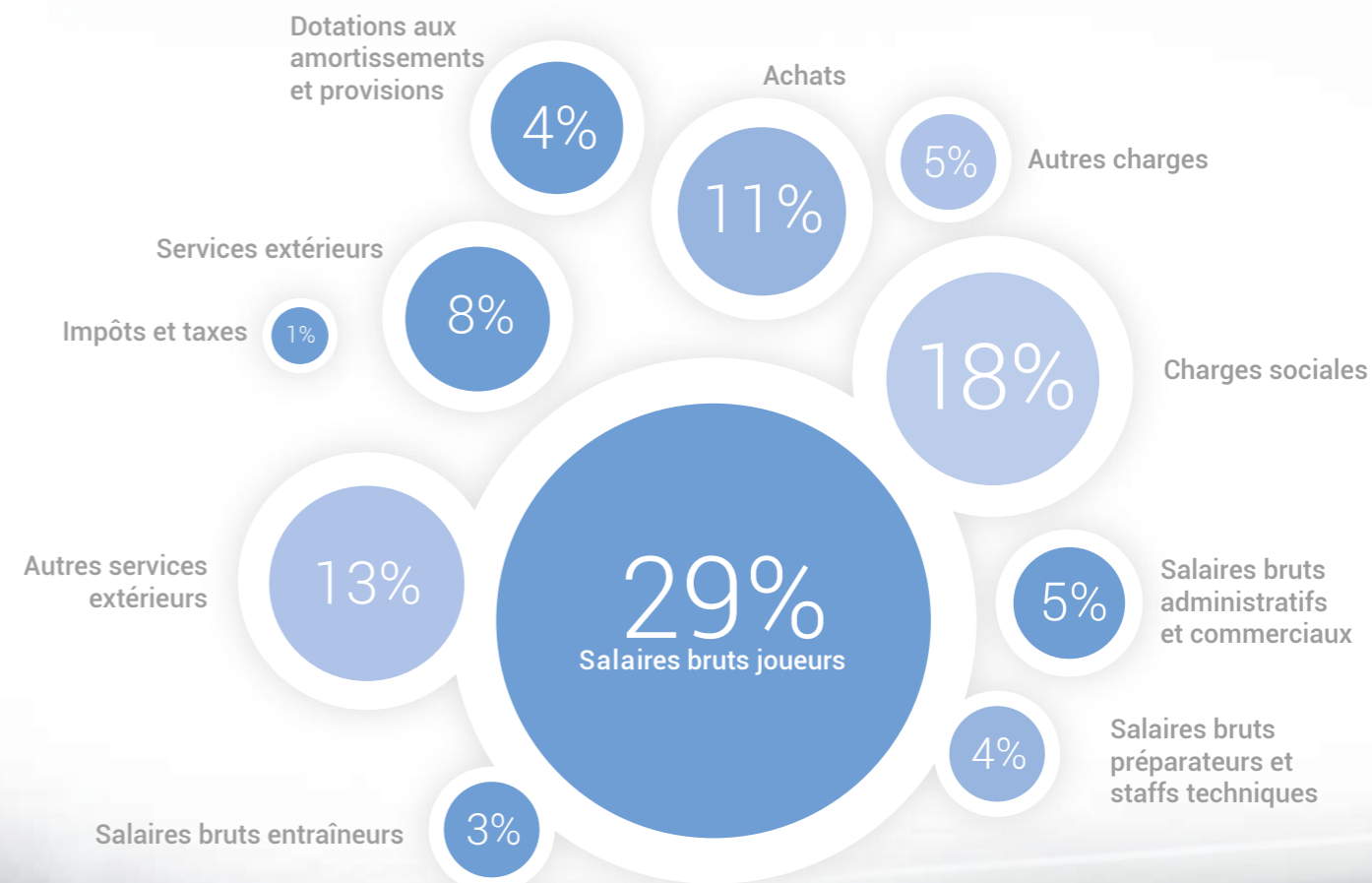
Cumul en millions d'€ et en %



*Achats + Services extérieurs + Autres services extérieurs + Impôts et taxes + Dotations aux amortissements et provisions + Autres charges

DÉTAIL DE LA REPARTITION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Saison 2022/2023



QUELQUES DÉTAILS DE POSTES DE CHARGES

Saison 2022/2023 moyenne en milliers d'€

Achats

Réceptif
507



Organisation
match
146



Équipement
+ soins
+ matériel
143



Services extérieurs et assimilés

Honoraires
423



Location
logements
pour joueurs
et entraîneurs
243



Frais
déplacement
Équipes
225



Redevance
Associations
+ Centre de
formation
183



Publicité
168



Loyer
terrains
+ bâtiments
109



Commissions
sur ventes
61



Dotations

Amortissements
276

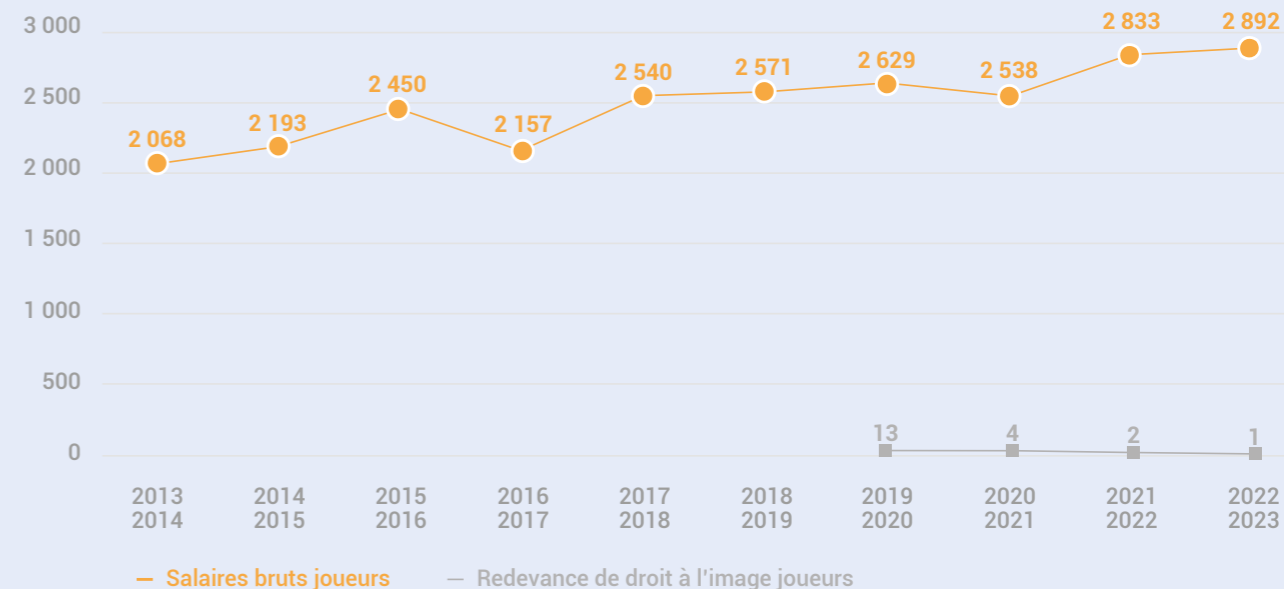


Provisions
119



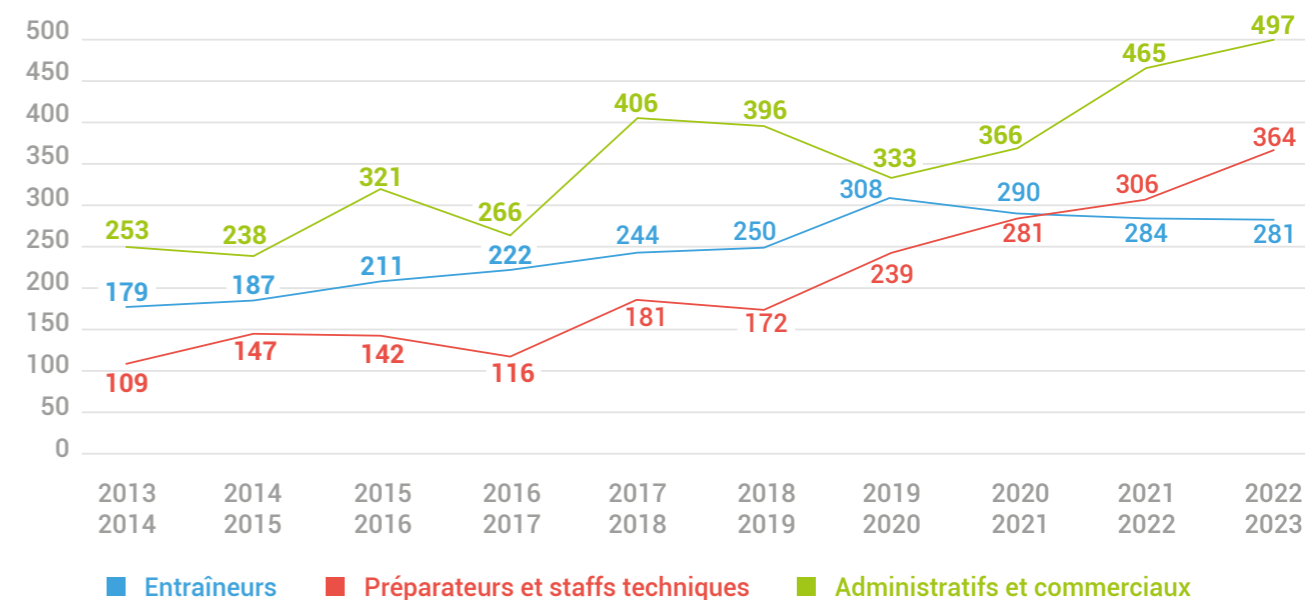
ÉVOLUTION DU NIVEAU DE RETRIBUTION « JOUEURS »

Moyenne par club en milliers d'€

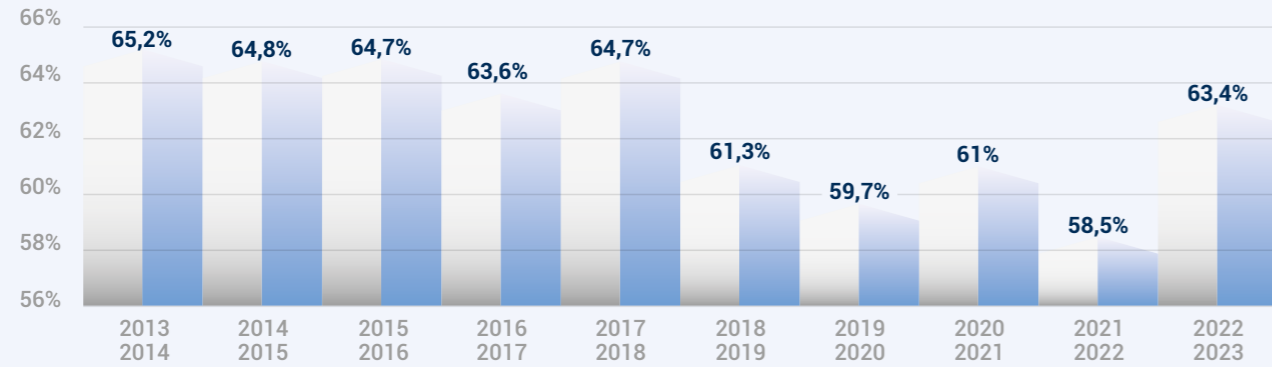


ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE BRUTE « AUTRES PERSONNELS »

Moyenne par club en milliers d'€

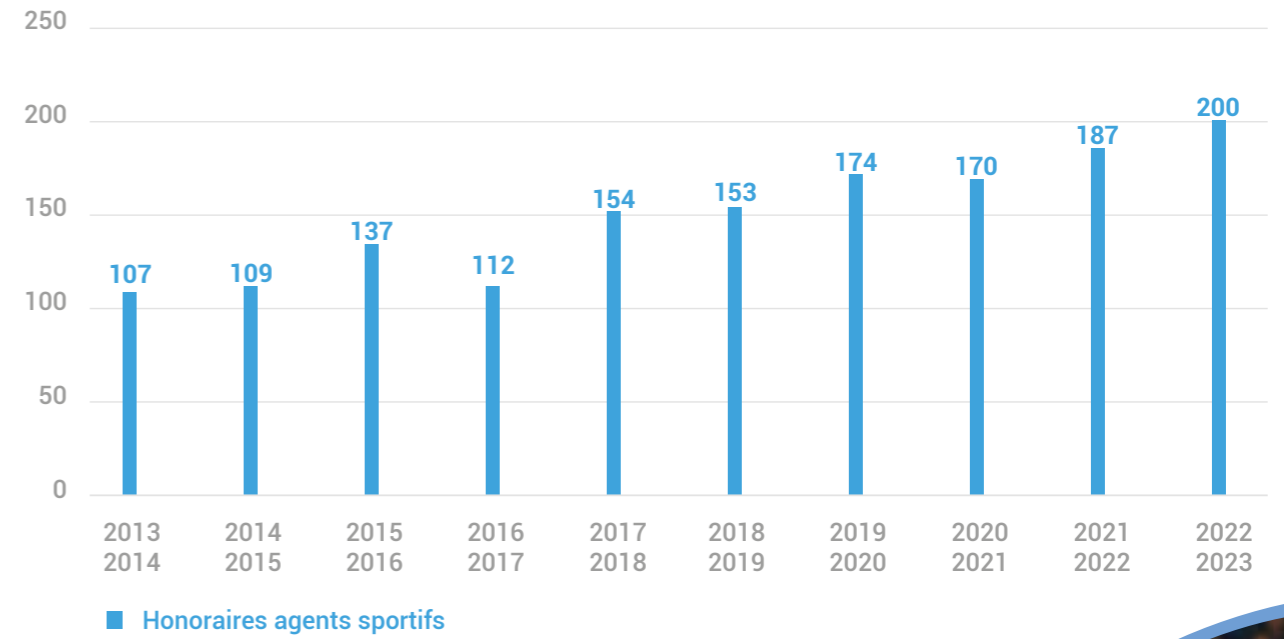


ÉVOLUTION DU RATIO : MASSE SALARIALE CHARGÉE / PRODUITS D'EXPLOITATION - En %



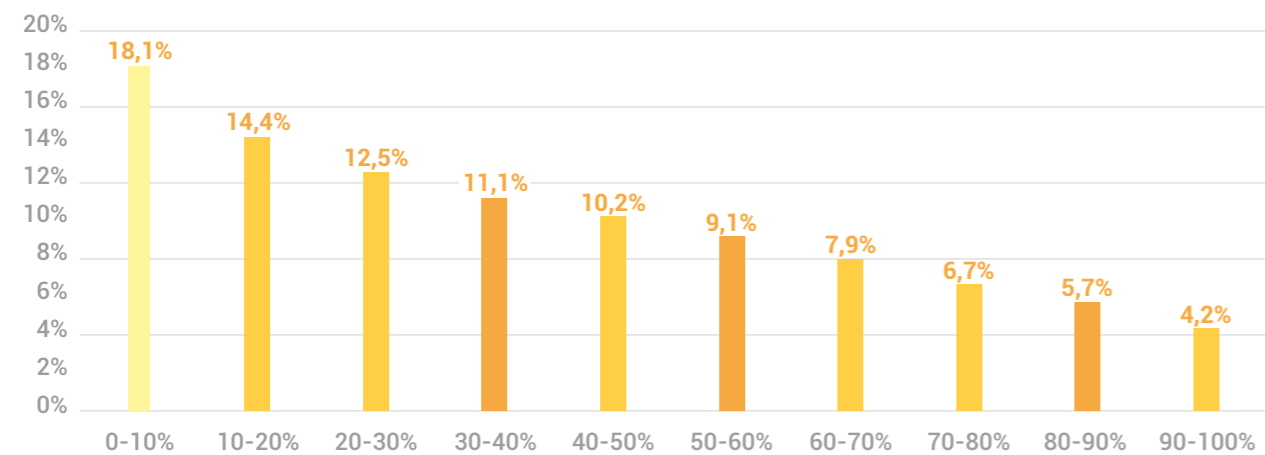
ÉVOLUTION DES HONORAIRES D'AGENTS SPORTIFS

Moyenne par club en milliers d'€



RATIO SALAIRE JOUEURS / MASSE SALARIALE JOUEURS PRO D2

Saison 2022/2023 pourcentage cumulé des salaires** « joueurs » par décile* au 30/09/2022



*Classement des salaires des plus élevés aux plus faibles

**Estimation hors « joueurs Espoirs » et phase finale

ÉVOLUTION DES HONORAIRES MEDICAUX

Moyenne par club en milliers d'€



DÉCOMPOSITION DES CHARGES D'EXPLOITATION

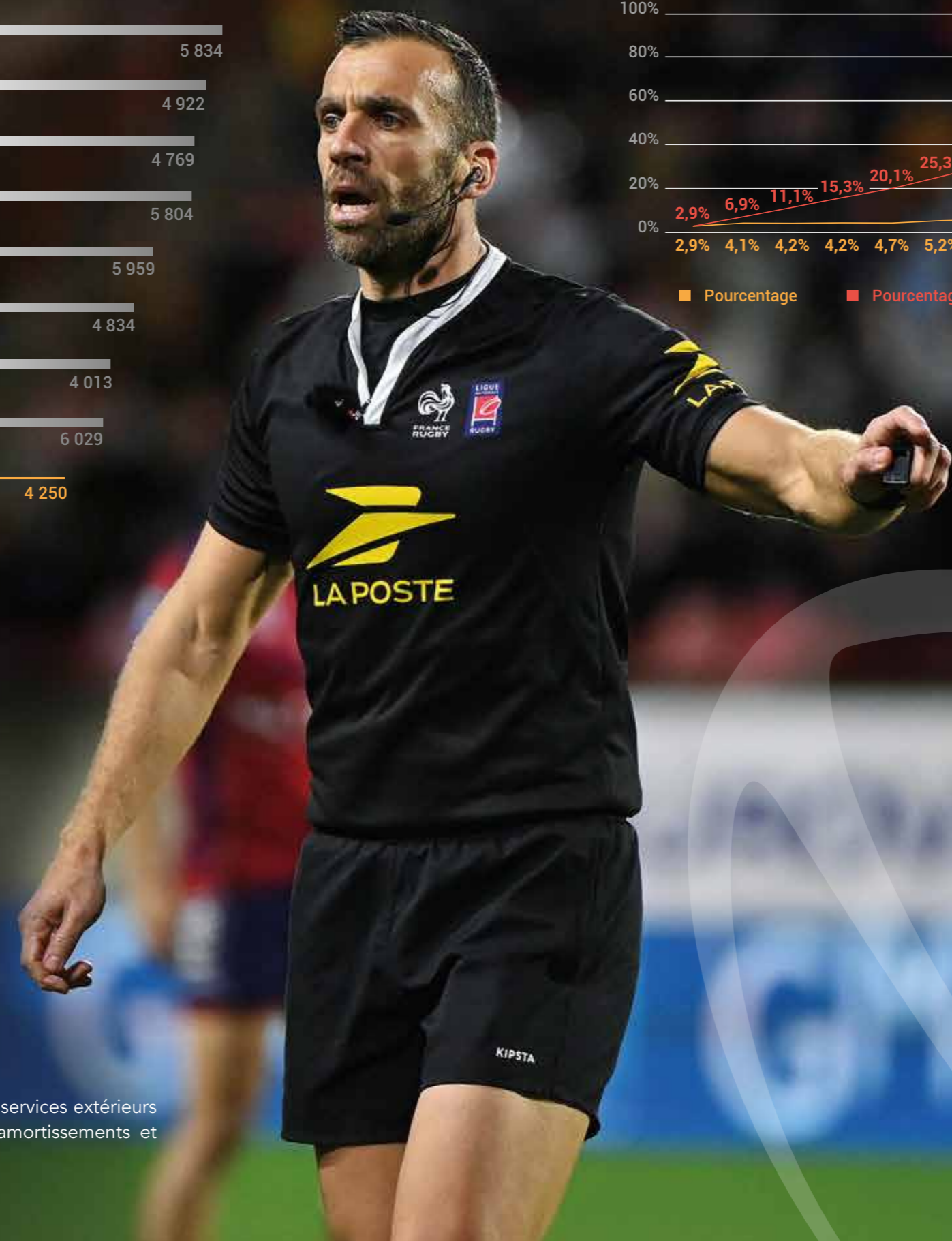
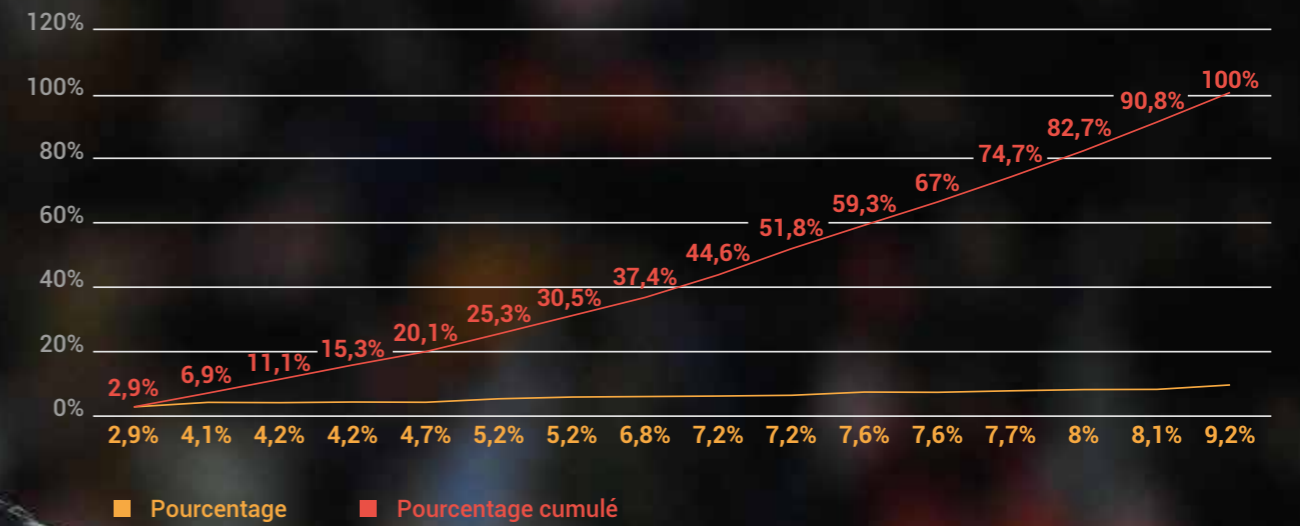
Saison 2022/2023 par club en milliers d'€



- Total masse salariale
- Charges sociales
- Autres charges d'exploitation *

*Achats + services extérieurs + autres services extérieurs
+ Impôts et taxes + Dotations aux amortissements et provisions + autres charges

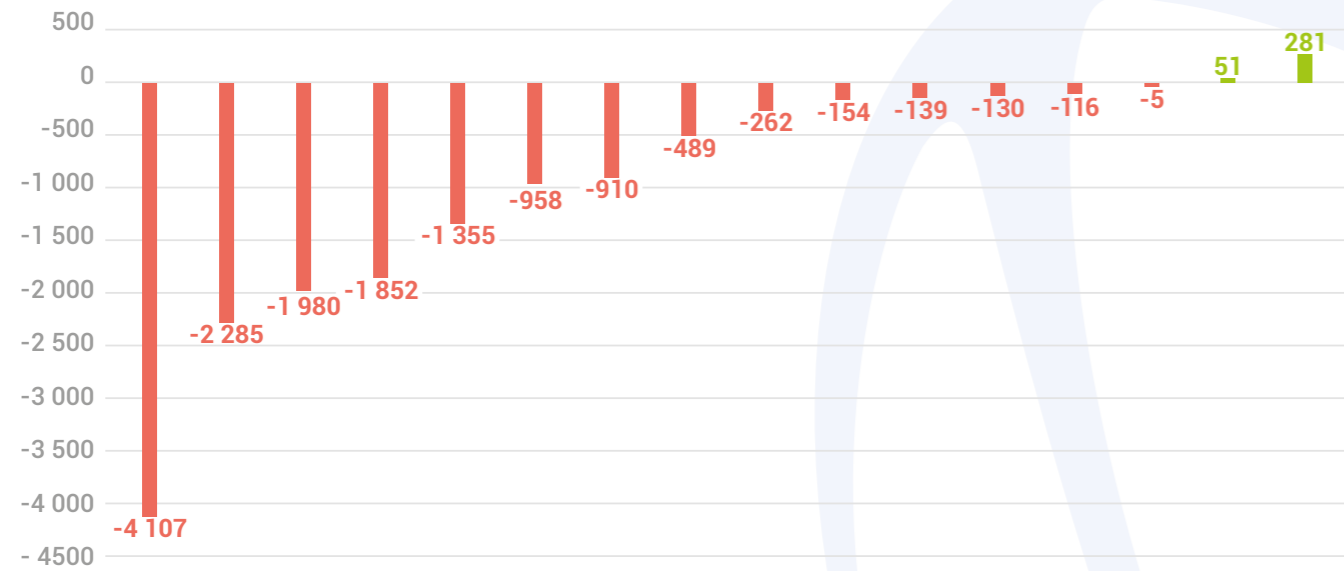
RÉPARTITION DES CHARGES EN POURCENTAGE DU TOTAL 2022/2023



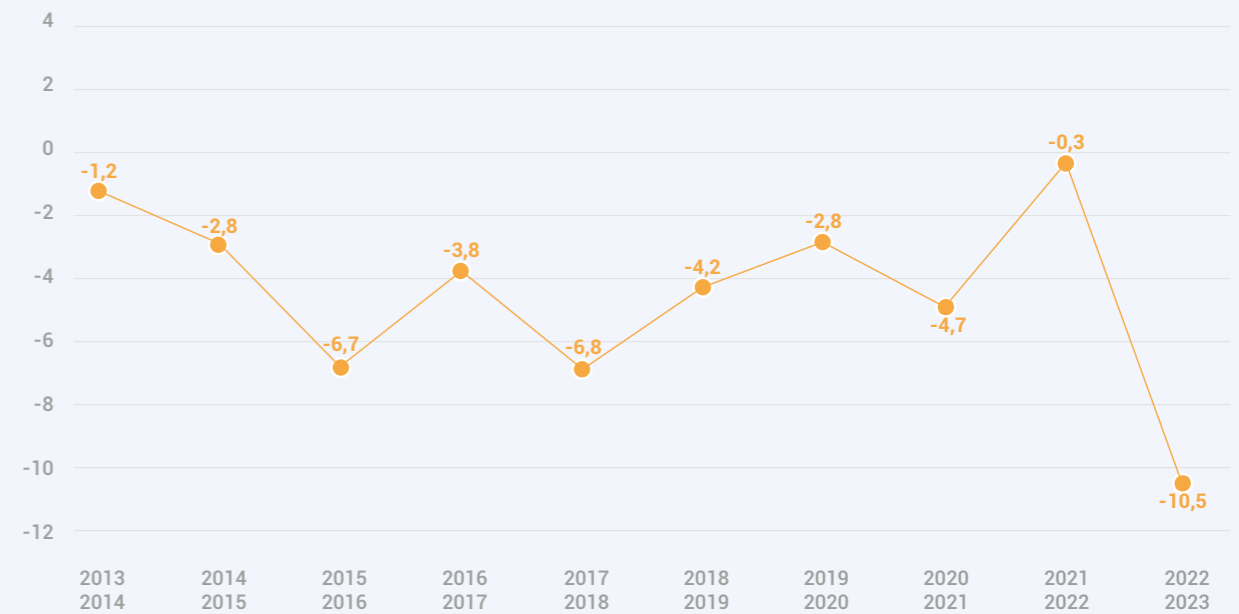
3.6 Les résultats

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DES CLUBS – SAISON 2022/2023

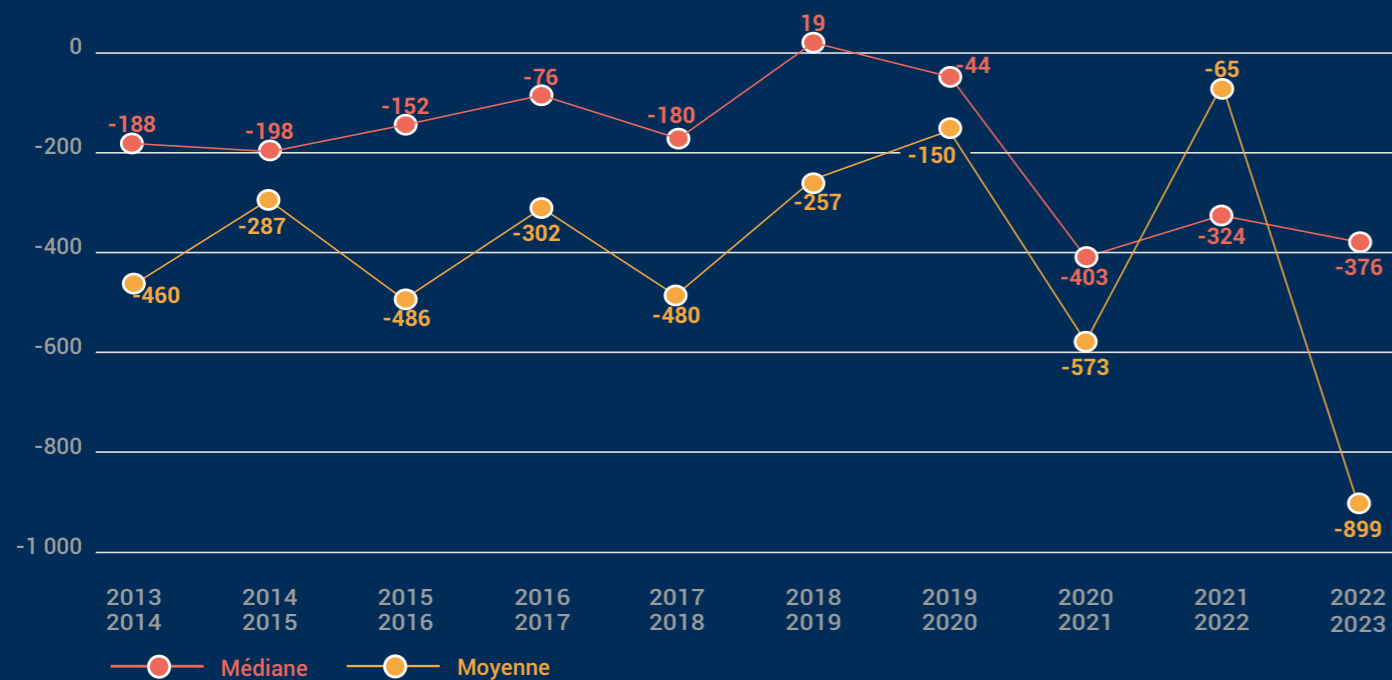
En milliers d'€



ÉVOLUTION DU RESULTAT NET CUMULÉ - En millions d'€

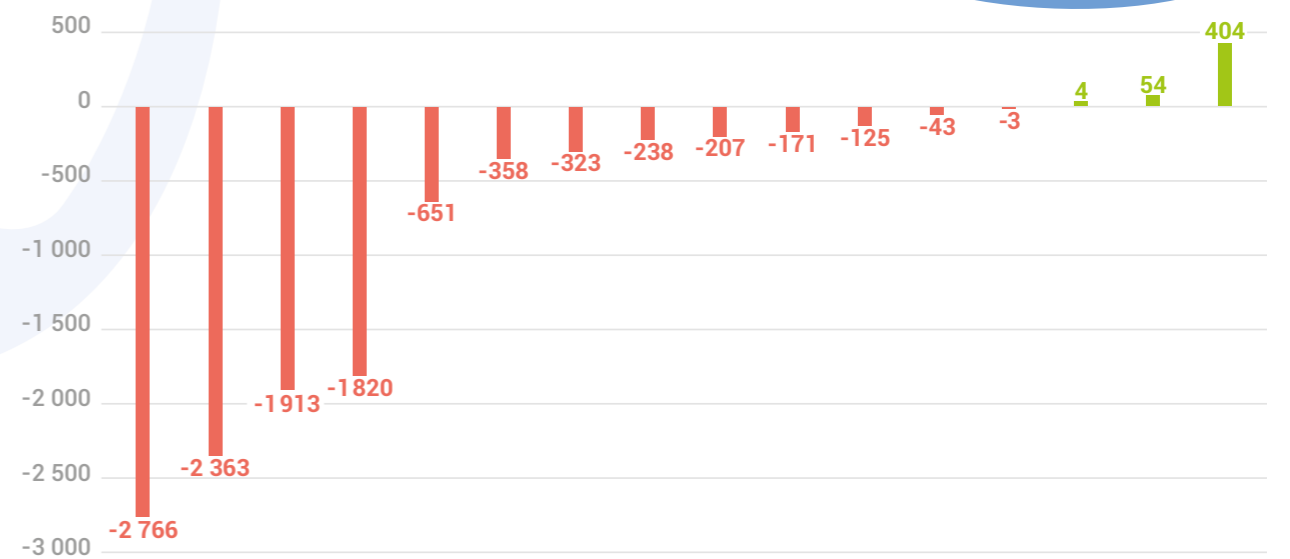


ÉVOLUTION EN MOYENNE ET MEDIANE DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION SUR DIX SAISONS - En milliers d'€

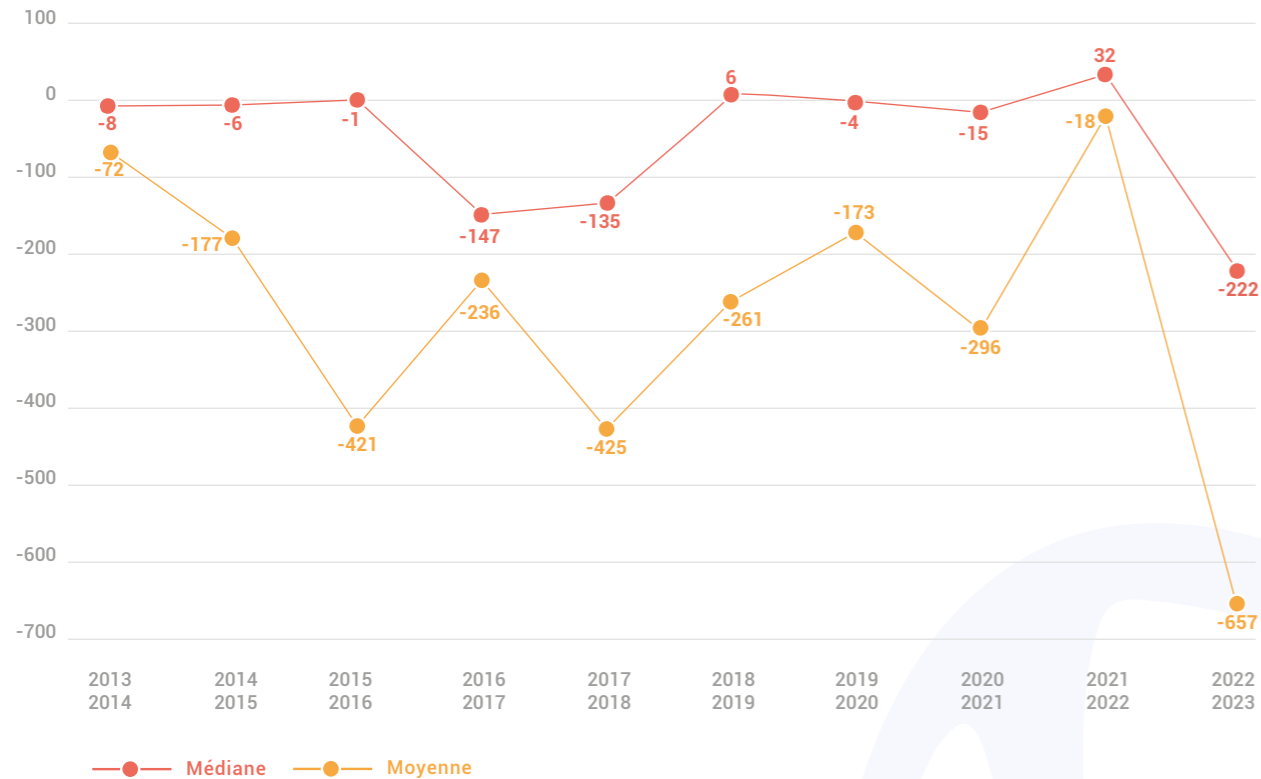


RÉSULTAT NET PAR CLUB

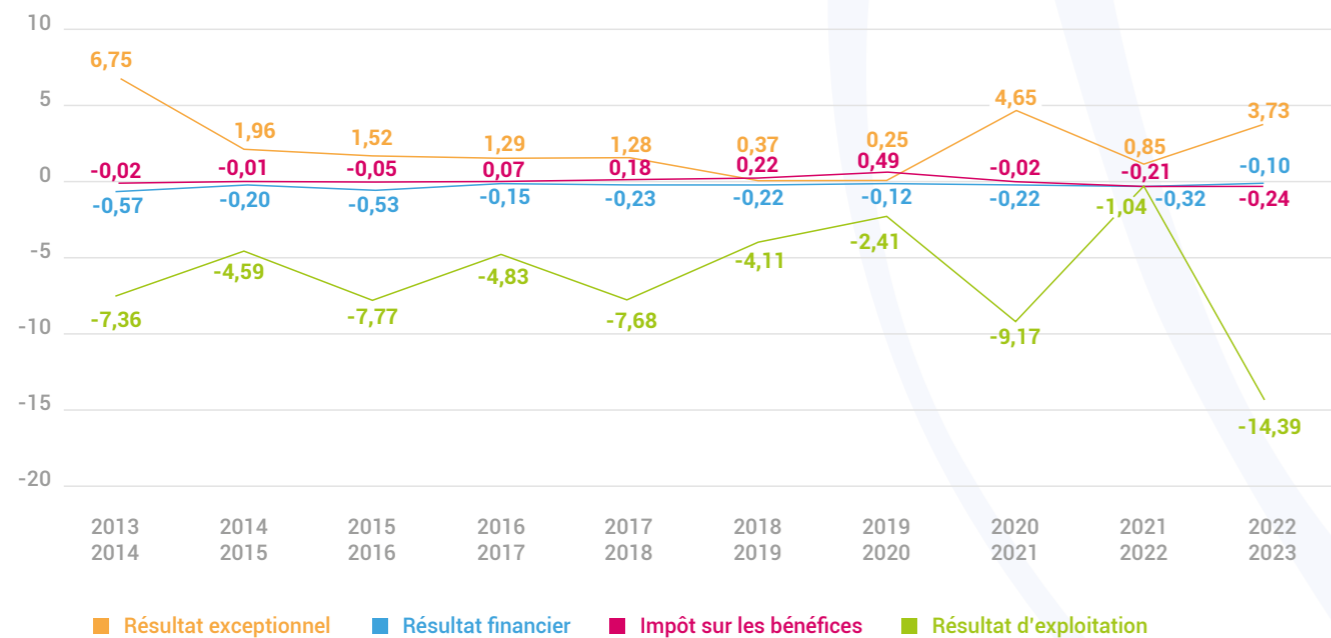
Saison 2022/2023 en milliers d'€



ÉVOLUTION EN MOYENNE ET MEDIANE DU RÉSULTAT NET SUR DIX SAISONS - En milliers d'€

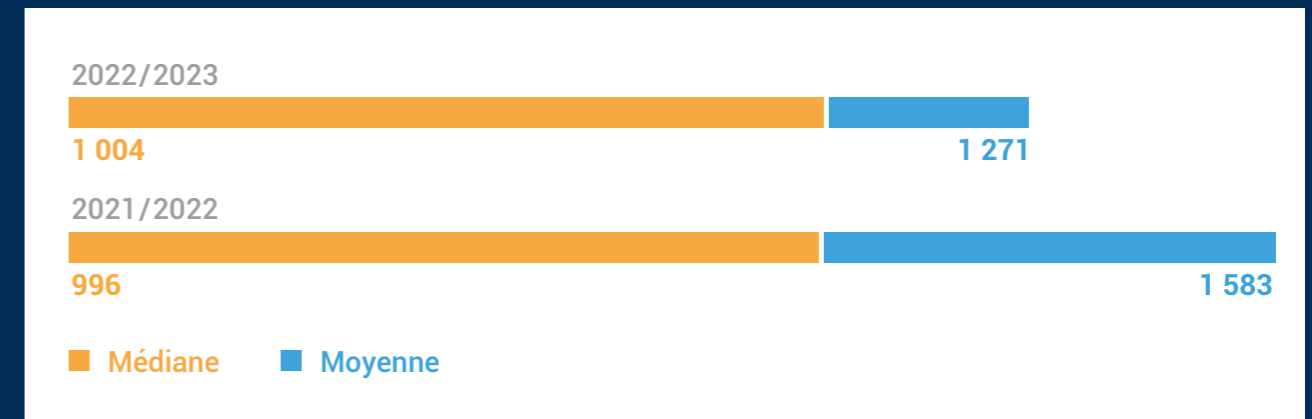


DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT NET CUMULÉ En millions d'€

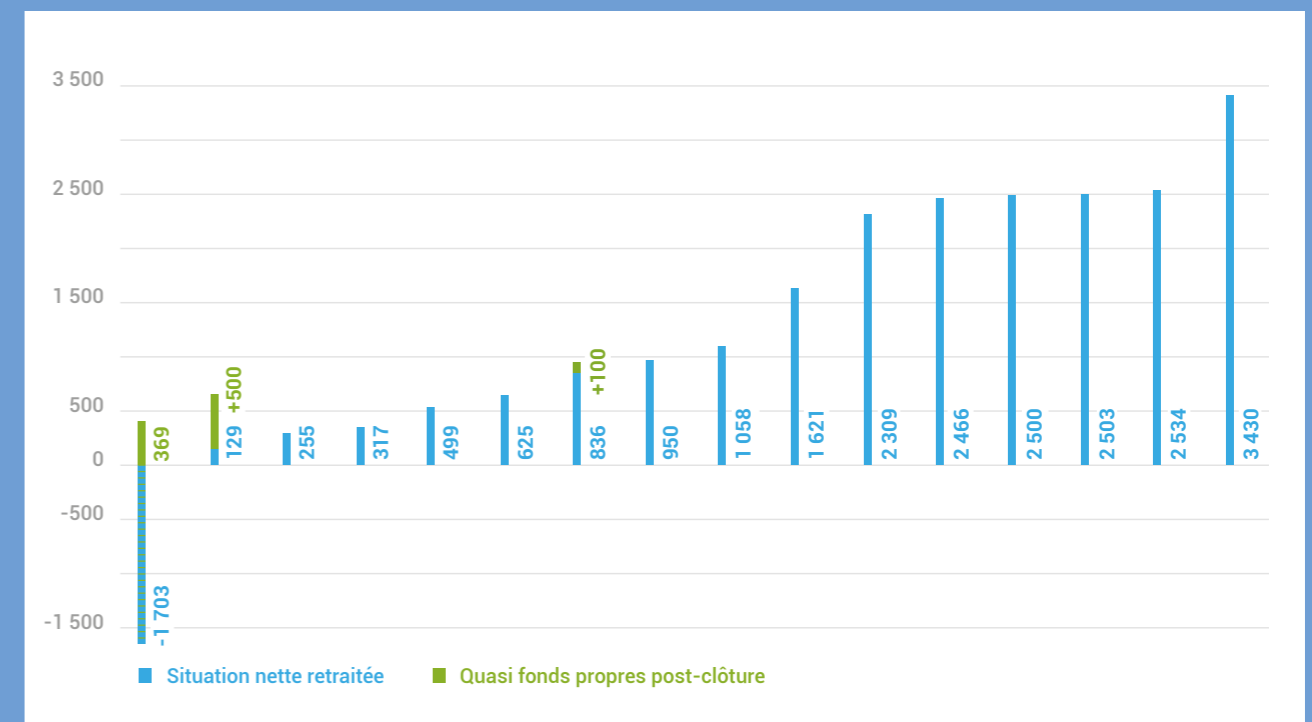


3.7 Les capitaux propres retraités et quasi-fonds propres retraités

SITUATION NETTE RETRAITÉE DES CLUBS - En milliers d'€

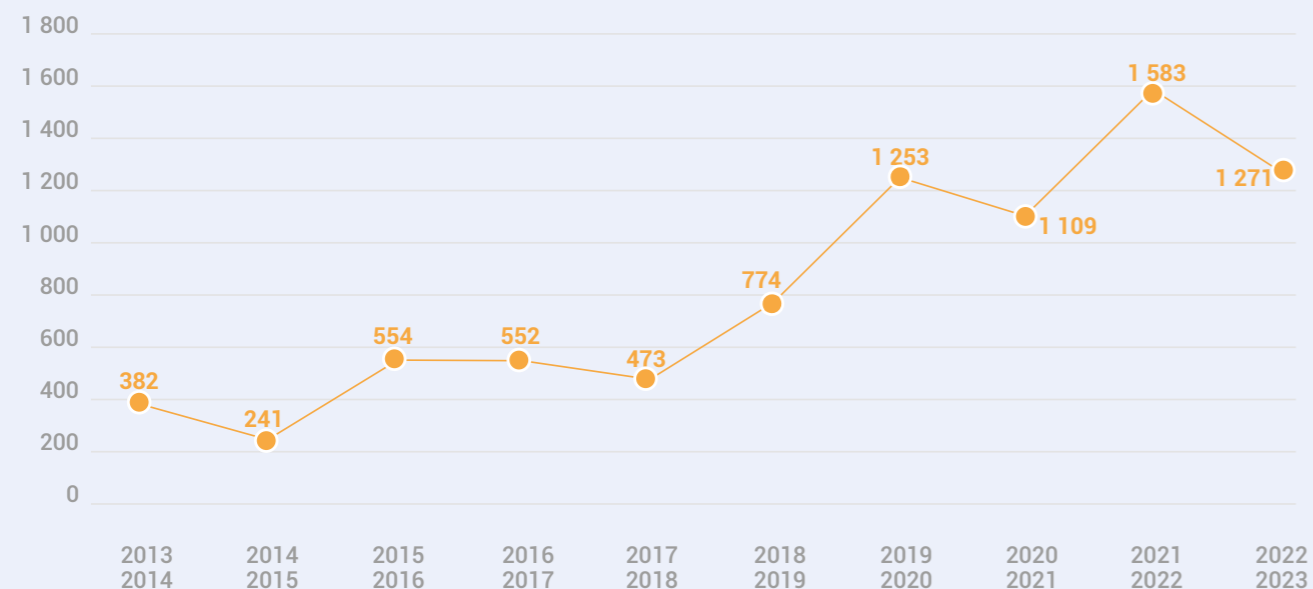


SITUATION NETTE RETRAITÉE AU 30 JUIN 2023 ET QUASI-FONDS PROPRES POST-CLÔTURE - Par club en milliers d'€



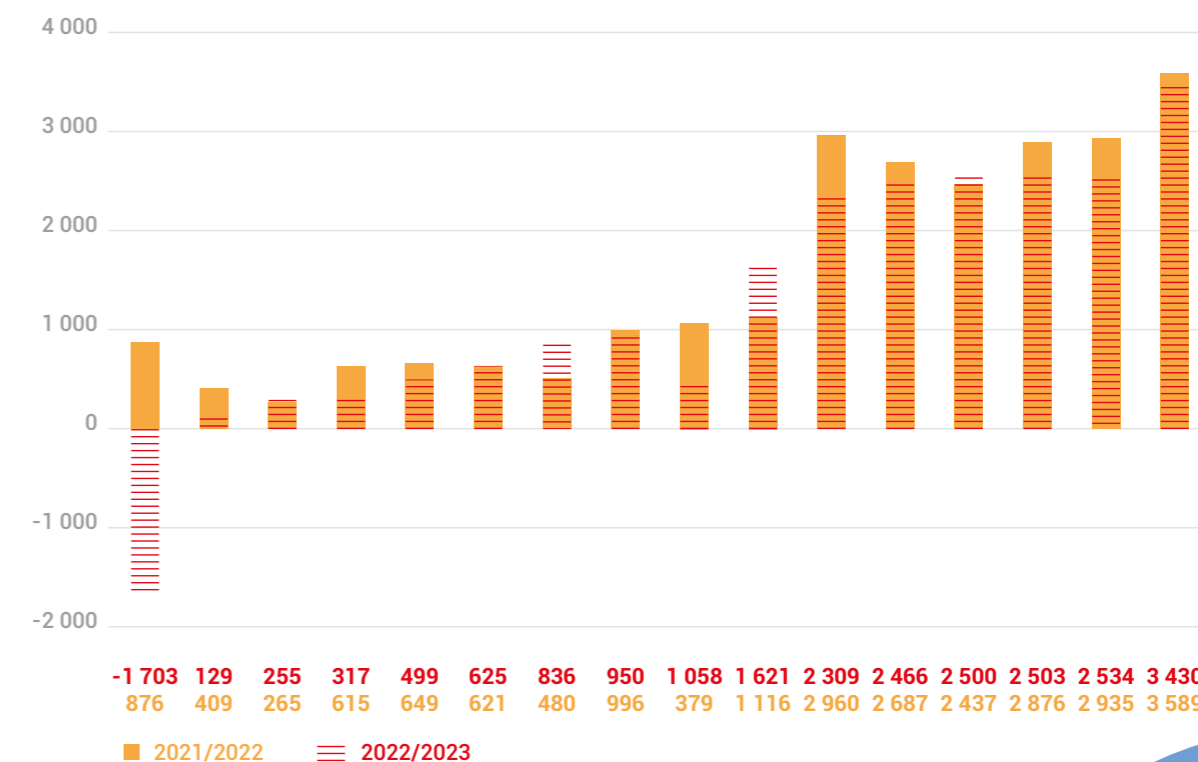
ÉVOLUTION DE LA SITUATION NETTE RETRAITÉE SUR DIX SAISONS

Moyenne par club en milliers d'€

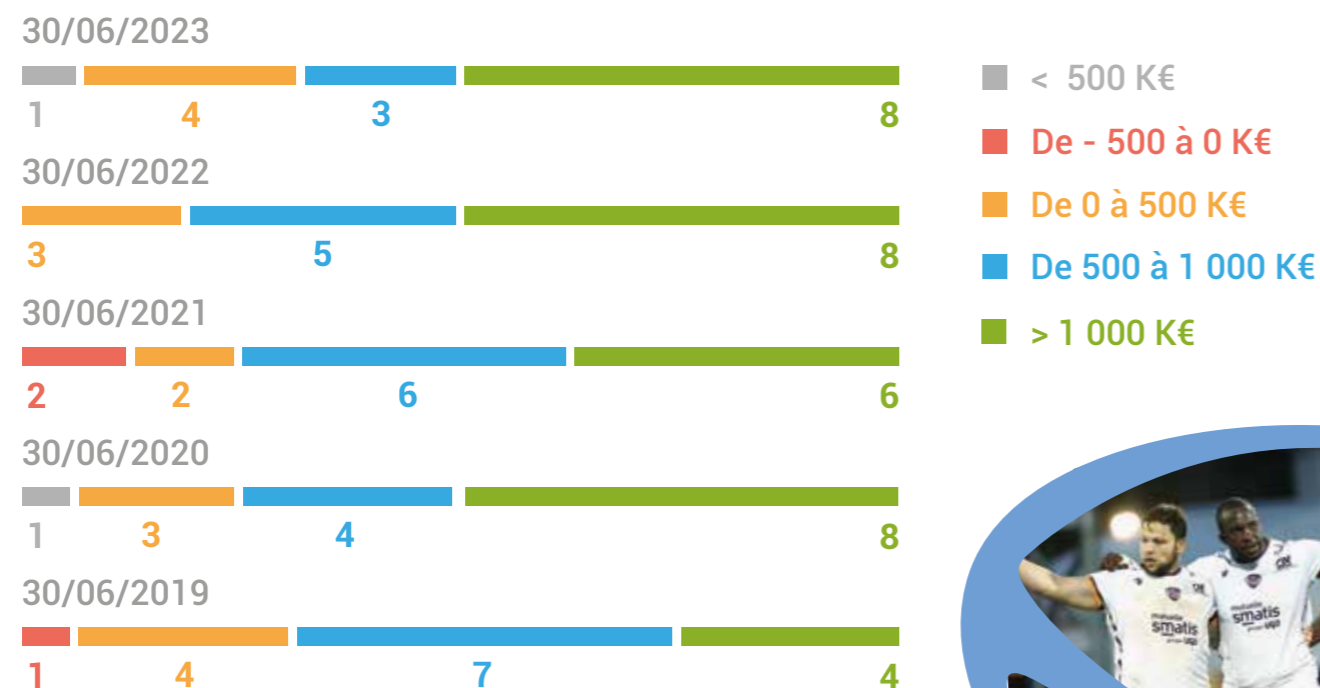


COMPARAISON DE LA SITUATION NETTE RETRAITÉE SUR 2 SAISONS

Moyenne par club en milliers d'€



RÉPARTITION DES CLUBS EN FONCTION DE LEUR SITUATION NETTE RETRAITÉE



SITUATION NETTE RETRAITÉE ET QUASI-FONDS RETRAITES AU 30/06/2023

Cumul en milliers d'€

Quasi fonds propres post 30/06/2023**

23 001

Quasi fonds propres au 30/06/2023*

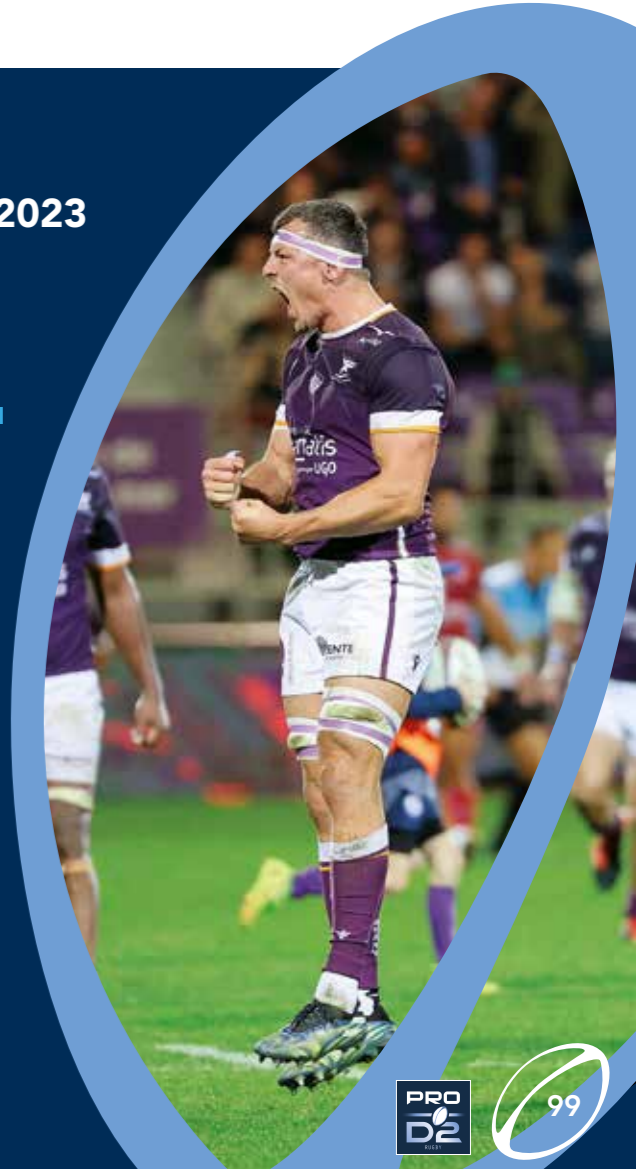
20 329

Situation nette retraitée au 30/06/2023

20 329

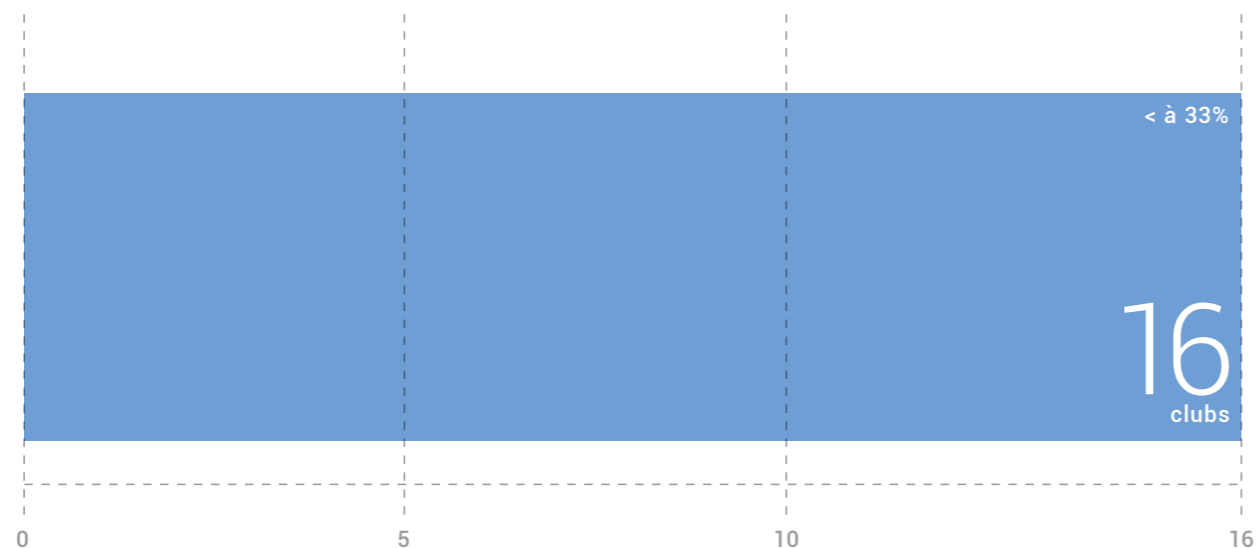
*Situation nette retraitée et comptes courants d'actionnaires bloqués au 30/06/2023

**Situation nette retraitée et comptes courants d'actionnaires bloqués au 30/06/2023 + augmentations de capital et abandons et blocages de comptes courants post-clôture

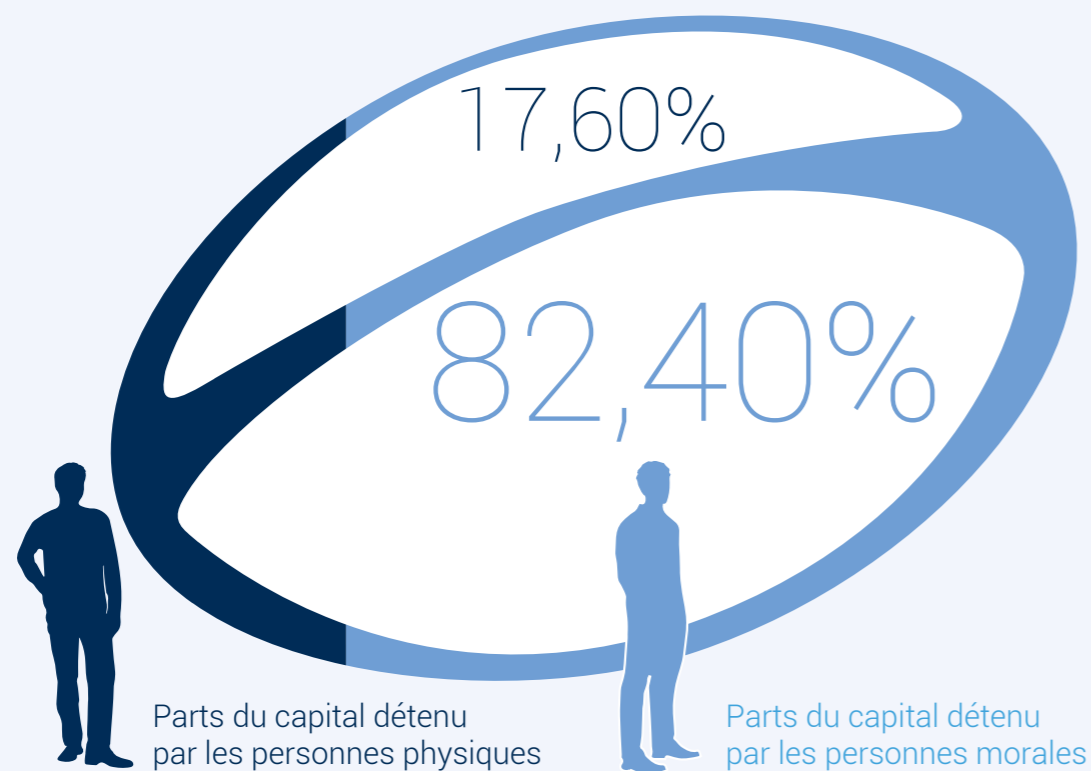


3.8 Répartition du capital

PARTS DU CAPITAL DÉTENUES PAR LES ASSOCIATIONS SUPPORTS DANS LES SOCIÉTÉS SPORTIVES AU 01/01/2024



RÉPARTITION DU CAPITAL DES SOCIÉTÉS SPORTIVES ENTRE PERSONNES MORALES ET PERSONNES PHYSIQUES AU 01/01/2024



3.9 Corrélation entre classement sportif et classement masse budgétaire

CORRÉLATION ENTRE CLASSEMENT SPORTIF ET CLASSEMENT MASSE BUDGÉTAIRE

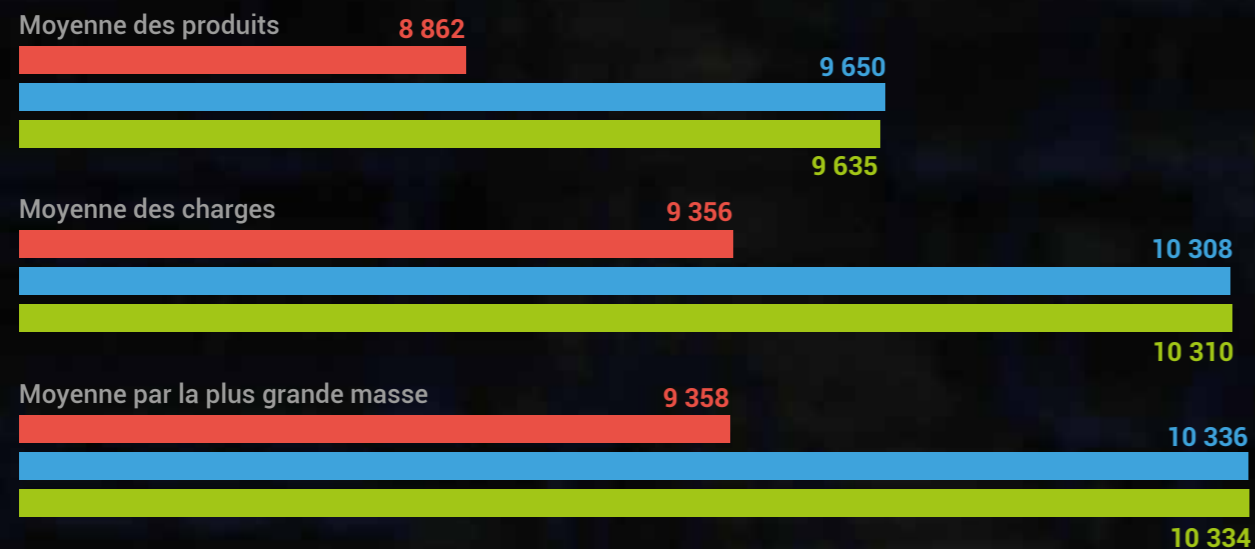
Classement sportif	Clubs	Masse budgétaire *	Classement masse budgétaire	Rétribution "joueurs" *	Classement rétribution "joueurs"
1	OYONNAX RUGBY (Champion et accession en TOP 14)	12 732	4	4 439	1
2	FC GRENOBLE RUGBY (Finaliste et défit en Access Match)	15 166	1	3 614	3
3	STADE MONTOIS RUGBY (Demi-Finaliste)	9 052	10	2 455	11
4	RC VANNES (Demi-Finaliste)	11 881	7	3 148	7
5	USON NEVERS RUGBY (Barragiste)	13 273	3	3 505	4
6	SU AGEN LOT-ET-GARONNE (Barragiste)	13 324	2	3 764	2
7	COLOMIERS RUGBY	8 620	11	2 839	9
8	PROVENCE RUGBY	12 650	5	3 303	6
9	AS BÉZIERS HÉRAULT	11 245	9	2 584	10
10	STADE AURILLACOIS CA	6 863	14	2 075	13
11	BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE	11 870	8	3 137	8
12	ROUEN NORMANDIE RUGBY	7 833	12	2 218	12
13	US MONTALBANAISE	12 465	6	3 503	5
14	SA XV CHARENTE RUGBY	6 956	13	2 025	14
15	US CARCASSONNAISE (Relégué en Nationale)	6 728	15	2 020	15
16	RC MASSY ESSONNE (Relégué en Nationale)	4 726	16	1 662	16



3.10 Budgets prévisionnels 2023/2024

ÉVOLUTION DES MOYENNES DE PRODUITS ET CHARGES PRÉVISIONNELS 2023/2024 VS COMPTES RÉELS 2022/2023

En milliers d'€



■ Budgets prévisionnels au 31/05/2022 (hors phases finales) Saison 2022/2023

■ Comptes réels au 30/06/2023 Saison 2022/2023

■ Budgets prévisionnels au 31/05/2023 (hors phases finales) Saison 2023/2024





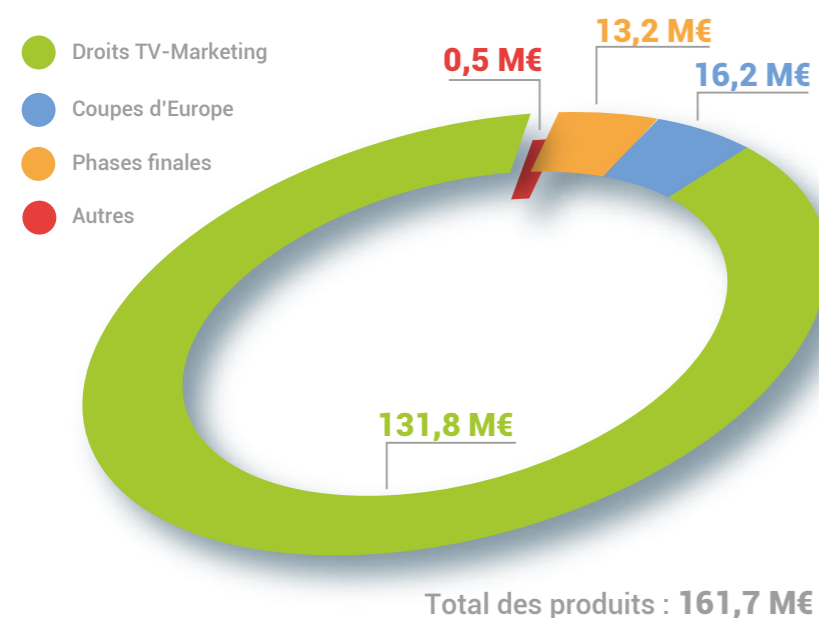
PARTIE 4

ANNEXES

4.1 Annexes LNR

4.1.1 BUDGET DE LA LNR

LES PRODUITS 2022/2023 DE LA LNR - Source LNR en millions d'€



4.1.2 VERSEMENTS AUX CLUBS DE TOP 14 ET PRO D2

LES VERSEMENTS DE LA LNR AUX CLUBS DE TOP 14 - Saison 2022/2023

Synthèse en milliers d'€ - Source LNR

Clubs	New Deal	Primes montées descentes	Coupes d'Europe	Indemnités joueurs XV de France	Total
STADE TOULOUSAIN RUGBY	5 419		1 203	1 430	8 052
STADE ROCHELAIS	4 582		1 528	819	6 929
UNION BORDEAUX-BÈGLES	4 628		928	760	6 316
RACING 92	4 619		928	421	5 968
LYON OLYMPIQUE UNIVERSITAIRE	4 382		928	583	5 893
ASM CLERMONT AUVERGNE	4 144		928	292	5 364
STADE FRANÇAIS PARIS	4 295		680	264	5 238
RC TOULONNAIS	3 815		805	480	5 100
AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO	3 765	500	680	60	5 004
MONTPELLIER HÉRAULT RUGBY	3 618		928	374	4 921
CASTRES OLYMPIQUE	3 680		928	147	4 754
SECTION PALOISE BÉARN PYRÉNÉES	3 617		680	98	4 395
UNION SPORTIVE ARLEQUINS PERPIGNANAIS	3 255		680	41	3 976
CA BRIVE CORREZE LIMOUSIN	3 145		680		3 824
TOTAL	56 962	500	12 502	5 769	75 733

Données issues des comptes définitifs de la LNR (un complément ayant été versé post-clôture).

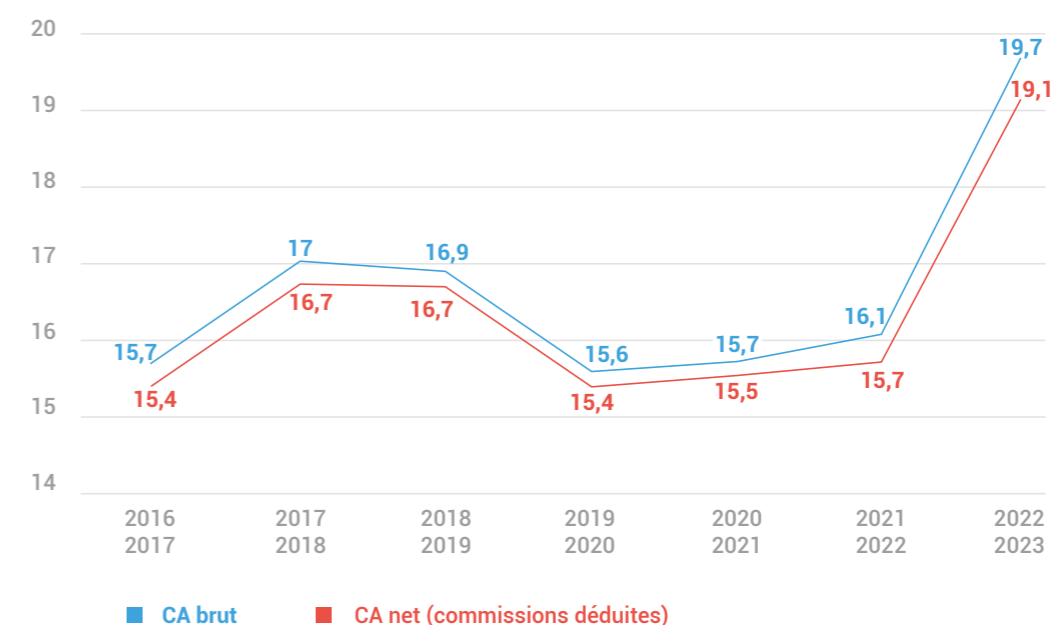
LES VERSEMENTS DE LA LNR AUX CLUBS DE PRO D2

Saison 2022/2023 – Synthèse en milliers d'€ - Source LNR

Clubs	New Deal	Primes montées descentes	Indemnités joueurs XV de France - 20 ans	Total
BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE	1 873	600		2 473
OYONNAX RUGBY	2 300		107	2 408
FC GRENOBLE RUGBY	2 333			2 333
SPORTING UNION AGEN LOT-ET-GARONNE	2 298		22	2 320
COLOMIERS RUGBY	2 284		2	2 286
RC MASSY ESSONNE	1 931	300		2 231
STADE AURILLACOIS CANTAL AUVERGNE	2 172			2 172
XV CHARENTE RUGBY	1 848	300		2 148
USON RUGBY PLUS	2 114			2 114
STADE MONTOIS RUGBY	2 108			2 108
PROVENCE RUGBY	2 000			2 000
US MONTALBANAISE	1 951			1 951
RC VANNES	1 931			1 931
AS BEZIERS HERAULT	1 905			1 905
ROUEN NORMANDIE RUGBY	1 858			1 858
US CARCASSONNAISE	1 684			1 684
TOTAL	32 592	1 200	132	33 924

4.1.3 ÉVOLUTION DU CA DROITS MARKETING

ÉVOLUTION DU CA DROITS MARKETING BRUT ET NET (COMMISSIONS DÉDUITES) - En millions d'€

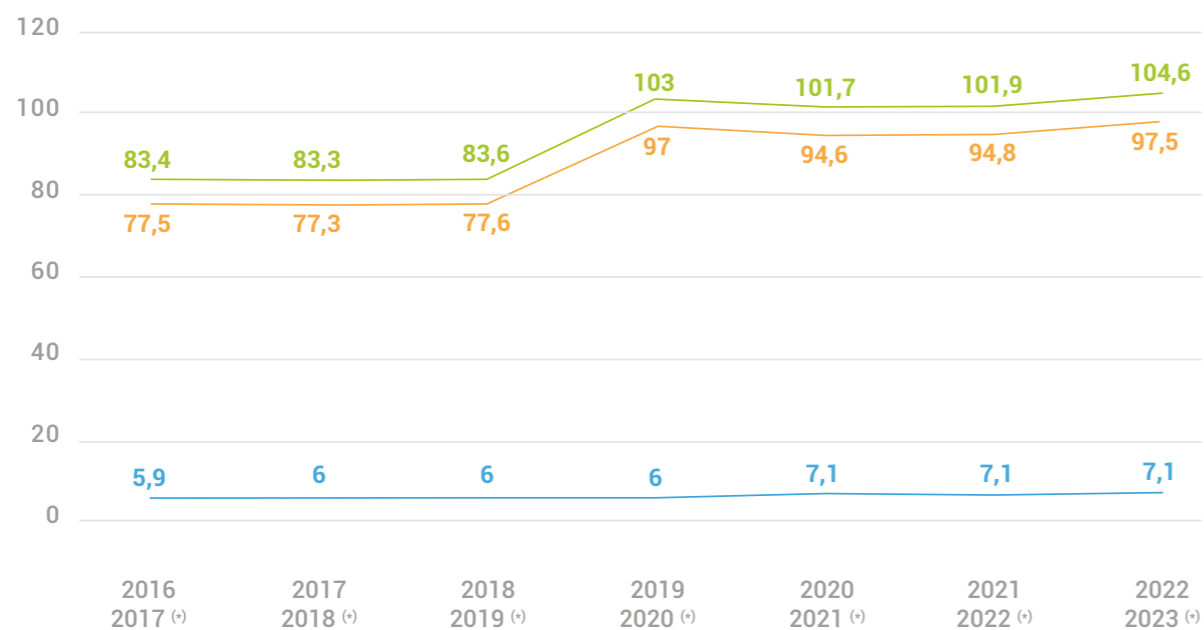


Hors Droits de partenariat In Extenso Supersevens. Source LNR.

4.1.4 SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DES DROITS AUDIOVISUELS

SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DES DROITS AUDIOVISUELS

2016/2023 en millions d'€ - Source LNR



■ TOP 14 + PRO D2 ■ TOP 14 (droits France et International) ■ PRO D2

*Sont déduits des droits audiovisuels, le montant des droits marketing des diffuseurs



4.2 Associations-supports du TOP 14 et de la PRO D2

COMPTE DE RÉSULTAT ASSOCIATIONS SUPPORTS TOP 14 ET PRO D2 - Synthèse en milliers d'€

Total cumulé	19/20	%	20/21	%	21/22	%	22/23	%
Subventions	13 554	39%	14 183	43%	14 275	35%	14 406	32%
Partenariats	370	1%	283	1%	599	1%	413	1%
Versements LNR	508	1%	438	1%	512	1%	180	0%
Recettes matches	26	0%	33	0%	56	0%	60	0%
Ventes de marchandises	1 124	3%	513	2%	960	2%	1 751	4%
Autres produits	15 542	44%	14 679	44%	20 937	52%	25 183	56%
Transferts de charges	4 050	12%	2 932	9%	3 195	8%	3 069	7%
Produits d'exploitation	35 173	100%	33 063	100%	40 535	100%	45 061	100%
Achats	3 029	9%	2 521	8%	3 292	8%	4 308	9%
Services extérieurs	4 586	13%	4 491	14%	5 158	12%	5 922	12%
Autres services extérieurs	11 365	32%	8 567	27%	16 025	37%	18 383	37%
Impôts et taxes	439	1%	381	1%	494	1%	569	1%
Masse salariale	10 721	30%	11 442	36%	12 939	30%	15 061	30%
Charges sociales	2 526	7%	2 404	7%	3 053	7%	3 655	7%
Amortissements et provisions	1 295	4%	1 050	3%	930	2%	1 003	2%
Autres charges	1 552	4%	1 268	4%	1 942	4%	1 441	3%
Charges d'exploitation	35 514	100%	32 124	100%	43 832	100%	50 341	100%
Résultat d'exploitation	-341		939		-3 297		-5 279	
Produits financiers	356		70		132		92	
Charges financières	416		279		385		231	
Produits exceptionnels	2 032		4 980		1 981		3 578	
Charges exceptionnelles	355		3 298		659		664	
Impôt sur les bénéfices	31		114		-13		10	
Bénéfice ou perte	1 245		2 298		-2 214		-2 514	

BILAN ASSOCIATIONS SUPPORTS TOP 14 ET PRO D2 Synthèse en milliers d'€

	19/20	20/21	21/22	22/23
Capitaux propres retraités et résultat	3 636	5 515	3 819	-2 092
Provisions pour risques	5 034	5 349	2 727	2 953
Emprunts auprès des établissements de crédits	5 324	6 666	6 058	6 199
Comptes courants d'associés et dettes financières	3 269	3 417	3 567	3 757
Fournisseurs et comptes rattachés	3 114	3 449	4 293	4 731
Dettes fiscales et sociales	2 339	2 718	2 701	3 049
Autres dettes	6 621	6 355	7 051	7 723
Produits constatés d'avance	1 483	1 543	2 161	2 161
Dettes à long terme	2 931	6 399	3 634	5 715
Dettes à court terme	19 216	17 749	22 201	21 910
Total actif / passif (*)	30 817	35 012	32 381	28 486
Actif immobilisé	9 932	11 489	11 513	8 539
Actif circulant	20 882	23 515	20 864	19 945
Dont stocks	184	166	122	95
Dont créances clients, avances et acomptes	1 430	1 297	2 945	3 649
Dont autres créances	6 758	7 129	7 284	7 964
Dont disponibilités et VMP	11 742	14 041	9 676	7 376
Dont charges constatées d'avance	762	884	831	857
Besoin en fonds de roulement	-10 266	-8 439	-11 141	-9 440
Capacité d'auto-financement	2 628	2 497	-1 607	-2 023

*Total Actif = Actif immobilisé + Actif circulant

Total Passif = Capitaux propres retraités et résultats + Provisions pour risques
+ Dettes à long terme + Dettes à court terme

4.2 Associations-supports du TOP 14 et de la PRO D2

COMPTE DE RÉSULTAT ASSOCIATIONS SUPPORTS TOP 14

Synthèse en milliers d'€

Total cumulé	19/20	%	20/21	%	21/22	%	22/23	%
Subventions	6 764	38%	6 792	41%	7 211	32%	6 931	29%
Partenariats	312	2%	165	1%	362	2%	170	1%
Versements LNR	349	2%	192	1%	412	2%	180	1%
Recettes matches	15	0%	0	0%	17	0%	54	0%
Ventes de marchandises	353	2%	276	2%	331	1%	525	2%
Autres produits	8 540	47%	7 954	48%	12 315	55%	14 777	61%
Transferts de charges	1 654	9%	1 194	7%	1 662	7%	1 429	6%
Produits d'exploitation	17 988	100%	16 572	100%	22 309	100%	24 066	100%
Achats	1 455	8%	1 332	8%	1 581	7%	2 172	8%
Services extérieurs	2 552	14%	2 458	15%	2 940	13%	3 454	13%
Autres services extérieurs	6 061	33%	4 300	26%	7 988	35%	9 532	36%
Impôts et taxes	225	1%	229	1%	309	1%	372	1%
Masse salariale	5 628	30%	5 852	35%	6 632	29%	7 742	29%
Charges sociales	1 232	7%	1 368	8%	1 907	8%	2 091	8%
Amortissements et provisions	631	3%	488	3%	538	2%	555	2%
Autres charges	795	4%	788	5%	712	3%	802	3%
Charges d'exploitation	18 579	100%	16 816	100%	22 607	100%	26 719	100%
Résultat d'exploitation	-591		-244		-298		-2 653	
Produits financiers	273		67		60		25	
Charges financières	96		272		97		52	
Produits exceptionnels	1 142		1 014		601		2 069	
Charges exceptionnelles	190		204		386		299	
Impôt sur les bénéfices	7		28		29		9	
Bénéfice ou perte	530		332		-148		-919	

BILAN ASSOCIATIONS SUPPORTS TOP 14

	19/20	20/21	21/22	22/23
Capitaux propres retraités et résultat	3 999	4 120	4 025	-550
Provisions pour risques	2 692	2 907	1 848	1 307
Emprunts auprès des établissements de crédits	4 251	5 311	4 810	4 521
Comptes courants d'associés et dettes financières	2 416	2 829	3 040	3 262
Fournisseurs et comptes rattachés	1 493	2 255	2 513	2 670
Dettes fiscales et sociales	1 094	1 328	1 576	1 834
Autres dettes	4 976	4 963	4 733	3 960
Produits constatés d'avance	1 001	1 060	1 741	1 761
Dettes à long terme	2 813	6 337	3 171	4 813
Dettes à court terme	12 421	11 411	15 246	13 198
Total actif / passif (*)	21 925	24 775	24 290	18 768
Actif immobilisé	8 837	10 313	9 978	6 978
Actif circulant	13 088	14 458	14 307	11 788
Dont stocks	91	87	90	43
Dont créances clients, avances et acomptes	851	671	2 087	2 843
Dont autres créances	4 369	3 965	4 313	4 127
Dont disponibilités et VMP	7 604	9 117	7 278	4 275
Dont charges constatées d'avance	171	618	535	495
Besoin en fonds de roulement	-7 030	-6 157	-8 311	-5 733
Capacité d'auto-financement	1 042	870	237	-750

*Total Actif = Actif immobilisé + Actif circulant

Total Passif = Capitaux propres retraités et résultats + Provisions pour risques
+ Dettes à long terme + Dettes à court terme



COMPTE DE RÉSULTAT ASSOCIATIONS SUPPORTS PRO D2

Synthèse en milliers d'€

Total cumulé	19/20	%	20/21	%	21/22	%	22/23	%
Subventions	6 790	40%	7 342	45%	7 064	39%	7 475	36%
Partenariats	58	0%	118	1%	237	1%	243	1%
Versements LNR	159	1%	246	1%	100	1%	0	0%
Recettes matches	10	0%	33	0%	39	0%	6	0%
Ventes de marchandises	771	4%	238	1%	630	3%	1 226	6%
Autres produits	7 002	41%	6 725	41%	8 623	47%	10 406	50%
Transferts de charges	2 396	14%	1 738	11%	1 534	8%	1 640	8%
Produits d'exploitation	17 185	100%	16 441	100%	18 227	100%	20 996	100%
Achats	1 574	9%	1 188	8%	1 710	8%	2 136	9%
Services extérieurs	2 035	12%	2 027	13%	2 218	10%	2 468	10%
Autres services extérieurs	5 304	31%	4 267	28%	8 038	38%	8 851	37%
Impôts et taxes	214	1%	151	1%	185	1%	197	1%
Masse salariale	5 093	30%	5 590	37%	6 306	30%	7 319	31%
Charges sociales	1 294	8%	1 036	7%	1 146	5%	1 564	7%
Amortissements et provisions	664	4%	562	4%	392	2%	449	2%
Autres charges	757	4%	480	3%	1 230	6%	639	3%
Charges d'exploitation	16 935	100%	15 303	100%	21 225	100%	23 622	100%
Résultat d'exploitation	251		1 137		-2 999		-2 626	
Produits financiers	83		3		72		68	
Charges financières	320		7		288		179	
Produits exceptionnels	891		3 966		1 380		1 508	
Charges exceptionnelles	165		3 093		273		364	
Impôt sur les bénéfices	24		86		-42		1	
Bénéfice ou perte	715		1 921		-2 066		-1 595	

BILAN ASSOCIATIONS SUPPORTS PRO D2

Synthèse en milliers d'€

	19/20	20/21	21/22	22/23
Capitaux propres retraités et résultat	-363	1 395	-206	-1 542
Provisions pour risques	2 342	2 442	879	1 646
Emprunts auprès des établissements de crédits	1 073	1 355	1 248	1 678
Comptes courants d'associés et dettes financières	853	588	527	495
Fournisseurs et comptes rattachés	1 621	1 194	1 780	2 061
Dettes fiscales et sociales	1 245	1 390	1 125	1 215
Autres dettes	1 645	1 392	2 318	3 763
Produits constatés d'avance	482	483	420	400
Dettes à long terme	118	62	463	902
Dettes à court terme	6 795	6 338	6 955	8 712
Total actif / passif (*)	8 892	10 237	8 091	9 718
Actif immobilisé	1 095	1 176	1 535	1 561
Actif circulant	7 794	9 057	6 557	8 157
Dont stocks	93	79	32	52
Dont créances clients, avances et acomptes	579	626	858	806
Dont autres créances	2 389	3 164	2 971	3 837
Dont disponibilités et VMP	4 138	4 924	2 398	3 101
Dont charges constatées d'avance	591	266	296	362
Besoin en fonds de roulement	-3 236	-2 282	-2 830	-3 707
Capacité d'auto-financement	1 586	1 627	-1 844	-1 272

*Total Actif = Actif immobilisé + Actif circulant

Total Passif = Capitaux propres retraités et résultats + Provisions pour risques
+ Dettes à long terme + Dettes à court terme





4.3 A2R : composition, missions

L'autorité de la régulation du rugby « A2R » : Composition et missions

Conformément à l'article L. 132-2 du Code du sport (ainsi qu'aux dispositions particulières prévues à cet effet par les statuts et règlements généraux de la FFR et de la LNR et par la convention FFR/LNR) l'**A2R est un organisme indépendant, chargé d'assurer le contrôle de la gestion administrative, financière et juridique des clubs** disputant les championnats professionnels d'une part, et fédéraux d'autre part.

L'article L. 132-2 du Code du sport a été modifié par la loi n° 2012-158 du 1^{er} février 2012 et du 1^{er} mars 2017 visant à renforcer l'éthique du sport et les droits des sportifs peut être résumé comme suit :

En vue d'assurer la pérennité des associations et sociétés sportives, de favoriser le respect de l'équité sportive et de contribuer à la régulation économique des compétitions, les fédérations qui ont constitué une ligue professionnelle créent en leur sein un organisme, doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant, habilité à saisir les organes disciplinaires compétents et ayant pour missions :

- 1/** D'assurer le contrôle administratif, juridique et financier des associations et sociétés sportives qui sont membres de la fédération ou de la ligue professionnelle ou sollicitent l'adhésion à la fédération ou à la ligue ;
- 2/** D'assurer le contrôle financier de l'activité des agents sportifs ;
- 3/** D'assurer le contrôle et l'évaluation des projets d'achat, de cession et de changement d'actionnaires des sociétés sportives.
- 4/** le contrôle des contrats conclus en application de l'article L. 222-2-10-1 du Code du sport.

Les contrôles portant sur les associations et sociétés sportives peuvent être effectués sur pièces et sur place. Lorsque l'association ou la société sportive est tenue de faire certifier ses comptes par un commissaire aux comptes, elle transmet sans délai à l'organisme mentionné au premier alinéa le rapport établi par le commissaire aux comptes sur ses comptes annuels. Lorsqu'un commissaire aux comptes engage une procédure d'alerte en application des articles L.234-1 ou L.234-2 du code de commerce, la société ou l'association en informe sans délai l'organisme mentionné au premier alinéa du présent article.

Les agents sportifs, les associations et les sociétés sportives, ainsi que les organes des fédérations et de leurs ligues professionnelles, sont tenus de communiquer à l'organisme mentionné au même premier alinéa toute information ou tout document nécessaire à l'accomplissement de ses missions. Cet organisme peut également demander à toute personne physique ou morale ayant un lien juridique quelconque avec l'association ou la société sportive de lui communiquer toute information ou tout document nécessaire à l'accomplissement de ses missions.

Qu'est-ce que l'A2R ?

L'activité de l'A2R s'articule autour de quatre entités :

- la **Commission de contrôle des championnats professionnels**, chargée d'assurer le contrôle des clubs participant aux championnats organisés par la LNR (TOP 14 et PRO D2),
- la **Commission de régulation des championnats fédéraux**, chargée d'assurer le contrôle des clubs participant aux championnats organisés par la FFR (divisions fédérales),
- la **formation « Régulation » du Conseil de discipline du rugby français** qui, sur la base des éléments fournis par ces deux commissions, est habilitée à prononcer des sanctions à l'encontre des clubs.
- La **Commission de régulation des agents sportif**, chargée d'assurer le contrôle financier des opérations réalisées par les agents sportifs.

Les membres de l'A2R (Commission de contrôle des championnats professionnels et la formation « Régulation » du Conseil de discipline du rugby français)

Les membres de l'A2R sont nommés pour **leur expertise et pour leur indépendance**, notamment vis-à-vis des clubs contrôlés ; Plusieurs dispositions réglementaires apportent les garanties nécessaires sur ces deux points.

La Commission de contrôle des championnats professionnels est composée de onze membres désignés par la LNR :

- MM. Nicolas COUDENC, Gérard LANDAT (Experts-comptables et Commissaires aux comptes), MM. Bernard AGRET, Jean-Luc BERBION, Julien LEGENDRE, Philippe ORAIN, Jean-Guy SICARD (diplômés d'expertise-comptable), M. Thibault PORTALEZ (Expert-comptable mémorialiste), Me Serge ALLORY (Notaire honoraire - spécialisé en droit des sociétés et de l'entreprise).
- MM. Dominique DEBREYER, (Expert-comptable) et Philippe DEPARIS (Expert-comptable et Commissaire aux comptes), coordinateurs de la Commission.

La formation « Régulation » du Conseil de discipline du rugby français est désignée à parité par la FFR et la LNR. Elle est statutairement composée :

- de trois personnalités qualifiées désignées par le comité directeur de la FFR,
- de trois personnalités qualifiées désignées par le comité directeur de la LNR,
- d'une personnalité qualifiée désignée d'un commun accord entre les présidents de la FFR et de la LNR.

Les personnalités qualifiées sont issues notamment du monde de l'entreprise et de cabinets d'expertises comptables, sont :

- MM. Pierre CONTE (Président), Jean-Claude FRANCESCHI (Vice-Président), Sandrine JALLET-PILLOT, Patrick PEROCESCHI, Gilles POCURUL, Bernard ROUX, Jean-Michel TRIAL.

Le secrétariat de la Commission de contrôle des championnats professionnels et de la formation « Régulation » du Conseil de discipline du rugby français pour le secteur professionnel est assuré par son responsable, M. Marc LE NERRANT, appartenant au personnel permanent de la Ligue nationale de rugby.

La Commission de contrôle des agents sportifs, organe d'instruction et de poursuites relatives au contrôle financier des agents sportifs, est composée d'au moins cinq membres indépendants dont deux membres désignés par la FFR, deux membres désignés par la LNR et d'un Coordinateur désigné conjointement – M. Jérôme DIAN (Président) -, qui ne peuvent être membres des autres organes de l'A2R.

Son secrétariat est piloté par la FFR.

Lorsqu'elle détecte des faits susceptibles de constituer un manquement, elle en informe le Délégué aux agents sportifs de la FFR qui sera chargé de décider de la suite à donner par la chambre disciplinaire de la FFR chargée du jugement, soit la Commission aux agents sportifs de la FFR.

Quelles sont les missions de l'A2R ?

La vocation essentielle de l'A2R est notamment de tendre vers l'équité économique des championnats de TOP 14 et de PRO D2, afin d'éviter que la compétition puisse être faussée par des clubs qui engageraient des charges trop élevées sans justifier au préalable des ressources nécessaires à leur financement. Il s'agit également de contribuer à la pérennité économique et sportive des clubs, ce qui est d'autant plus indispensable dans une période d'incertitude économique, faisant suite à deux quasi-décennies de forte croissance du rugby professionnel.

- Tout club professionnel doit limiter le niveau de « rétribution joueurs » (hors charges patronales) des joueurs sous contrat professionnel, pluriactif et espoir à un maximum équivalent à 52 % de la somme de ses produits prévus dans ses comptes de résultats prévisionnels d'une part, et de clôture de l'exercice d'autre part. Le niveau de « rétribution joueurs » des joueurs comprend l'ensemble des rémunérations, en espèces ou en nature, y compris les éventuels contrats d'image garantis par les clubs (redevance BRAILLARD). Les produits recouvrent aussi bien les produits d'exploitation, que les produits financiers et les produits exceptionnels. Si un club ne dégage ainsi pas suffisamment de produits d'exploitation pour « couvrir » son niveau de « rétribution joueurs », son actionnaire pourra par exemple, volontairement ou sur demande de l'A2R, procéder à un abandon de compte courant et/ou présenter des garanties en numéraire.

Pour ce faire, les rôles sont clairement répartis entre la Commission de contrôle des championnats professionnels et la formation « Régulation » du Conseil de discipline du rugby français.

La première, organe d'instruction et de poursuites, instruit les dossiers à travers la collecte des documents comptables et juridiques nécessaires, les auditions de clubs et les visites sur site. Neuf de ses membres, ont chacun plus particulièrement en charge entre trois et cinq clubs des deux divisions professionnelles. La Commission examine et apprécie ainsi la situation de chaque club lors de réunions collégiales. Elle prononce un avis favorable - ou non - à l'homologation des contrats des joueurs, et transmet à la formation « Régulation » du Conseil de discipline du rugby français les dossiers susceptibles de justifier l'application des sanctions prévues par les règlements. Elle peut, par ailleurs, prononcer des mesures d'encadrement concernant le recrutement des clubs et/ou sur le niveau autorisé de « rétribution joueurs ».

La formation « Régulation » du Conseil de discipline du rugby français, organe de jugement, est compétente pour prononcer en première instance lesdites sanctions après audition du club pour échange contradictoire, sur la base notamment du dossier présenté par un ou plusieurs rapporteur(s) de la Commission de contrôle. Il est par ailleurs garant des procédures définies par les Comités directeurs de la FFR et de la LNR. Il peut, sur proposition de la FFR ou de la LNR, se saisir de tous les dossiers examinés par les Commissions de contrôle, ou charger celles-ci d'examiner plus particulièrement tout sujet qu'il estimera nécessaire.

S'il ne s'agit en aucun cas de se substituer aux conseils des clubs en matière comptable et juridique, ou à leurs commissaires aux comptes, l'A2R peut assurer un apport d'expertise notamment pour les clubs promus de divisions inférieures.

Quelles mesures et sanctions peut prononcer l'A2R ?

Afin de mener ses missions à bien, l'A2R peut, selon le degré de gravité de la situation financière d'un club ou de l'infraction qui lui est reprochée, prononcer un certain nombre de mesures et/ou de sanctions, assorties ou non d'un sursis total ou partiel :

- amendes financières,
- blocage des versements de la LNR ou suppression totale ou partielle de la participation à la caisse de blocage du Championnat de France,
- limitation de la masse salariale des joueurs à un montant fixé par la Commission de contrôle,
- mise sous conditions de la conclusion de nouveaux contrats et/ou avenants de joueurs (de prolongation et/ou d'augmentation de la rémunération) à la production de documents supplémentaires et/ou de garanties financières,
- interdiction de conclure de contrats et/ou avenants de joueurs, y compris avec des joueurs déjà sous contrat ou déjà licenciés dans le club considéré,
- retrait de points,
- refus d'accession en division supérieure,
- rétrogradation en division inférieure (automatique en fin de saison pour tout club ayant fait l'objet de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire),
- refus d'engagement en championnat professionnel.

Toute décision de l'un des organes de l'A2R peut faire l'objet d'un appel devant la formation « Régulation » de la Commission fédérale d'appel, compétente en la matière.

Fonds de réserve et plafonnement de la masse salariale : des garde-fous spécifiques au rugby professionnel prévus dans les règlements de la LNR.

En dehors des mesures ou sanctions pouvant être prononcées à l'encontre de tel ou tel club, tous sont soumis notamment à deux obligations réglementaires dont la première est, à ce jour, unique dans le sport professionnel français :

- Tout club professionnel à l'obligation de constituer un fonds de réserve, lui permettant de présenter une situation nette retraitée d'un montant au moins égal à 15 % du niveau de « rétribution joueurs », hors charges patronales, au titre de la saison à venir. Cette mesure courageuse et unique dans le sport professionnel mondial favorise l'augmentation du niveau moyen de capitaux propres retraités des clubs et joue un rôle d'« amortisseur » pour des clubs en difficulté financière ponctuelle.
- L'obligation relative au plafonnement en valeur de la masse salariale et assimilés « joueurs » (dite Salary cap). Elle a pour principaux objectifs d'éviter une trop forte dérégulation du marché et de l'économie des clubs, de limiter les écarts budgétaires entre les clubs et de participer ainsi aux mesures permettant de tendre vers l'équilibre de la compétition et surtout de maximiser l'incertitude sportive du championnat. Le montant limite a été fixé à 10.7 M€ jusqu'à la saison 2026/2027.

Ce dispositif est contrôlé par le Contrôleur général, organe indépendant et membre de l'A2R.

Une Commission de discipline spécialisée a été créée par la LNR pour cette seule mission. Elle est chargée de prononcer les éventuelles sanctions liées au dispositif. Une chambre de médiation a vu le jour pour permettre aux parties de trouver un accord. Le cas échéant, l'accord de médiation éteint tout risque de procédure disciplinaire et n'est pas susceptible de recours.



4.4 GLOSSAIRE

Rapport CCCP 2024

Écart-type

Il mesure l'écart moyen des valeurs d'une série à la moyenne de celle-ci. C'est un critère de dispersion. Plus il est faible, plus les valeurs sont regroupées autour de la moyenne.

Étendue

C'est la différence entre la valeur la plus élevée et la valeur la moins élevée de l'échantillon.

Moyenne

C'est le rapport entre la somme des valeurs et le nombre des valeurs.

Médiane

Valeur d'une variable telle qu'il existe autant d'observations qui lui soient supérieures qu'inférieures.

Ce rapport a été rédigé par MM Julien LEGENDRE (diplômé d'expertise-comptable) et Thibault PORTALEZ (expert-comptable mémorialiste), membres de la CCCP, Dominique DEBREYER (expert-comptable) Coordinateur de la CCCP et Marc LE NERRANT (Responsable administratif de la CCCP au sein de la LNR). Merci également à la LNR pour sa contribution à ce rapport.

Réalisation graphique : patricklehir.fr

Photographies : © Presse Sports



9 Rue Descombes
75017 Paris
Tél. : 01 55 07 87 90

Contact CCCP
Marc LE NERRANT
Mail : cccp@lnr.fr
Tél. : 01 55 07 87 92

Contact LNR
Thibault BRUGERON
Mail : thibault.brugeron@lnr.fr
Tél. : 01 55 07 87 51

lnr.fr